L'HEBDO D'INFORMATION AGRICOLE ET RURALE DE BOURGOGNE

Terres de Bourgogne

N° 1201 - VENDREDI 18 JANVIER 2013 — 2 €

www.agribourgogne.fr — ISSN 1776-0224



Sommaire



Chambre d'agriculture *P.03*

Des ambitions, mais un financement serré

La campagne des élections aux Chambres d'agriculture bat son plein sur le terrain et les réunions se multiplient dans les départements. Le monde agricole a jusqu'au 31 janvier pour voter. En ligne de mire : 4 200 sièges au conseil d'administration des 114 Chambres départementales ou régionales. Des Chambres qui affichent leurs ambitions mais doivent composer avec des budgets serrés.

P 06 **Actualité** Côte d'Or
Jugement de bétail: Finales départementales à la Barotte-Haute Côte d'Or.

P 13 **Actualité** Nièvre
CETA et GDA de la Nièvre: Technique et réflexion.

P19 **Actualité** Yonne
Concours Général Agricole: Présélection des vins icaunais.

P 22 **Actualité** Bourgogne
Commission de la convention collective des salariés: Bénigne Louet passe le flambeau.

Encarté avec cette édition: Mailing Sureau (sur certains cantons) ; Dépliant Mongin assurances (sur certains cantons).

Colzas d'hiver
Les clés pour faire les bons choix



Photo: Réussir

Suite aux difficiles conditions d'implantation des colzas d'hiver, un certain nombre de parcelles ne méritent pas d'être conservées au printemps. Parmi les cultures oléagineuses, le tournesol oléique précoce est la culture de remplacement privilégiée car sa rentabilité est démontrée sur la région depuis de nombreuses années. Toutefois d'autres cultures de remplacement peuvent être envisagées. *Page 25*





l'Agenda

Côte d'Or

Journées Bâtiments 2013
Vaches allaitantes
Vaches laitières

Comme chaque année, la Chambre d'agriculture et les Syndicats de Contrôle Laitier, d'Élevage Ovin ainsi que le GDS de Côte d'Or organisent 4 journées bâtiments du mardi 22 au vendredi 25 janvier 2013. Renseignements : Chambre d'agriculture de Pouilly en Auxois au 03.80.90.89.09 - Contrôle Laitier 03.80.68.67.10 - GDS 03.80.68.67.30

La Saint-Vincent à Châtillon

La Traditionnelle Saint-Vincent Tournante pétillera à Châtillon-sur-Seine les 26 et 27 janvier. Les Crémants de Bourgogne seront mis à l'honneur au cours du dernier week-end de janvier, une première pour cette Appellation prestigieuse et pour cette manifestation créée en 1938 par la Confrérie des Chevaliers du Tastevin, confrérie bachique qui s'est donnée pour but la mise en valeur des grands vins de Bourgogne et de ses traditions. Renseignements sur www.saint-vincent-tournante.fr

Assemblée des chevriers le 22 janvier

L'assemblée générale des chevriers et des producteurs de fromages fermiers de Côte d'Or aura lieu le mardi 22 janvier à Pouilly-en-Auxois, à 14h30 à la salle de la coopérative Dijon Céréales.

Assemblée générale du GDS le 1er février

Le groupement de défense sanitaire de la Côte d'Or organise son assemblée générale vendredi 1er février à 9h30 à la salle polyvalente de Sombernon.

Nièvre

Jugement de bétail Cantonal de Moulins-Engilbert

Les JA du canton de Moulins-Engilbert organisent leur concours cantonal de jugement de bétail samedi 19 janvier, à partir de 14h, à Montaron, chez Patrick Bertin au Domaine du Bazois. Une seule catégorie est au programme: les bovins. Inscriptions sur place. Renseignements: Marc Duvernoy au 06 31 23 63 48.

FDSEA58 et JA58 Réunions cantonales

Dans le cadre de la campagne en vue des élections à la Chambre d'agriculture, la FDSEA58 et les JA58 organisent une tournée de réunions cantonales dans le département. Après Montsauche, Château-Chinon, Tannay, Châtillon en Bazois, Luzy, Fours, Moulins-Engilbert, Lormes et Corbigny cette semaine, les syndicats agricoles vous donnent rendez-vous ce **vendredi 11 janvier** chez Olivier Hoareau, Marcy 58300 Champvert (canton de Decize) et chez Nadine Gonnet, Les Girauds 58300 Cossaye (canton de Dornes); lundi 14 **janvier** chez Olivier Vieux, Chérault 58270 St Benin d'Azy; chez Mathieu Moreau, Domaine Ragon 58490 St Parize le Chatel (canton de St Pierre le Moutier) et chez Anne-Juliette Blond, Le Mou 58000 Challuy (canton de Nevers); **mardi 15 janvier** chez Philippe Tardivon, Les Métairies 58320 Pougues-les-Eaux; chez Eric Bertrand, La Folie 58220 Ste Colombe (canton de Donzy) et chez Didier Fouchères, 1275 route de Chahuzé 58400 Raveau (canton de La Charité sur Loire);
mercredi 16 janvier chez Loïc Coudray, St Clair 58110 Rouy (canton de St Saulge), à Pouilly-sur-Loire (exploitation à confirmer) et chez Jean-Luc Cointe, Le Bourg 58800 Germenay (canton de Brinon sur Beuvron);
jeudi 17 janvier chez Didier Bonnotte, le Val des Rosiers 58500 Clamecy et chez Nicolas Saillard, 4 chemin du Paradis 58200 Cosne sur Loire; et enfin
vendredi 18 janvier chez Catherine Colas, Champ de St Martin 58210 Cuncy les Varzy (canton de Varzy); chez Gilles Cabarat, Boulon 58700 Lurcy le Bourg (canton de Prémery) et chez Sven Bogerman, Les Oudots 58450 Annay (canton de St Amand en Puisaye).
Les réunions débuteront à 11h45 et se prolongeront jusqu'à 13h45 par un repas pris en commun. A chaque étape, une administrateur de la FDSEA58 et un administrateur de JA58 animeront ensemble les débats. Renseignements: FDSEA58 au 03 86 93 40 92 ou JA58 au 03 86 93 40 91.

Yonne

Gestion des adventices en grandes Cultures

La Chambre d'agriculture de l'Yonne organise dans ses locaux une formation les vendredis 18 et jeudi 24 janvier de 9 h à 17 h 30 sur la gestion des adventices en grandes cultures. Objectif de la formation : optimiser la gestion de ses flores dans le but d'améliorer les rendements sans augmenter les charges herbicides. Différents thèmes seront abordés parmi lesquels la reconnaissance des principales adventices rencontrées dans l'Yonne, les différents leviers agronomiques disponibles, la construction des programmes herbicides…
Formation à destination des Jeunes Agriculteurs et des chefs d'exploitation en système traditionnel de l'Yonne. Participation financière de 40 € pour les cotisants VIVEA
Contact :
Aurélie Blondon au 03 86 94 23 40

Etre autonome pour vérifier ses engins de levage

La Chambre d'agriculture de l'Yonne organise une formation d'1 journée vendredi 25 janvier, de 9 h à 17 h (lieu à déterminer), sur le thème « Etre autonome pour vérifier ses engins de levage ». Objectifs : être capable de vérifier les engins de levage et de manutention soi-même selon la réglementation en vigueur, réduire les risques professionnels
Participation financière : 229 €
Public et pré-requis : agriculteurs employeurs de main d'œuvre
Rens : Richard Wylleman au 03 86 94 22 24

Instants Santé MSA pour le canton de Pont sur Yonne

La Caisse régionale MSA de Bourgogne propose un bilan de santé gratuit à tous ses assurés et ayants droits du canton de Tonnerre, âgés de 25 à 74 ans, du lundi 4 au jeudi 7 février, de 7 h 30 à 11 h 30, à la Salle des Fêtes de Villeperrot. L'occasion de faire le point sur l'état de santé de chacun. Bilans approfondis, ciblés suivant les pathologies propres à chaque tranche d'âge : pour les 25 à 34 ans, l'examen porte plus particulièrement sur la prévention et le dépistage des risques cardiologiques (comme pour les 35 à 44 ans). Pour les plus âgés : 65 à 74 ans, il est centré sur le repérage de certains facteurs de risque de dépendance.
Participer à ces examens, c'est préserver encore plus son capital santé. Pour en permettre la bonne organisation, retournez au plus vite l'imprimé d'inscription reçu, à l'aide de l'enveloppe pré timbrée jointe.

Comprendre les marchés pour progresser

La Chambre d'agriculture de l'Yonne organise une formation d'1 journée mardi 5 mars, de 9 h à 17 h en ses locaux, rue Guynemer à Auxerre, sur le thème « Comprendre les marchés pour progresser ». Objectifs : connaître le contexte du marché des céréales, découvrir les différents modes de commercialisation
Participation financière : 30 €
Public et pré-requis : agriculteurs et jeunes en phase d'installation
Rens : Eric Bizot au 03 86 64 45 64

Comment intégrer des logettes dans mon projet bâtiment

La Chambre d'agriculture de l'Yonne organise une formation sur le thème «Comment intégrer des logettes dans mon projet bâtiment ?» Dates : jeudis 31 janvier et 7 février, en Puisaye (gratuit pour les cotisants Vivéa)
Le système logette peut permettre de répondre à certaines préoccupations telels que la qualité du lait, l'optimisation du nombre de places ou l'organisation du travail. L'enjeu de cette formation est de vous guider au mieux dans la réflexion ou la mise en place de votre projet logettes. A travers 3 visites d'exploitation, des propositions d'aménagement du bâtiment sur plan et une présentation détaillée de ce mode de logement, vous aurez toutes les clés nécessaires pour intégrer des logettes dans votre projet bâtiment, neuf ou existant
Renseignements au 03 86 94 28 42 (Sandra Martinet) et inscriptions au 03 86 94 28 48 (Valérie Rousseau)

Les nuisances électromagnétiques en élevage

Les phénomènes électriques et magnétiques sont des composants indissociables du milieu dans lequel nous vivons. Dans les élevages laitiers, le bloc traite comporte de nombreux équipements électriques, électroniques et informatiques.
L'enjeu de ces 2 journées est d'identifier les pollutions « cachées », naturelles et artificielles qui perturbent les élevages afin de redonner un bon confort d'ambiance aux animaux et permettre ainsi d'améliorer les résultats technico-économiques sans oublier un gain de temps lors de la traite. Vous manipulerez en exploitation différents instruments de détection (pendule, baguette, multimètre…) pour appréhender les différentes pollutions
Renseignements au 03 86 94 28 42 (Sandra Martinet) et inscriptions au 03 86 94 28 48 (Valérie Rousseau)

installation

PRI info

Côte d'Or

Comment trouver une exploitation ?

Vous souhaitez vous installer, et vous êtes à la recherche d'une exploitation, d'une association, inscrivez vous au Répertoire Départ Installation (RDI). Ce service vous offre la possibilité de rencontrer des cédants et de visiter leur exploitation. (service financé par l'Etat).Il vous permet également de vous accompagner dans la réflexion et dans les démarches de votre projet Vous pouvez consultez les offres d'exploitations disponibles sur le site internet : http ://www.repertoireinstallation.com. Contact Corine Garnier Penning : 03 80 68 67 85

Nièvre

Pour vous aider à travailler en société

L'accompagnement humain permet la préparation de l'entrée dans une société d'un candidat à l'installation, sous l'angle des relations humaines. Il permet à l'ensemble des futurs associés, avec l'aide d'un tiers, de clarifier : les objectifs personnels et professionnels de chaque associé, la place et le rôle de chacun, le partage des responsabilités. Il identifie l'engagement de chacun. Il aide à définir l'organisation du travail, et peut aller jusqu'à la rédaction du règlement intérieur (accompagnement financé par le Conseil Régional de Bourgogne dans le cadre du Programme Régional Installation). Pour tout renseignement, contactez Christelle MARTIN ou Nicole GABALDA (Chambre d'Agriculture) au 03.86.93.40.38

Yonne

Le point Info Installation: votre premier contact

Vous êtes intéressé(e) par le métier d'agriculteur, vous avez un projet d'installation en agriculture à plus ou moins long terme, vous envisagez une reconversion professionnelle en agriculture. N'hésitez pas à contacter le Point Info Installation. Des conseillers sont à votre écoute pour vous accompagner dans votre réflexion et pour vous informer sur le dispositif d'aides à l'installation et les démarches à l'installation (accompagnement financé par l'Etat). Plus d'informations au 03.86.94.21.99.

Région

Réunions de démonstration Mes p@rcelles

Mes p@rcelles, un des leaders du service en ligne aux agriculteurs, vous permet de prévoir et enregistrer vos pratiques. Simplement et en toute sécurité, valorisez vos données technico-économiques pour faciliter le pilotage de vos cultures.
Si vous souhaitez découvrir toutes les fonctionnalités de Mes p@rcelles, vous pouvez participer à l'une des réunions de démonstration :
Châtillon sur Seine : Lundi 21 janvier à 10h, salle Sati21 (14bis rue de la Libération). Pouilly en Auxois : Mardi 22 janvier à 10h, pôle élevage (route d'Arnay le Duc). Dijon : Lundi 21 janvier à 14h, Chambre d'Agriculture (rue Henri Becquerel). Mardi 22 janvier à 14h, Chambre d'agriculture (rue Henri Becquerel)
Auxerre : Mercredi 23 janvier à 10h, Chambre d'Agriculture (rue Guynemer)
Les contacts par département :
- Côte d'Or Cathie Cuisin : 03.80.28.81.27 / 06.31.68.23.53, mesparcelles@cote-dor.chambagri.fr
- Nièvre Matthieu Noroy : 03.86.93.40.53, Vivien Vacher : 03.86.93.40.59 mesparcelles@nievre.chambagri.fr
- Saône et Loire Mélanie Burlaud : 06.45.73.06.91 / 03.85.29.57.10 mburlaud@sl.chambagri.fr
- Yonne Esther Huot : 03.86.94.28.45 / 06.80.93.95.00, Cédric Debbah: 03.86.94.28.44 / 06.31.51.40.31, Julian Martin : 03.86.94.26.38 mesparcelles@yonne.chambagri.fr

Rencontres de la Viticulture bio en Bourgogne

La CGAB et le Sedarb vous invitent aux Rencontres de la viticulture biologique de Bourgogne, qui se tiendront à Beaune le mercredi 23 janvier de 9h30 à 17h, à l'amphythéâtre du lycée viticole de Beaune, avenue Charles Jaffelin.
Au programme de la journée : introduction par Emmanuel Guillot, point sur l'évolution de la réglementation cuivre, point sur la flavescence dorée. Repas bio au restaurant du lycée (inscription obligatoire- 20 euros). Après-midi : vinification bion bilan de la campagne 2012, présentation d'essais sur la viticulture biologique, questions et échanges.
Renseignements et insciption : cgab@biobourgogne.fr ou sedarb@sedarb.fr.

Chambres d'agriculture

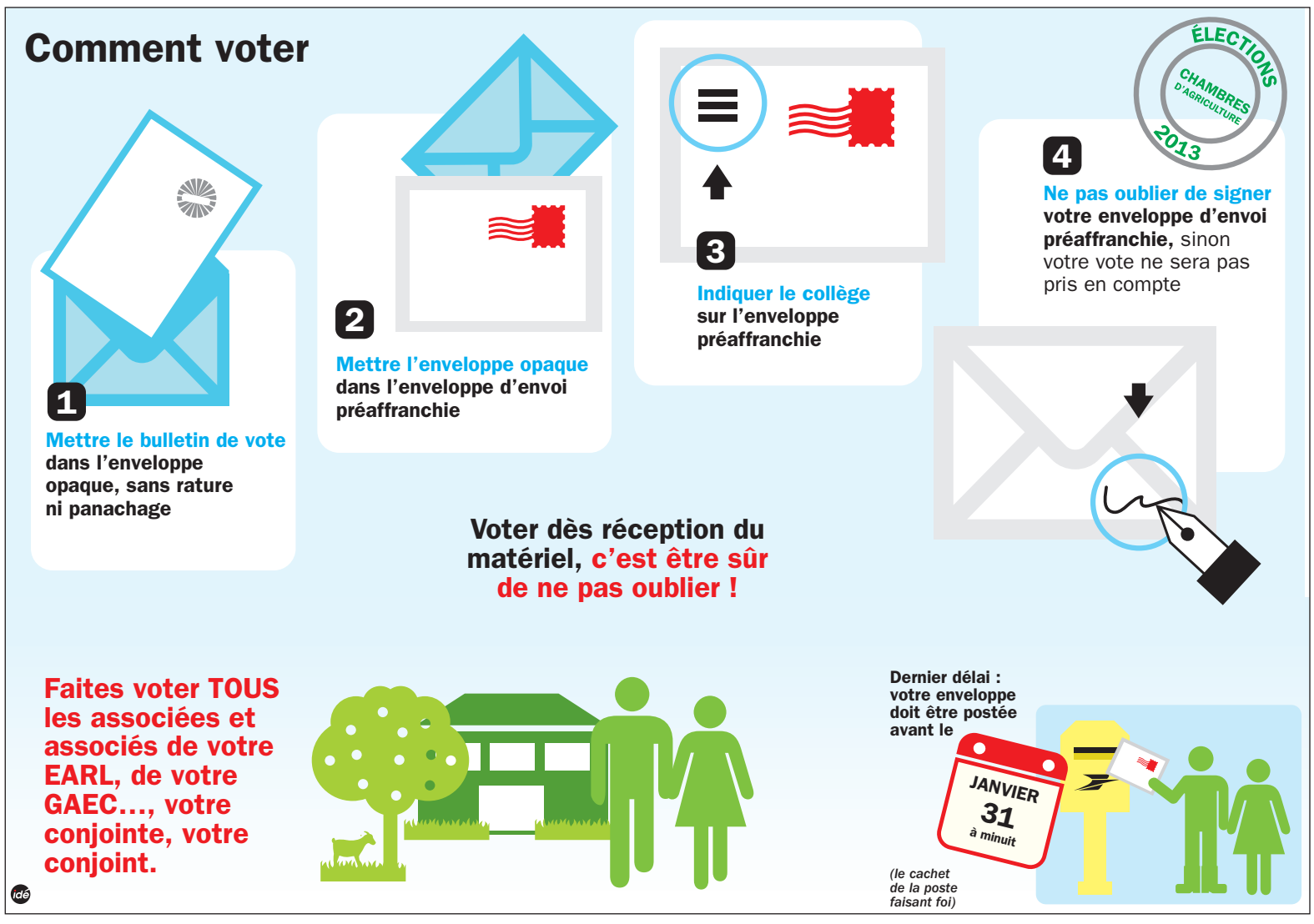
Des ambitions mais un financement serré

La campagne des élections aux Chambres d'agriculture bat son plein sur le terrain et les réunions se multiplient dans les départements. Le monde agricole a jusqu'au 31 janvier pour voter. En ligne de mire : 4200 sièges au conseil d'administration des 114 Chambres départementales ou régionales. Des Chambres qui affichent leurs ambitions mais doivent composer avec des budgets serrés.

Les Chambres d'agriculture sont principalement financées par une fraction de la Taxe foncière sur le non bâti (TFNB). Elle représente un peu moins de la moitié des ressources. La seconde source de financement concerne les prestations payantes fournies par les experts des Chambres et la troisième réside dans les conventions passées avec les collectivités locales. En ce qui concerne la fraction de la TFNB, l'augmentation de recettes des Chambres fut de 1,8% en 2011, puis 1,5% en 2012 et enfin 0% en 2013. En raison de ces faibles niveaux, la part des recettes des prestations a tendance à augmenter dans la plupart des établissements. Le principal problème à résoudre est l'augmentation du nombre de prestations, souvent en remplacement de celles de l'Etat, face à la stagnation des ressources. Une certaine modulation peut être réalisée entre départements lorsque les recettes fiscales augmentent. Mais ce n'est plus possible lorsqu'elles stagnent, observe Guy Vasseur. La principale augmentation des prestations ces dernières années concerne l'intégration des ex-Adasea. Les premières années l'Etat avait accordé des subventions de compensation, mais celles-ci ont été réduites à zéro en 2013.

Les Chambres plaident pour plus d'agronomie

Les budgets restent serrés mais les Chambres n'en affichent pas moins de fortes ambitions, sur l'agronomie en particulier. *«Nous souhaitons que l'agronomie soit mise en avant. Les préoccupations environnementales notamment doivent être gérées dans le sens de l'agronomie. Nous voulons que tout soit teinté d'agronomie»* a insisté le 8 janvier le président de l'assemblée permanente des Chambres d'agriculture (APCA) Guy Vasseur, à l'occasion de ses vœux pour 2013. Une volonté justifiée *«parce que l'agronomie tient compte des spécificités locales»* a-t-il rappelé. *«Dans ce sens, quand on veut mettre tout le territoire national sur la même démarche, forcément on tape à côté»*. A travers son conseil, l'ambition du réseau reste *«le meilleur revenu»* pour l'agriculteur, moyennant *«non pas le rendement maximum»*, a défendu Guy Vasseur, mais *«une utilisation au mieux des intrants»*. Des conseils qui seront mis en avant sur le stand des Chambres lors du salon international de l'agriculture et qui *«doivent prendre une dimension plus importante»*. Toutefois, ces services facturés ne doivent pas contribuer selon le président de l'APCA, à pallier l'absence de moyens supplémentaires donnés aux Chambres, quand bien même *«des missions nouvelles nous sont confiées»*. *«On ne peut que se féliciter de ces nouvelles missions»* a reconnu Guy Vasseur, *«mais il ne faudrait pas que demain elles soient financées par les prestations que nous réalisons auprès des agriculteurs. Parce que nous serions dans une situation catastrophique. Et c'est bien le danger qui nous guette»*. Le budget du réseau des Chambres d'agriculture est constitué à 25% par les prestations aux agriculteurs



Éditorial

«Différents»

Xavier Beulin, Président de la FNSEA, s'exprime sur le syndicalisme agricole et ses aspirations, à quelques jours du scrutin électif aux chambres d'agriculture

Nous sommes tous différents. La nature est ainsi mais de nos particularismes peut naître le meilleur ou le pire. Dans un cadre politique et syndical, la différence est une valeur ajoutée, tout simplement démocratique. Avoir un avis, une idée ou bien un ressenti qui n'est pas le même, reflète tout simplement l'expression d'un dialogue dit républicain.
La campagne aux élections Chambres d'agriculture nous éloigne fortement de ces bases. En effet, au lieu de débattre, au lieu de confronter les projets, nos concurrents nous traitent en simples adversaires avec des discours de haine à notre encontre que l'on peut qualifier de «jamais vus». Nous battre est leur seul crédo ! Nous salir est leur seul moyen ! Nous harceler est leur seule volonté !
Les paysans français méritent mieux que ces champs de haine et de ressentiment. L'heure est assez grave pour faire taire, non nos divergences mais ces saillies sémantiques à vocation destructrices.
Revenons à nos seules propositions. Revenons à la vie… revenons à l'humain. La bataille électorale ne doit pas tout permettre.
De nombreux hommes ou femmes ont choisi de mettre leur expérience, leur compétence et leur temps au service des autres. Cela mérite tout simplement le respect, ce même respect qui nous aide à vivre ensemble malgré… nos légitimes différences.
Si l'objectif commun est une agriculture forte avec des paysans respectés dans leur travail, alors regardons dans la même direction même si nous ne prenons pas les mêmes chemins. Les maux agricoles n'ont pas besoin d'excès de mots, ou de mots excessifs mais d'espoir, tout simplement d'ESPOIRS.

Xavier Beulin,
Président de la FNSEA

SUREAU Agriculture S.A.S
Avallon 03 86 34 18 35
Moulot 03 86 27 27 13
Bazoches 03 86 22 11 54
www.sureau-agriculture.fr
Promodis Pro, Proche, Promodis
Les Bonnes Affaires du Libre Service
Paire de botte Anjou de Le Chameau
39.99 € Prix HT - Règlement comptant
Taille 36 à 47
(Ref Anjou)
Service affûtage de peigne
Tous les 1er et 15 de chaque mois
11 € la paire
(15 € la paire en cas d'intervention immédiate)
Prix HT - Règlement comptant
Barrière césarienne
Barrière césarienne JOURDAIN
45 kg
(Ref BA5048)
212,50 € Prix HT - Règlement comptant
*Offres valables jusqu'au 28/02/2013
Dans la limite des stocks disponibles

Distinctions pour les producteurs

Brillant, le canton de Nuits-Saint-Georges

Deux des trente-cinq Prix d'excellence 2013 ont été attribués à des Côte d'oriens habitant le même canton.

Créés en 2000, les Prix d'Excellence représentent une distinction spéciale au sein du concours général agricole. Des hommes et des femmes de toute la France sont mis à l'honneur pour la qualité exceptionnelle et constante de leurs produits. Les Prix d'Excellence ne valorisent pas un produit, contrairement aux médailles décernées (or, argent et bronze), mais le savoir-faire du producteur et ses résultats obtenus lors des trois dernières sessions du concours. Catégorie par catégorie, chaque producteur se voit attribuer, au cours des trois années précédentes, une somme de points obtenue en attribuant les valeurs 5 pour une médaille d'or, 3 pour une médaille d'argent et 1 pour une médaille de bronze. Cette somme est ensuite divisée par le nombre de produits présentés. La Côte d'Or a remporté deux des trente-cinq Prix d'Excellence 2013, valorisant le travail des producteurs durant les éditions 2010, 2011 et 2012 du concours général agricole.

Catégorie «*Apéritifs*»

Gilles Joannet s'impose dans la catégorie «*apéritifs*». Il est seul maître à bord de son entreprise et cela depuis 1984. Habitant Arcenant, dans le canton de Nuits-Saint-Georges, le Côte d'orien produit de manière artisanale plus de quinze liqueurs et cultive lui-même une partie des fruits utilisés. Pour ceux qui ne sont pas issus de ses terres, Gilles Joannet favorise la production locale en les achetant dans un rayon de quinze kilomètres autour de chez lui. Cela lui donne une véritable particularité puisqu'il avoue que son succès vient principalement du choix de sa matière première. C'est tout naturellement qu'il s'est lancé dans la production, et son savoir-faire lui a déjà valu de nombreuses récompenses du concours général agricole. Outre la satisfaction personnelle, ses prix lui donnent une reconnaissance, un gage de qualité auprès de ses clients et un atout fort face à la concurrence.



(Crédit photo Eric Gasnault)

Gilles Joannet (Arcenant) premier dans la catégorie «Apéritifs».



Crédit photo Eric Gasnault)

Le domaine Gachot-Monot (Corgoloin) a obtenu la première place dans la Catégorie «Vins de Bourgogne».

Catégorie «*Vins de Bourgogne*»

Le Domaine Gachot-Monot, à Corgoloin, toujours dans le canton de Nuits-Saint-Georges, termine à la première place de la catégorie «*Vins de Bourgogne*». Cette exploitation familiale de 16 hectares datant de 1890 produit environ 30 000 bouteilles de vin d'appellation Côtes de Nuits Villages. M. et Mme Gachot-Monot ont succédé à leurs parents afin de préserver l'outil de travail perfectionné par les générations précédentes. Le concours général agricole leur apporte la reconnaissance de la qualité de leur travail. C'est le seul concours auquel ils participent régulièrement. Mme Gachot-Monot veillent avec amour sur leur propriété et respectent autant les vignes que les outils de vinification.

Communiqué

Urgent ! Un salarié disponible en emploi partagé sur le canton d'Aignay-le-Duc

Le groupement d'employeurs départemental Agri Ressources 21, qui après un an d'existence, compte aujourd'hui cinq salariés à temps plein et dix adhérents, recherche un exploitant ayant besoin de main d'œuvre à temps partiel pour compléter le temps de travail d'un de ses salariés sur le canton d'Aignay-le-Duc. Le salarié disponible est actuellement mis à disposition à temps partiel sur une exploitation en polyculture élevage laitier. Il est qualifié, autonome et justifie d'une bonne expérience professionnelle. L'objet du groupement d'employeurs est de répondre aux besoins de main d'ouvre à temps partiel ou saisonnier des exploitant en leur mettant à disposition du personnel qualifié en fonction de leurs besoins réels et de leur capacité financière. Le groupement se charge de la gestion administrative du salarié (contrat de travail, bulletin de salaire, déclarations trimestrielles…), accompagne les adhérents dans la relation avec le salarié (management, gestion des ressources humaines…) et dans leur fonction d'employeur (information sur les obligations légales). Si vous avez besoin d'un salarié à temps partiel sur votre exploitation tout en étant déchargé des contraintes administratives liées au salariat, contactez le groupement d'employeurs Agri Ressources 21 : 03 80 68 67 68 ou par mail : cfluckuger.fdsea21@orange.fr

Productions «Auxois Naturellement...»

Trois nouvelles adhésions



Patrick Molinoz a officialisé l'adhésion de Vincent Gentil, Pascal Laprée et Jean Berthaut.

La démarche des produits «*Auxois Naturellement…*» poursuit son développement par l'augmentation progressive de son nombre d'adhérents et la diversité de ses familles de produits. Lancée en 2009, la démarche portée par le Pays de l'Auxois Morvan milite pour la reconnaissance des productions locales de qualité. Symbole de sa popularité grandissante, le président du Pays de l'Auxois Morvan Patrick Molinoz a officialisé vendredi 21 décembre à Epoisses l'adhésion de trois nouveaux producteurs : Vincent Gentil, fromager caprin bio à Villeberny, Pascal Laprée, producteur de foie gras et rillettes à Mont-Saint-Jean et Jean Berthaut, président-directeur-général de la Fromagerie Berthaut. Ces trois adhésions portent le nombre de producteurs adhérents à 27. Leurs produits sont disponibles au sein des prestations de la Coopérative des producteurs «*Auxois Naturellement…*» telles que les paniers garnis ou encore la vente sur commande. Ils rejoignent, parmi les produits proposés sur le territoire, le miel, la bière, le vin, les escargots, produits cosmétiques à base de lait de jument etc. Pour toute information : 06 32 14 92 87.

TDB1201 P05__ 16/01/13 15:49 Page1

Diversification

Des élevages hors-sol qui permettent d'installer des jeunes

Thomas Belorgey à Arnay-le-Duc, Alexandre Brion à Villotte-sur-Ource. Ces deux jeunes ont en commun de rendre possible leur installation dans les exploitations familiales grâce à la construction de bâtiments d'élevage avicole inscrits dans la filière régionale.



De gauche à droite : Yohan Horvath (Ets Serupa, constructeur du bâtiment), Dominique Gelot (responsable alimentation animale Dijon Céréales), Alexandre et Virginie Brion, Johan Marcon (Soréal).

A l'Earl Belorgey-Parfait (hameau de Thoreille sur la commune de Mimeure), l'inauguration du nouveau bâtiment a eu lieu mi-décembre 2012. Grâce à lui, Thomas peut rejoindre son père et sa mère sur l'exploitation familiale.

De nombreux visiteurs étaient présents avec les acteurs de la filière avicole partenaire de l'élevage : le fabricant d'aliments régional Soréal, l'abattoir LDC (Louhans) et la coopérative Dijon Céréales, elle-même actionnaire de Soréal. *«Nous sommes à l'écoute des éleveurs pour les accompagner, collectivement à l'échelle de la filière, dans ce type de projet qui développe de la valeur ajoutée»*, explique Dominique Gelot, responsable production animale chez Dijon Céréales.

Le bâtiment de Thomas Belorgey (1 350 m²) verra passer des poulets mais aussi des dindes. Il a nécessité un investissement d'environ 330 000 euros avant les aides, de la région et des partenaires de la filière. Il demande un temps de travail de 2 à 3 heures de moyenne par jour, pour un revenu de 22 à 24 000 euros annuels avant imposition. *«Quand le foncier manque, ce type d'atelier est une solution viable pour l'installation d'un jeune avec un revenu cohérent à la charge de travail»*, estime Johan Marcon, responsable technique et développement Soréal pour l'usine de Joigny.



Thomas Belorgey à Arnay-le-Duc a pu rejoindre ses parents sur l'exploitation.

Ce 11 janvier, c'était au tour d'Alexandre Brion (29 ans) d'inaugurer le bâtiment volaille grâce auquel il peut rejoindre sa sœur Virginie (36 ans, installée depuis 7 ans) dans l'Earl des 4 Chênes. Un projet qui complète l'atelier vaches laitières et les productions céréalières.
Construit sur la commune de Villotte-sur-Ource, l'atelier hors-sol produira des poulets pour l'abattoir Laguillaumie d'Appoigny (Yonne), qui transforme environ 100 000 volailles/semaine. L'Earl prend part à une filière qui rassemble Soréal, l'abattoir et les éleveurs réunis au sein d'un groupement de producteurs (Syndicat de la filière avicole icaunaise). Un contrat de production, négocié via le groupement avec l'abattoir, assure les conditions de rémunération de l'Earl sur la durée de remboursement de l'atelier.
Sur 2013, huit nouveaux projets de bâtiments sont prévus par Soréal dans la zone d'approvisionnement des abattoirs Laguillaumie et LDC. *«Nous avons encore du potentiel pour 10 à 15 projets supplémentaires pour répondre aux attentes de la filière volaille régionale»*, précise Johan Marcon. L'inauguration de l'élevage de l'Earl des 4 Chênes a elle aussi attiré un public nombreux, preuve que ces diversifications sont un point d'intérêt pour les agriculteurs. **DIJON-CÉRÉALES**

Soréal, un acteur régional important

Le fabricant régional d'aliments composés, dont la coopérative Dijon Céréales est actionnaire avec les autres coopératives régionales, collabore avec 200 élevages avicoles, soit 230 000 m² de bâtiments et plus de 12 millions de volailles alimentées par an. Pour plus de renseignements : pour le Nord Côte-d'Or, vous pouvez contactez Johan Marcon au 06.85.93.29.72 et pour le Sud, Hervé Morey au 06.88.05.87.32.
Une nouvelle inauguration – porte ouverte de bâtiment poulet est prévue le jeudi 7 février 2013 à 11 H au Gaec Lagneau de Marcellois (entre Vitteaux et Sombernon).

Thématique eau-élevage

Coup d'envoi imminent des journées spéciales éleveurs

Le CFPPA de La Barotte-Haute Côte d'Or et l'Agence de l'eau Seine-Normandie organisent une session de journées d'échanges sur la thématique *«Eau et élevage»* dans le Châtillonnais et l'Auxois.

Annoncées dans notre édition du 21 décembre, les journées *«Eau et élevage»* débutent vendredi prochain à Châtillon-sur-Seine. Ces rendez-vous aideront les éleveurs à mieux comprendre les enjeux de la problématique eau et leur permettront de mieux connaitre les réglementations.

C'est justement l'objectif que s'est fixé Sandra Chargrasse, éleveuse à Montigny-Montfort dans le canton de Montbard. La Côte d'orienne élève un cheptel bovin et possède des prés avec passages de cours d'eau et des champs dans des périmètres de captages : *«Mon mari et moi-même souhaitons mettre à jour nos connaissances. Nous sommes plus souvent derrière les bêtes que derrière les nouvelles lois. Jusqu'à présent, nous nous basions sur un CTE datant de 1995 et visiblement ça ne suffit plus. L'application de certains produits a changé. Nous voulons savoir précisément ce que l'on peut faire ou non»*.
L'éleveuse participera aux cinq journées d'échanges proposées par l'Agence de l'eau Seine-Normandie et le CFPPA de La Barotte-Haute Côte d'Or. Ses attentes ne s'arrêtent pas là : *«nous avons deux prés qui longent une rivière et nos bêtes y descendent pour boire. Nous souhaitons savoir ce qu'il est possible de faire en terme d'aménagements, et avec quels moyens, pour ne pas détériorer cette rivière»*.

Renseignements :
sofie.aublin@educagri.fr ou pajot.sophie@aesn.fr
Il s'agit de la toute première classe d'eau Eleveurs organisée sur le bassin Seine-amont qui comprend les départements de l'Yonne et de l'Aube et pour partie les départements de la Nièvre, de la Côte d'Or et du Loiret selon un découpage hydrographique.

AURÉLIEN GENEST



Les journées éleveurs auront lieu les vendredi 25 janvier, mardi 16 avril, mardi 23 avril, jeudi 30 mai et samedi 29 juin. A chaque jour correspond un programme spécifique avec des interventions et des visites de terrain. Vendredi 25 janvier : *«Les enjeux de l'eau et l'élevage»*. Mardi 16 avril : *«Les acteurs de l'eau et exemples de gestion de l'eau à Clamerey»*. Mardi 23 avril : *«Comment optimiser la gestion des fertilisants minéraux et organiques sur une exploitation ?»* Jeudi 30 mai : *«Comment restaurer la qualité physique des cours d'eau ?»* Samedi 29 juin : Synthèse, restitution, perspectives d'avenir et clôture de la session lors des Journées Châtillonnaises.

Jugement de bétail

Finales départementales à la Barotte-Haute Côte d'Or

Les six Côte d'oriens qui représenteront le département lors des finales nationales de jugement de bétail sont connus depuis la semaine dernière.



La remise des récompenses avec Pauline Golibiewski, Justine Chaboud, Jérémy Rognon, Laura Baillet, Jordan Provost et Valentin Girardot qui se sont qualifies pour Paris.

Cinquante-cinq élèves et apprentis du Legta-CFA de Dijon-Quétigny et du Legta de La Barotte-Haute Côte d'Or ont concouru jeudi 10 janvier lors des épreuves départementales de jugement de bétail.

Ces finales se sont déroulées à Châtillon-sur-Seine, sous l'égide du SRFD21 (Service régional de la formation et du développement), de la Draaf Bourgogne avec, pour maître d'œuvre départemental, Eric Demouron, professeur de zootechnie au lycée agricole de la Barotte Haute Côte d'Or. Ce concours était organisé par les JA21 représentés par l'animatrice Aurélie Chapeau et Victor Matrat, Jeune agriculteur du canton de Châtillon. Les épreuves ont porté sur les espèces équine et bovine. Un concours portera ultérieurement sur l'espèce ovine. Ces concours ont permis de sélectionner les six jeunes qui représenteront la Côte d'Or aux finales nationales qui se dérouleront à Paris lors du prochain Salon international de l'agriculture, fin février-début mars. Trois élus étaient présents lors de la remise des prix avec Philippe Commun, directeur de la Barotte : M. Brigand, maire de Châtillon, M. Vinot, conseiller général et président du conseil d'administration de l'EPLEFPA de La Barotte Haute Côte d'Or ainsi que Marc Frot, président de la commission agriculture du Conseil général. Étaient également présents : les représentants du Crédit Agricole, partenaires de cette manifestation.

Les qualifiés pour Paris

Trophée du meilleur pointeur équin : Pauline Golibiewski, élève en Bac 1 «*Conduite et gestion des entreprises hippiques*» au Legta La Barotte Haute Côte d'Or, termine à la première place. La seconde place revient à Justine Chaboud, apprentie en Bac 1 «*Élevage et valorisation du cheval*» au CFA de Dijon-Quétigny. Ce concours portait sur six chevaux : trois chevaux de trait de race Auxoise de l'exploitation agricole de la Barotte, site de Bierre-lès-Semur (jury : Genest Brigand et Pierre Meuriot) et sur trois chevaux de selle du site de la Barotte (jury : Philippe Fournier, agent des haras nationaux de Cluny).

Trophée du meilleur pointeur bovin race brune : la première place revient à Jérémy Rognon, élève en seconde professionnelle au Legta Dijon-Quétigny. Laura Baillet, élève en Bac 1 «*Système à dominante élevage*» au Legta La Barotte-Haute Côte d'Or termine deuxième et se qualifie également. Ce concours portait sur trois vaches de l'exploitation de la Barotte avec comme jury : Thierry Lapostollet de Coop'evolia.

Trophée du meilleur pointeur bovin race charolaise : Jordan Provost, apprenti au CFA de Dijon-Quétigny, remporte la finale. Valentin Girardot, élève au Legta de Dijon-Quétigny remporte la deuxième place qualificative. Ce concours portait sur trois vaches du Gaec Gheeraert, ferme de la Gauthiote à Châtillon-sur-Seine. Le jury était composé de Laurène Porcheret de Bovin Croissance et de Florian Rénon, éleveur à Lacour d'Arcenay.

Mutualité Sociale Agricole

Cérémonie d'échange de vœux et médaillés du travail

Dominique Bossong et Jean Boissière, président et directeur de la MSA de Bourgogne, ont adressé leurs vœux pour la nouvelle année et remis des médailles du travail à 13 employés



Bernard Virely, Dominique Bossong et Jean Boissière.

Un tour d'horizon 2012 a été effectué lors de cette cérémonie organisée jeudi 10 janvier à Dijon. Le directeur Jean Boissière a parlé d'une «*année de réflexions*» concernant le projet d'entreprise : «*Des groupes de travail ont analysé et déterminé les pistes de progrès de la MSA. L'année 2012 aura permis de gagner la bataille du financement des caisses au travers des modifications importantes prises en compte dans le calcul des allocations de gestion*». Pour ce projet d'entreprise, le président Dominique Bossong a rappelé «*l'affirmation du maintien des sites départementaux*» à travers le développement d'un «*socle minimum d'activité*». L'objectif principal de la nouvelle année sera l'amélioration de la «*performance*» et plus précisément l'amélioration de la qualité de service à des adhérents.

AG



Médaille grand or (40 années de service) : Marylène Frenzel, Elisabeth Luzzardi. Médaille d'or (35 années) : François Bocca, Patricia Mortureux, Patrick Tavergnier. Médaille de vermeil (30 années) : Thierry Fournier, Jean-Claude Genot, Evelyne Liard, Brigitte Marié, Eric Ravenet. Médaille d'argent (20 années) : Florence Bourchard, Fabienne David, Christelle Dechand.

Les vœux des présidents

Thierry Guillaume

Quatre belles saisons pour réussir vos projets…

«Dans cet environnement incertain, il n'est pas aisé de se projeter sereinement vers le futur. L'actualité économique, politique et financière ne nous épargne pas et fait naître de nouvelles dispositions réglementaires dont le poids administratif alourdit la gestion de vos projets.

Un accompagnement global de proximité délivré par une équipe pluridisciplinaire d'experts-comptables, comptables, conseillers et juristes, permet à chaque exploitant de se consacrer à son cœur de métier.



A vos côtés, CERFRANCE BFC vous accompagne dans les évolutions de la vie de votre entreprise depuis sa création jusqu'à sa cession.

Pour la réussite de vos projets, l'ensemble des collaborateurs de CERFRANCE BFC se joint à moi pour souhaiter que la nouvelle année continue à vous prodiguer l'énergie et la ténacité nécessaires afin de faire face aux aléas climatiques et économiques.

Très bonne et heureuse année 2013 tant sur le plan professionnel que personnel».

THIERRY GUILLAUME,
PRÉSIDENT DE CERFRANCE BFC

Groupama Grand Est

«A l'aube de la nouvelle année, nous formons le vœu d'une année solidaire, d'une année clémente sur le plan météorologique et d'une année plus sûre grâce aux actions de prévention, et ce, dans les 12 départements de Groupama Grand Est.

Les élus des 32 Caisses Locales de Côte-d'Or, représentent les assurés, et s'engagent à leur service.

Les valeurs du mutualisme sont une force extraordinaire : élus et collaborateurs se mobilisent pour accompagner chaque jour les sociétaires.

Nous vous remercions pour votre fidélité et vous souhaitons une très heureuse année à toutes et à tous».

FRANÇOIS WILLERMOZ PRÉSIDENT DE LA FÉDÉRATION DE LA CÔTE–D'OR
ET FRANÇOIS SCHMITT PRÉSIDENT DE GROUPAMA GRAND EST



Fabrice Faivre

«2013 a déjà commencé alors que nous avons l'impression que 2012 n'est pas encore terminée. Cependant, chacune et chacun d'entre nous a marqué une pause. Nous avons pu nous retrouver en famille, entre amis, et régénérer notre énergie auprès de nos proches. C'est en cette période que nous pouvons mesurer l'importance de notre entourage et réciproquement notre importance personnelle pour ceux qui nous entourent. L'énergie des hommes vient le plus souvent du groupe. C'est une constance humaine, universelle et intemporelle. Cette réalité des relations humaines constitue aussi un des piliers historiques de notre corporation : entraide, amitié et échanges sont fondamentaux dans notre quotidien d'agriculteurs, et nos exploitations sont elles aussi alimentées par cette forme d'énergie collective. Qu'elle soit en 2013 plus vive que jamais. Au nom de toute l'équipe de la FDSEA 21, je souhaite que la santé, la solidarité, la réussite personnelle, la réussite professionnelle, le plaisir quotidien de vivre et d'avancer remplissent cette nouvelle année !»



FABRICE FAIVRE
PRÉSIDENT DE LA FDSEA

Aurélien Viellard

«L'année 2013 vient de naître et tout laisse à croire que les résolutions prises devront porter leurs fruits. Hormis des échéances importantes que sont les élections Chambre d'agriculture, des travaux européens sur la Politique agricole commune vont se profiler et proposer de nouvelles orientations. Nous autres agriculteurs devrons rester vigilants quant aux choix qui vont être pris. Des remises en causes sur le montant du budget, des modifications sur la taille des piliers ou bien encore des propositions franco françaises sur des valeurs de DPU, font que des exploitations comme les nôtres en zone dite "intermédiaires" verraient demain leurs indemnités PAC en nette diminution. Pour nous chez JA21 ces solutions auront un impact négatif sur le nombre d'actifs dans les exploitations agricoles donc sur le nombre de futurs jeunes exploitants. Le choix des agriculteurs sera certainement de favoriser la rentabilité de leurs outils de production avant de réfléchir à la mise en place de filières ou de moyens de compensation à hautes valeurs ajoutées. Ensemble, nous devons donc nous y préparer et anticiper.

La bonne résolution pour JA21 reste unique et toujours d'actualité : il faut continuer à accompagner, former et orienter tous ces jeunes porteurs de projets, pour qu'ils réussissent leurs installations en agriculture. Le renouvellement des générations en agriculture est un sujet majeur auquel nos partenaires et toutes les politiques départementales, régionales, nationales et européennes devront contribuer. Antoine de Saint Exupéry citait "Pour ce qui est de l'avenir, il ne s'agit pas de le prévoir mais de le rendre possible". Alors nos idées et nos volontés devront rester le socle d'un édifice solide qu'est notre agriculture, à nous JA d'en être le ciment pour que cet avenir ne s'effrite pas.



Des rendez vous importants attendent les JA21 en 2013: gagner notre légitimité aux élections Chambre d'agriculture, communiquer sur notre métier pendant la semaine nationale sur le RGA (renouvellement des générations en agriculture) et en août prochain la fête départementale de l'agriculture sur le canton de Châtillon-sur-Seine.

Comme le veux la tradition les membres du conseil d'administration de JA21 et les Jeunes de Côte d'Or se joignent à moi pour vous souhaiter une bonne et heureuse année 2013».

AURÉLIEN VIELLARD, PRÉSIDENT JA

Dominique Chambrette

«Qu'il me soit permis bien sûr de vous souhaiter à toutes et à tous une bonne santé, en ayant une pensée particulière à ceux qui souffrent de maladie et à leurs proches. La crise qui sévit sur l'ensemble des économies occidentales, avec le spectre de la récession, ne touche pas vraiment l'agriculture.

Les prix des denrées agricoles se maintiennent et la croissance démographique mondiale ainsi que la diminution des terres agricoles sont un gage d'augmentation de la demande alimentaire. La France doit demeurer présente sur l'ensemble des marchés et doit continuer de travailler sur la compétitivité de son agriculture. Ainsi une pause sur les contraintes environ-nementales et administratives serait la bienvenue. L'économie française a besoin de la production agricole.

L'agriculture est, sur certains territoires, la dernière activité économique et globalement elle contribue à l'équilibre de la balance commerciale française. Souhaitons aussi pour cette année une nature plus clémente.

Une belle année 2013 avec des perspectives favorables pour toutes les agricultures».



DOMINIQUE CHAMBRETTE, PRÉSIDENT DE LA CHAMBRE D'AGRICULTURE CÔTE D'OR

Vincent Delatte

«Au nom des élus et des salariés de la Caisse Régionale de Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne, je vous adresse mes voeux de santé, bonheur et réussite. Ces vœux, je vous les adresse avec d'autant plus de conviction que pour le monde agricole s'ouvrent de réelles perspectives.

Face à une population mondiale croissante, le principal enjeu du monde agricole est de répondre à cette demande. Les agriculteurs et toute l'industrie agroalimentaire sont prêts à relever le défi. En 2013, je formule le vœu que les atouts du monde agricole puissent se révéler et s'épanouir pleinement. Il suffirait de lever quelques verrous et l'agriculture française retrouvera la place de leader qui était la sienne en Europe.

Qu'en 2013, les multiples filières agricoles confortent leur efficacité en équilibrant la répartition de la valeur ajoutée entre les différentes étapes, de la production à la consommation Qu'en 2013, un dialogue nouveau s'instaure entre producteurs et consommateurs afin que les producteurs s'adaptent aux exigences du consommateur et que les consommateurs découvrent la réalité et les aléas de l'agriculture.

Ces voeux, le Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne fera tout pour qu'ils se réalisent en travaillant chaque jour à vos côtés, en tant que banquier leader historique de l'agriculture. Par la présence des élus et des salariés sur tout le territoire et la parfaite connaissance du terrain, par son expertise approfondie de toutes les filières agricoles, par son aptitude à financer vos projets, par sa capacité de décider localement, le Crédit Agricole contribuera, avec vous, à faire de 2013 une belle année de l'agriculture. Bonne et heureuse année nouvelle».



VINCENT DELATTE,
PRÉSIDENT
DU CRÉDIT AGRICOLE
DE CHAMPAGNE-BOURGOGNE

Vincent Arbelet

Élections **Chambre d'agriculture** • *Élections* **Chambre d'agriculture** • *Élections* **Chambre d'agriculture** •

FDSEA 21 - JA 21 - CAVB : Nos projets po

Nous avons conduit la Chambre d'Agriculture de Côte d'Or lors de la dernière mandature 2007 - 2012 en structurant 6 pôles dont 5 pôles opérationnels : Enseignement - Formation - Installation - Emploi - Odasea, Productions Végétales, Productions Animales, Environnement et Aménagement - Territoire. Le changement de mandature est l'occasion de se projeter sur les actions que nous mettrons en œuvre en cas de victoire lors de ces élections, avec une ligne directrice forte : poursuivre le développement agronomique et technique pour répondre au plus près aux problématiques des producteurs côte d'oriens.

Pôle enseignement - Formation Installation - Emploi - Odasea

• *Les actions menées* entre 2007 et 2012 •

- Accompagnement par l'Odasea des porteurs de projet dans leurs démarches et par les JA de la transmission des exploitations via le dispositif du Programme Régional Installation ;
- Mise en cohérence de l'offre de formation continue par rapport aux attentes des agriculteurs en lien avec les dossiers d'actualité et renforcement de l'appui aux organisations professionnelles agricoles dispensant des formations ;
- Mise en œuvre des formations qualifiantes pour les futurs installés (BPREA, BEPA) ;
- Coordination et suivi des 5 Services de Remplacement garantissant un remplacement adapté et efficace aux 400 adhérents via les 4 600 journées de remplacement réalisées ;
- Présence au sein des établissements d'enseignement agricole pour garantir la cohérence des formations avec les besoins des futurs installés et/ou acteurs du monde agricole ;
- Mise en œuvre de l'action *«Ecole en Herbe»* et appui aux exploitations du réseau.

▶ Nos ambitions *Marc Frot*



«Le Pôle enseignement, formation, installation, emploi et ODASEA a été particulièrement actif pendant les 6 années passées. Aujourd'hui comme pour demain, notre but est de faciliter l'installation des jeunes dans leurs projets. Il faut que l'on ait des jeunes formés et compétents et heureux de faire ce métier. De plus, notre métier est en perpétuelle évolution, c'est pourquoi, il faut que l'on permette aux agriculteurs de pouvoir faire des formations correspondant à leurs besoins avec des coûts limités. Il faut aussi que l'on permette aux exploitants de se faire remplacer pour se libérer du temps pour se former, représenter la profession ou tout simplement avoir plus de loisirs. Enfin, il faut faire connaître notre agriculture aux élèves ou citadins pour leur expliquer notre métier. Ce pôle est et devra être le fer de lance de la nouvelle mandature pour que l'on accompagne le mieux possible les agriculteurs dans un monde qui bouge avec l'évolution de la PAC et toutes ces incertitudes».

Pôle production animales

• *Les actions menées* entre 2007 et 2012 •

- Accompagnement des éleveurs via la mission de développement déclinée par :
- Les groupes développement (définition des thèmes, diffusion des références) ;
- Le contrôle de performance ;
- Le conseil sur les bâtiments (portes ouvertes, mise aux normes…) ;
- L'appui administratif (plan bâtiment - 200 dossiers -, plan épandage…).
- Mise en œuvre de la mission réglementaire liée à l'identification et l'état civil des animaux.

De plus, la Côte d'Or a été un département pilote pour améliorer la qualité des boucles et tester l'utilisation de boucles électroniques ;
- Développement de la génétique.

▶ Nos ambitions *Jean-Pierre Fleury*



«L'instabilité des prix producteurs et des matières premières ont des conséquences importantes pour les productions animales. Nos priorités reposent donc sur 1) l'information et la formation des producteurs à la connaissance et la maîtrise des coûts de production, 2) l'optimisation des postes clés liés à l'alimentation, les bâtiments d'élevages, la mécanisation, le foncier et la génétique, 3) une meilleure connaissance des marchés et l'accompagnement avec notre aval de la relocalisation des marchés de la restauration collective et de la grande distribution. L'urgence sera aussi d'assurer le renouvellement des générations en élevage. Cela passera d'abord par un revenu, lié à l'activité d'un chef d'entreprise et accompagnera les démarches entre cédant et repreneur. Mais aussi avec le développement de toutes les gammes de compléments de main d'œuvre indispensable aux exploitations d'élevage pour préserver une vie sociale. Enfin nous œuvrerons pour redéfinir un nouveau modèle pour les 3 aléas qui concernent l'élevage : les marchés, le sanitaire et le climatique».

Pôle production végétales

• *Les actions menées* entre 2007 et 2012

- Constitution de 17 groupes de développement : animation des groupes, tours de plaine, accompagnement technique et diffusion de bulletin d'avertissement;
- Elaboration du Bulletin de Santé du Végétal ;
- Accompagnement des projets innovants portés par les agriculteurs (Semis direct sous couvert, cultures associées, désherbage mécanique…) ;
- Reconnaissance de la Chambre d'Agriculture comme Organisme unique pour la gestion de l'eau ;
- Soutien aux producteurs de moutarde et de cassis.

▶ Nos ambitions *Vincent Lavier*



« Pour la prochaine mandature, nous continuerons à accompagner l'innovation sous toutes ses formes pourvu qu'elle soit porteuse de solutions pour l'agriculture du département, en privilégiant l'action collective car elle permet de rationnaliser nos moyens d'action pour un meilleur résultat. Pour ce faire, nous conduirons de nouvelles expérimentations sur les systèmes de culture innovants et les agroéquipements. Nous encouragerons aussi le développement de la filière légume, notamment via les circuits courts pour répondre à la demande locale, de même que nous soutiendrons l'irrigation nécessaire à la pérennisation de nos productions. Nous continuerons aussi à soutenir les porteurs de projets de production d'énergie qui peuvent permettre d'amener de la compétitivité dans les exploitations».

Pôle environnement

• *Les actions menées* entre 2007 et 2012

- Définition d'un axe prioritaire, la qualité de l'eau et d'un axe émergent, la biodiversité ;
- Réalisation de diagnostics territoriaux agricoles pour les collectivités et agences de l'eau ;
- Accompagnement individuel et de groupes (sensibilisation, information, animation d'actions volontaires) sur les périmètres avec des problématiques environnementales (20 captages suivis).

▶ Nos ambitions *Véronique Laville*



«Lors de la mandature passée, la Chambre d'Agriculture est devenue l'interlocuteur privilégié de l'administration lors des consultations. L'ambition prioritaire du pôle environnement est la qualité de l'eau à travers les captages en eau potable et les contrats de bassin. Face à ces problématiques environnementales, nous souhaitons que la Chambre d'Agriculture continue d'accompagner les agriculteurs individuellement ou collectivement. L'objectif est de pérenniser les actions engagées, en intensifiant l'animation locale. Pour cela nous devons trouver de nouveaux partenaires financiers. La biodiversité et la qualité de l'air sont également deux nouveaux axes à prendre en compte. Nous devons acquérir des références sur les pratiques actuelles afin de les valoriser et d'expérimenter de nouvelles pratiques répondant aux enjeux».

• *Élections* **Chambre d'agriculture** • *Élections* **Chambre d'agriculture** • *Élections* **Chambre d'agriculture**

our la future Chambre d'agriculture

Service aménagement - Urbanisme Cartographie

• *Les actions menées* entre 2007 et 2012 •

- Accompagnement des exploitants dans leurs mutations foncières, les procédures de remembrement, les aménagements fonciers…
- Préservation des intérêts agricoles lors du passage de grands ouvrages, la création de zones d'activité ou de sablières et limiter l'étalement urbain.
- Défense des enjeux agricoles contre l'urbanisation (PLU, SCOT, carte communale, réciprocité…) et préservation du foncier.
- Informer les agriculteurs sur leurs droits.
- Appui et conseil aux Associations Foncières.
- Développement du service cartographie et conseil juridique en droit rural.

▶ Nos ambitions *Bernard Ehret*

«Le foncier agricole est le support de notre activité. Pourtant, il est l'objet de convoitises multiples. FDSEA-JA-CAVB en appellent à une diminution de moitié de la consommation annuelle globale d'espaces agricoles (urbanisation, infrastructures, ZAC, …) pour maintenir notre potentiel de production. Nous nous battons dans toutes les commissions au sein desquelles nous siégeons pour défendre les terres agricoles. Nous souhaitons également accompagner les exploitants dans l'optimisation et l'organisation de leur foncier (aménagement, remembrement, …), qui apporte des gains considérables en matière d'intrants, de temps de travail, d'impact environnemental… La Chambre d'Agriculture est un outil indispensable pour nous accompagner dans ces évolutions. L'appui et le conseil aux associations foncières doivent également être renforcés».



Pôle aménagement Territoire - Service agritourisme - Diversification

• *Les actions menées* entre 2007 et 2012

- Sensibilisation des agriculteurs aux valorisations locales des productions ;
- Promotion de *«Bienvenue à la Ferme»* et communication pour fédérer les producteurs autour de la marque ;
- Mise en œuvre du cahier des charges afin de promouvoir une qualité et une image ;
- Réalisation d'étude de projet : viabilité, marchés, débouchés ;
- Formation des exploitants membres du réseau.

▶ Nos ambitions *Ghislaine Verstraete*



«Notre ambition est de poursuivre le travail engagé lors de la précédente mandature c'est-à-dire renforcer la promotion du réseau « Bienvenue à la Ferme», marque des Chambres d'agriculture, leader de l'accueil et de la vente à la ferme en France. Le réseau s'est professionnalisé, la marque «Bienvenue» a gagné en notoriété. Nous continuerons d'accompagner les projets de diversification, de soutenir le développement à la filière locale avec de nouveaux circuits de commercialisation. Dans un contexte économique difficile, l'opportunité de diversifier, innover, engager de nouveaux projets, peuvent être une alternative et un moyen de créer une valeur ajoutée non négligeable sur nos exploitations. Ces activités requièrent des compétences solides d'où la nécessité de se former, ce que nous continuerons d'assurer. Se diversifier est un vrai choix d'entreprise, soit pour un complément d'activité, soit pour une activité à part entière et qui doit être reconnue comme telle».

Rencontre avec la FNSEA et les JA

La FDSEA 21 et les JA 21 ont entamé début janvier une série de rencontres locales afin d'échanger avec les agriculteurs sur le projet qu'ils proposent pour la Chambre d'agriculture pour les 6 années à venir et de présenter les candidats qu'ils ont choisi pour le mettre en œuvre.



Luc Smessaert de la FNSEA et Julien Marre de JA.

La visite d'exploitation du 10 janvier dernier, chez Hervé Leguy (ferme de Myard à Vitteaux), a été l'occasion d'accueillir les représentants de la FNSEA et des JA, Luc Smesseart et Julien Marre, au cours de laquelle les agriculteurs présents ont pu exprimer leurs attentes.

Besoin d'un appui fort

Les trois sujets phares, spécifiques à notre département ont bien évidement été abordés : la tuberculose bovine, la faune sauvage et la problématique de la zone intermédiaire.

Concernant le dossier tuberculose bovine, les éleveurs présents ont fait part de leurs inquiétudes, des contraintes avec lesquelles ils doivent travailler et des incertitudes qui pèsent sur l'élevage Côte d'Orien. En effet, malgré les efforts importants faits par l'ensemble des éleveurs, le travail acharné du GDS, de la FDSEA et des JA, le dossier n'avance que trop lentement.

En parallèle de ce dossier, spécifique à l'élevage, le dossier faune sauvage est rapidement apparu dans la discussion. Les responsables locaux ont rappelé les deux axes qui pénalisent aujourd'hui l'agriculture : les dégâts de gibier et les implications de la faune sauvage dans la transmission de la tuberculose. Là aussi, les agriculteurs ont exposé la problématique locale et mis en évidence les obstacles auxquels se heurtent les responsables dans les négociations. Sur ces deux dossiers, les demandes de la FDSEA et des JA sont pourtant simples et pragmatiques (réduction des populations, simplification des protocoles de prophylaxie, amélioration des indemnisations…) Pourtant, ces revendications ne semblent pas vouloir être entendues par tous les interlocuteurs. Aussi, un fort soutien national a été demandé.

De même, la situation de la Côte d'Or en tant que département de la zone intermédiaire a été largement abordée. Les caractéristiques de cette zone mixte, souvent à faible potentiel, méritent qu'une attention particulière lui soit réservée (PAC, politiques locales, filières…). Là aussi, les demandes ont fortement été portées auprès des représentants nationaux afin qu'ils relayent la situation fragile de la Côte d'Or.

Trop de contraintes inutiles

Un second temps fort s'est articulé autour des contraintes toujours plus importantes pour les agriculteurs. Le meilleur exemple est l'empilement des règles environnementales : difficilement applicables pour les exploitants et pour la plupart d'entre elles, avec des plus values environnementales restant encore à démontrer (notamment avec les nouvelles règles prévues pour le 5ème programme d'action de la directive Nitrates). Mais cette situation se retrouve aussi pour les règles de conditionnalité et l'ensemble des démarches administratives… C'est pourquoi les agriculteurs présents ont insisté sur l'importance de retrouver de la cohérence dans la mise en œuvre de toutes ces règles qui pénalisent de plus en plus fortement les outils de production.

Election 2013 : un choix pour 6 ans !

L'après midi s'est conclue sur les élections des représentants à la Chambre d'agriculture qui se dérouleront d'ici quelques jours. Avant leur départ, les représentants nationaux ont souhaité rappeler que le vote de chacun est important. Cette élection déterminera, pour les 6 années à venir, les orientations pour l'agriculture française et côte d'orienne. Ils ont aussi rappelé qu'il ne suffisait pas de se présenter à une élection pour régler les problèmes agricoles mais que les combats doivent être menés chaque jour par des représentants qui s'impliquent, travaillent, négocient et obtiennent des avancées sur chaque dossier et que c'est précisément ce que font aujourd'hui la FDSEA et les JA et que nous poursuivrons dans l'avenir.

Élections **Chambre d'agriculture** • *Élections* **Chambre d'agriculture** • *Élections* **Chambre d'agriculture** •

Votez pour un syndicalisme de solutions

Edito



Vous allez voter pour élire les membres de la Chambre d'agriculture de Côte d'Or. Votre vote est important. A FDSEA-JA-CAVB, nous sommes des hommes et des femmes de terrain, responsables, crédibles et mobilisés. Nous sommes des agriculteurs et des viticulteurs qui vivent de leur exploitation et connaissent vos difficultés. A FDSEA-JA-CAVB, nous vous proposons un syndicalisme de solutions, actif toute l'année, qui ne s'agite pas une fois tous les 6 ans avec pour seul projet d'affaiblir le poids syndical et la défense des agriculteurs.

Que font nos concurrents sur les dossiers qui vous concernent ?
A FDSEA-JA-CAVB, nous nous mobilisons sur tous les fronts : dégâts de gibier, tuberculose, calamités agricoles (seul le réseau FDSEA-JA s'est mobilisé pour enclencher le dispositif calamités agricoles et organiser les approvisionnements en paille), les contraintes environnementales abusives et sans fondement ni efficacité (alors que d'autres préfèrent s'associer avec Greenpeace ou WWF…) ; l'installation et le renouvellement des générations, la baisse des charges, les prix, la fiscalité, les retraites agricoles, … l'ensemble de ces dossiers reste complexe, mais à FDSEA-JA-CAVB, nous ne baissons pas les bras, là où nos concurrents ne font aucune proposition ou brillent par leur absence.

Ecrire des tracts c'est bien, agir c'est mieux !
L'avenir de l'agriculture passe par un syndicalisme fort et une agriculture unie dans toute sa diversité. Voulez vous détruire ou construire avec nous ? Au-delà du fait d'être élu, c'est bien le nombre d'électeurs et le pourcentage que vous accorderez à FDSEA-JA-CAVB qui nous permettrons de peser davantage demain.
L'agriculture côte d'orienne en aura besoin dans l'avenir, alors merci à vous de nous accorder votre confiance en votant pour les listes FDSEA-JA-CAVB.

JEAN BERTRAND,
SECRÉTAIRE GÉNÉRAL FDSEA

Faune sauvage, le retour indispensable à un équilibre

FDSEA-JA-CAVB défend une meilleure régulation des populations de gibier, en mobilisant élus, préfet, administration et en négociant pied à pied avec la FDC.
Notre action a permis de classer le sanglier nuisible, d'interdire l'agrainage sur une partie du département, de l'encadrer sur l'autre (agrainage en poste fixe interdit), l'attribution de bagues gratuites pour les chasseurs en 2011/2012 et 2012/2013, l'augmentation des tirs d'été… En matière d'indemnisation, nous oeuvrons pour améliorer le dispositif encadré par la loi et obtenir des prix d'indemnisation plus en phase avec les prix payés producteurs. Nous avons obtenu l'indemnisation des pertes de paille pour 2012/2013.

JEAN-LUC LOIZON,
PRÉSIDENT DE LA COMMISSION DÉGÂTS DE GIBIER FDSEA

L'économie durable au cœur de nos préoccupations

FDSEA-JA-CAVB défendent une agriculture de production, créatrice de richesses, diversifiée, qui permette à chaque exploitant, quel que soit son mode de production et de commercialisation (produits de grande consommation ou d'export, vente directe, agrotourisme…) de vivre de son travail. Notre avenir repose sur des prix rémunérateurs obtenus soit sur des marchés de niche ou de proximité, soit via des filières organisées. La filière diester (qui au passage a permis de tripler la production française de tourteaux disponibles pour les éleveurs… non OGM accessoirement !) ou le GIE export arraché grâce à la ténacité de la FNB en sont des exemples. Nous voulons renforcer l'organisation de ces filières pour un meilleur retour aux producteurs. La compétitivité de l'agriculture, c'est l'affaire de tous.
Au-delà du prix, la baisse des charges est une de nos préoccupations (intrants, charges sociales, environnementales…). A titre d'exemple, le remboursement de la Tic, critiqué par nos concurrents, est un acquis essentiel de notre réseau, qui nous permet de limiter la facture énergétique de nos exploitations. Nous devons continuer.
Dans les mois qui viennent, nous nous impliquerons largement dans les discussions sur la Pac, pour que les agriculteurs côte d'oriens ne soient pas oubliés des débats. Nous devons aboutir à une Pac juste et équilibrée qui garantisse la pérennité de tous les types d'agriculture, sur tous les territoires.

SAMUEL MARECHAL,
SECRÉTAIRE GÉNÉRAL, ADJOINT FDSEA

Pérenniser une production laitière rentable

La production laitière se trouve à une période charnière et les dernières années ont été marquées par de nombreux changements et incertitudes (fin annoncée des quotas, nouvelles règles de concurrences...). Cependant, la FDSEA et les JA - appuyés par la FNPL - ont toujours accompagné les producteurs pour défendre leurs intérêts. D'ailleurs, où en serait-on si nous ne nous étions pas battus pour :
- Obtenir des accords sur le prix du lait qui, même s'ils ont été largement décriés par nos concurrents, étaient jusqu'à présent une base solide de négociation.
- Obtenir la création des zones à faible densité laitière qui permettent des attributions plus importantes aux éleveurs de Côte d'Or (exemple des JA : en Côte d'Or, ils peuvent bénéficier d'une attribution de 120 000 l au lieu de 60 000 l dans le reste du Grand Est!).
- Accompagner de façon prioritaire les éleveurs laitiers dans le cadre du plan *«bâtiments»*.
- Défendre les intérêts des éleveurs pour la mise en place de contrats plus équilibrés. La FDSEA, les JA et la FNPL n'ont pas laissé les éleveurs seuls face à leur entreprise.
- Mobiliser la filière et trouver des solutions pour les producteurs en cas de problèmes de collecte.
Les enjeux sont encore nombreux (organisation de la production, négociation du prix, mise aux normes…). La FDSEA et les JA continueront à proposer des solutions et défendre les producteurs.

NATHALIE MAIRET,
PRÉSIDENTE DE LA COMMISSION BOVINS LAIT



Assurer l'avenir sanitaire de nos élevages

La tuberculose bovine pèse sur l'élevage du département depuis trop longtemps. Les contraintes qui pèsent sur les éleveurs sont de taille : temps de travail, charges, commercialisation… La FDSEA et les JA ont toujours soutenu le GDS dans ses actions, tant au niveau local que national et européen via la FNB. Ce travail conjoint a déjà permis d'obtenir des avancées (indemnisation, abattage partiel et plus récemment des avancées sur la faune sauvage) et il faudra continuer. Les éleveurs font le nécessaire pour endiguer la transmission de la maladie mais la situation ne trouvera pas d'issue favorable sans :
- Une réduction des populations de gibier et de blaireau afin de limiter au maximum les risques de transmission de la maladie ;
- Une simplification du protocole de prophylaxie (reconnaissance de l'interferon), pour limiter les contraintes pour les éleveurs et éviter des abattages non justifiés;
- Le maintien des indemnisations à la hauteur des pertes subies par les éleveurs.

DOMINIQUE GUYON, PRÉSIDENT DE LA COMMISSION BOVINS VIANDE

Pour un pragmatisme environnemental

La profession agricole de Côte d'Or a depuis toujours su allier environnement et production dans le développement des exploitations agricoles (pour preuve pas moins de 15 programmes d'actions mis en place depuis 2000). Mais, aujourd'hui, nous disons Stop à cet empilement de contraintes existantes et nouvelles qui mettent en demeure la pérennité de nos outils de production avec des plus-values environnementales le plus souvent faibles pour ne pas dire inexistantes. FDSEA-JA en lien avec FNSEA et JA national défendent une politique environnementale qui soit conduite en adéquation avec la réalité du terrain et non dictée depuis des bureaux parisiens et où l'agronomie retrouve sa place centrale.
Nous ne laisserons pas le dogmatisme environnemental prendre le pas sur le bon sens paysan !

YVES ASDRUBAL, PRÉSIDENT DE LA COMMISSION ENVIRONNEMENT

Favoriser l'installation

Grâce à la mobilisation du réseau JA, la politique d'installation et de transmission donne de vrais résultats :
- Actuellement, installation d'un jeune pour deux départs à la retraite, contre un pour quatre il y a 10 ans. En Côte d'Or, le nombre d'installations se maintient en moyenne depuis 8 ans à 100 installations par an dont 80 avec les aides. Le nombre d'installation hors cadre familial est en constante augmentation et est même supérieur au niveau national, malgré une définition plus stricte en Bourgogne.
- En 2009, mise en place d'un nouveau dispositif d'accompagnement personnalisé, pour tous les porteurs de projet qui permet de valoriser les compétences de chacun. Chaque année, en Côte d'Or, une centaine de Plans de Professionnalisation Personnalisé est agréée.
- 97 % de réussite au bout de cinq ans dans le dispositif aidé.
- Mise en place d'un fonds afin de financer des mesures visant à faciliter l'accès au foncier des jeunes agriculteurs et les aider à développer des projets innovants.
Si nous souhaitons conserver les moyens financiers et humains d'agir et de pousser nos idées en faveur de l'installation des futurs exploitants agricoles, il faut unir nos forces et nos idées et construire une unité syndicale reconnue par les agriculteurs.

BENOÎT LAHAYE, VICE-PRÉSIDENT DU COMITÉ D'ORIENTATION TRANSMISSION INSTALLATION DE CÔTE D'OR, VICE-PRÉSIDENT JA 21

FDSEA 21 - JA 21 - CAVB: Agriculteurs et viticulteurs fiers de prendre leur avenir en main

Collège 1



Collège 4

Liste des candidats

Ferrand Suzanne - Bourge Daniel
Robin Gabriel - Lecour Jean-Luc

La section des Anciens Exploitants de la FDSEA que je préside, s'investit depuis plusieurs années à défendre les retraités d'exploitations agricoles et viticoles pour une meilleure qualité de vie, à améliorer les petites retraites et à maintenir les animations en milieu rural. Chaque année, nous grignotons une petite valorisation par nos revendications.

Nous sommes vigilants à la défense des veuves et des veufs, notre demande de réintégration de la demie part fiscale est toujours à l'ordre du jour. En Bourgogne Franche Comté, nous négocions une baisse des cotisations des complémentaires maladies avec plusieurs mutuelles.
Notre souci, c'est la dépendance. Les pouvoirs publics doivent prendre leurs responsabilités. C'est un véritable fléau et nous pouvons ajouter également les déserts médicaux dans une grande partie de notre département.

Suite à la pétition de la Section Nationale des Anciens Exploitants de la FNSEA, le candidat François Hollande s'est engagé :
- à étendre la retraite complémentaire obligatoire aux conjoints et aides familiaux pour les retraités actuels
- à supprimer la condition minimale de durée d'activité des exploitants agricoles (17.5 années) pour obtenir le droit de bénéficier de la majoration des retraites
- à porter à 75% du SMIC le montant des retraites des carrières complètes des chefs d'exploitation
- à accorder la réversion de la retraite complémentaire obligatoire. Il s'agit ici d'attribuer au conjoint survivant une pension de réversion de la RCO calculée sur les points gratuits et cotisés par le chef d'exploitation décédé en activité
- à appliquer le principe des droits combinés à la RCO
- à accorder enfin le bénéfice de la retraite proportionnelle aux périodes de longues maladies ou infirmité grave.

Notre section assure une défense syndicale pour tous les retraités et tous les futurs retraités exploitants, fait connaître nos besoins dans toutes les instances en matière sociale et patrimoniale et vous permet de partager des moments conviviaux.

En conduisant la liste des anciens exploitants et assimilés de la FDSEA-JA-CAVB aux élections Chambre d'Agriculture, nos engagements seront la Solidarité, le Partage et la Défense Collective.
En cette année 2013, je vous présente à toutes et à tous mes meilleurs vœux de bonheur et de santé et je vous invite à voter pour la liste FDSEA-JA-CAVB.

Suzanne Ferrand, Présidente de section anciens exploitants FDSEA21

Collège 2

FDSEA 21 - UNPI: Union des propriétaires ruraux

Liste des candidats

Louet Bénigne -Perrin Jean
De Cambourg Jacqueline - Gueneau Jacques

On oublie trop souvent que le financement des Chambres d'Agriculture est assuré par les propriétaires ruraux à hauteur de 50%.

Nous revendiquons à ce titre que dans les programmes d'actions de la Chambre d'Agriculture soient pris en compte les intérêts des propriétaires :
- Intérêts liés au droit de propriété,
- Intérêts liés aux charges qui pèsent sur les propriétaires.

Nos syndicats FDSEA/UNPI s'engagent en ce sens (des avancées ont déjà été obtenues).

Amis lecteurs de Terres de Bourgogne, agriculteurs, jeunes agriculteurs, anciens agriculteurs vous êtes ou vous serez certainement un jour propriétaires de tout ou partie de votre exploitation. Sachez que nous sommes soucieux de l'évolution du métier.

Le support de l'activité agricole reste le foncier. Nous sommes donc attentifs au maintien du statut du fermage, dans des rapports équilibrés entre propriétaires et fermiers, pour permettre aux exploitants de développer leur activité et aux propriétaires d'en percevoir les justes fermages.

Dès réception des bulletins de vote, il faut voter et faire voter vos propriétaires qu'ils soient de la famille, ou voisins.

Ne vous trompez pas, votez pour la liste FDSEA/UNPI, liste d'union des propriétaires ruraux, qui défendront vos intérêts.

Benigne LOUET,
Mandataire de la liste

Crédit Agricole Centre Loire

8 sur10 de satisfaction clients

La traditionnelle cérémonie des vœux au site de la Nièvre du Crédit Agricole Centre Loire s'est déroulée vendredi dernier à Varennes Vauzelles. L'occasion pour François Thibault, président, Dominique Thibault, vice-président nivernais et Pierre Derajinski, directeur, d'annoncer quelques bonnes nouvelles et de plaider pour la continuité du soutien aux acteurs du territoire.



Les dirigeants du Crédit agricole Centre Loire ont présenté leurs voeux, vendredi dernier, dans les locaux de Varennes Vauzelles, à une centaine d'acteurs socio-économiques nivernais.

Avec un indice de satisfaction clients atteignant la note de 8 sur 10 en 2012, le Crédit Agricole Centre Loire se classe parmi les bons élèves de toutes les caisses régionales de Crédit Agricole. Tant François Thibault que Pierre Derajinski, président et directeur de la caisse, ont pointé du doigt cette satisfaction, vendredi dernier, lors de la cérémonie des vœux aux acteurs socio-économiques du territoire nivernais. Pour sa part, le président de Centre Loire a émis plusieurs résolutions, appelant à «*la lucidité quant à la situation économique, la sérénité sur l'état de la société et au volontarisme et au courage*». «*Notre finalité, ce sont les hommes, c'est une finalité sociale*» a-t-il indiqué en engageant la caisse régionale, en 2013, «*à faire plus et mieux, sachant que les besoins sont immenses*». François Thibault a notamment souligné la nécessité de poursuivre sur le chemin de la solidarité, notamment «*vis-à-vis des entrepreneurs, mais aussi à l'égard des plus faibles*» et ce en dépit de «*fortes contraintes économiques et réglementaires*». Et d'implorer «*une passion mobilisatrice, efficace, propre à déplacer des montagnes, et une fierté d'être des ambassadeurs de ce département, dans une logique vertueuse: l'économie au service de l'homme et l'homme comme levier de la performance économique*»!

Agriculture: année «exceptionnelle»

Plus terre-à-terre, Pierre Derajinski, le directeur de Centre Loire, a également égrainé les annonces positives. D'abord, CACL a gagné des parts de marché et les crédits n'ont baissé que de 3% en 2012 (deux milliards d'euros) tandis que la collecte d'épargne a augmenté. Au total, le chiffre d'affaires de Centre Loire a progressé de 6% en 2012, notamment grâce à ce que le directeur appelle «*une année exceptionnelle pour l'agriculture, en dépit de disparités entre les céréaliers, les viticulteurs et les éleveurs*».

Ensuite, cinquante cinq entrepreneurs des trois départements couverts par la caisse régionale (Nièvre, Cher, Loiret) ont-ils bénéficié de prêts tremplins et de micro-crédits en 2012. «*C'est de la création de richesses, des emplois et des fournisseurs en plus*» a-t-il souligné tout en constatant que le Crédit Agricole «*ne vient pas en aide qu'aux plus aisés, puisque nous avons passé par pertes près de trente millions d'euros de crédits*». Soixante personnes ont aussi reçu des crédits «*coups durs*». Et puis dans le cadre des trois agences passerelles, «*nous avons accompagné 359 clients, presque un par jour, dans des situations plus difficiles*». Dans un appel à «*un surcroît d'optimisme*», Pierre Derajinski a également confirmé la poursuite du programme, lancé en 2012, de renouvellement des agences de la caisse régionale. L'an dernier, près de quatorze millions d'euros ont été investis pour la réfection de 35 des 160 agences locales. Les autres devraient suivre en 2013 et 2014 (pour un investissement total de 40 millions d'euros), en appliquant «*un concept fait pour les clients qui vise à faciliter encore plus leur relation avec la banque*». Enfin, «*pour continuer notre progression, les ressources humaines sont notre principale force*» a estimé le directeur. Le CACL a embauché, en 2012, 120 nouveaux CDI, 75 CDD et 70 jeunes en alternance (plus 111 stagiaires). «*De quoi porter un regard optimiste sur le territoire, parce qu'ici il n'y a pas vraiment de filière en difficulté, parce que nous accompagnons des gens qui se portent bien et d'autres moins bien et parce que nous avons la capacité d'aider les acteurs économiques à investir au bon moment*».

EMMANUEL COULOMBEIX

MSA Bourgogne site de la Nièvre

«Pour l'amélioration de la performance et de la qualité du service aux adhérents»

Vendredi 11 janvier, Dominique Bossong et Jean Boissière, le président et le directeur de la MSA Bourgogne, ont présenté leurs vœux au personnel du site de la Nièvre. Ils ont voulu se montrer rassurants à la fois sur la performance des services à l'égard des adhérents et sur la pérennité de la structure et des emplois.



Les 11 récipiendaires de la médaille du travail ont officiellement été décorés par le président et le directeur de la MSA Bourgogne ainsi que par plusieurs administrateurs nivernais.

Entre projets d'entreprise, réorganisations et rigueur budgétaire qui font fondre les finances de l'organisme social, «*la dégradation du service a été inévitable en 2012*» a constaté Jean Boissière, le directeur de la MSA Bourgogne. Il l'avait dit le matin-même lors de l'assemblée générale du personnel du site de la Nièvre, il l'a redit au cours de la cérémonie des vœux de l'après-midi, tout en remerciant les salariés pour leur adaptabilité et leurs efforts. Et en émettant le souhait que «*les perspectives 2013 laissent apparaître une amélioration de la performance et de la qualité du service fourni aux adhérents. Cela passe par une stabilisation de l'organisme et par une stabilité des personnels ainsi qu'une pérennité de l'entreprise*» a-t-il estimé.

Ce qui n'empêche pas les élus de la MSA de mener une réflexion sur l'organisation. C'est de cela «*que sont nés le Centre de contacts et la spécialisation des appels entrants ainsi que la politique d'accueil sur rendez-vous en remplacement de l'accueil spontané... Force est de constater que les résultats et le ressenti des adhérents après huit mois de fonctionnement seulement sont plus que satisfaisants*» a pour a part voulu rappeler le président Bossong, sachant que le réaménagement du maillage de l'organisme social n'a pas été synonyme de renonciation «*à son engagement territorial mais en rationalisant et en professionnalisant la relation de service à l'égard des adhérents*».

De plus en matière d'action sanitaire et sociale, Dominique Bossong a dressé les axes de réflexion d'un nouveau plan d'action, caractérisé par «*une politique harmonisée et équitable*» autour de «*la famille/enfance/jeunesse*», «*les actifs agricoles en situation de fragilité*» et «*les seniors/personnes âgées*».

EMMANUEL COULOMBEIX

▶ Zoom sur…

Onze médaillés du travail sur le site de la Nièvre

Comme chaque année avant le partage de la galette, le président et le directeur de la MSA Bourgogne ont procédé à la remise des médailles du travail aux promus nivernais du 14 juillet et du 1er janvier derniers. Trois salariées ont ainsi été récompensées de la Médaille Grand Or, pour 40 ans de service: Mmes Mireille Baranton, Marie-Lyne Malcoiffe et Claudine Salarmes. Pour 30 années de service, c'est la Médaille de Vermeil que sont vus attribuer Mmes Chantal Colodiège, Françoise Daignault, Patricia Granger, Elisabeth Gueniffet, Brigitte Moreau, Sylvie Roumier et M. Gilles Tridon. Enfin, saluant 20 ans de service, Mme Michèle Billoué s'est vu remettre la Médaille d'Argent.

CETA et GDA de la Nièvre

Technique et réflexion

La fin d'année est un moment privilégié pour les CETA et GDA de la Chambre d'Agriculture : un temps d'échange et de réflexion. Ces rencontres sont l'occasion de faire le point sur la campagne écoulée et surtout de préparer la prochaine.



La fin d'année est traditionnellement la période des assemblées générales des CETA et GDA. En décembre dernier, le GDA Bourgogne Nivernaise, le GDA Centre Nivernais et le CETA Entre Loire et Allier se sont donc réunis pour échanger sur les événements et résultats de la campagne 2012 et surtout réfléchir sur leurs actions à mener pour la prochaine campagne.

Des thématiques de réflexion variées.

Les conseillers de la Chambre d'Agriculture commencent par récapituler l'ensemble des actions réalisées au cours de la dernière campagne : pour adapter leur itinéraire technique au contexte de l'année, les agriculteurs des CETA et GDA bénéficient de 10 tours de plaine, 30 Points culture, 4 guides techniques, une dizaine de fiches techniques et 6 journées techniques.
Conscients que l'échange est le moteur de leur activité, les agriculteurs des CETA / GDA organisent leur rencontre annuelle autour de thématiques partagées par le groupe. Ainsi, le GDA Bourgogne Nivernaise a souhaité aborder le guidage par GPS et ses applications dans les itinéraires techniques. Pour sa part, le GDA Centre Nivernais a opté pour une réflexion autour de la commercialisation des céréales et ses évolutions. Le CETA Entre Loire et Allier a réaffirmé son rôle de facilitateur d'échange en instaurant des rencontres permettant à ses membres de soumettre leurs systèmes de culture au regard bienveillant du reste du groupe, afin d'identifier de nouvelles pistes d'adaptation.
Fidèle à leur habitude, ces réunions sont animées et rythmés par de nombreuses discussions.
Ces rencontres sont également l'occasion de présenter le programme des formations pour le printemps. Parmi les thèmes abordés, vous trouverez l'optimisation de la pulvérisation, la fertilité des sols, l'application du GPS ou encore le pilotage de la fertilisation azotée.

Une campagne fongicide 2013 sous le signe de la nouveauté !

Ces assemblées générales se poursuivent par une réunion technique permettant de préparer la prochaine campagne. Pour cela, les CETA et GDA s'appuient sur un autre élément fédérateur de leur activité : les expérimentations. Ils réalisent en partenariat avec la Chambre d'Agriculture une cinquantaine d'essais par an !

La campagne 2012 affichent selon les essais une nuisibilité fongicide moyenne de 9 q/ha (équivalente à la moyenne des 10 dernières années) avec cependant un intérêt aux applications de fin de cycle (floraison) pour contrôler la septoriose tardive. En effet, les épisodes pluvieux du mois de mai ont été favorables aux contaminations et aux développement de la septoriose. Dans ce contexte, le recours aux fongicides haut de gamme tels que les SDHI offrent le meilleur rapport qualité / prix, l'Adexar en tête ! Mais l'enjeu de la protection fongicide se joue ailleurs. En effet, pour les conseillers de la Chambre d'Agriculture, l'alternance des matières actives est à privilégier pour préserver l'efficacité de ces nouvelles familles chimiques et limiter l'érosion d'efficacité observée sur triazoles.
Les programmes d'expérimentations fongicides de la Chambre d'Agriculture en partenariat avec les CETA et GDA intègrent de plus en plus les nouvelles techniques de pulvérisation à bas volume et l'utilisation des adjuvants. Il est encore trop tôt pour tirer des conclusions des premiers résultats. Concernant les adjuvants, si les nouveaux fongicides semblent suffisamment adjuvantés pour se passer de compléments, la poursuite de ces expérimentations permettra d'affiner la réponse.

EQUIPE GRANDES CULTURES

▶ Rendez-vous



AQPS Le syndicat en AG

Michel Bourgneuf, le président du syndicat des Autres que pur sang (AQPS) de la Nièvre, vient de lancer les invitations. La prochaine assemblée générale annuelle aura lieu le vendredi 8 février 2013, à partir de 18h30, à la salle François Mitterrand de Cercy-la-Tour.

Chambre d'Agriculture

Des voeux marqués par de nouvelles arrivées

Eric Bertrand a délivré ses voeux au personnel de la Chambre d'agriculture réuni le 10 janvier dans le hall d'accueil du bâtiment de Nevers.

C'est en martelant que sa «*porte est toujours ouverte*» que le président sortant de la Chambre d'agriculture a présenté ses vœux de «*bonne année 2013*» à l'ensemble du personnel de la compagnie consulaire ainsi qu'aux organismes qui y ont leurs bureaux. Autour d'une sympathique galette des rois, Eric Bertrand a également émis le souhait «*que les agriculteurs sachent un peu mieux ce qu'ils veulent pour l'agriculture du département afin que nous puissions mieux les servir*». Une volonté qui prend encore plus de relief tant les changements ont été nombreux dans les services depuis un an (renouvellement des personnels, déménagement des bureaux...) et que de nouvelles têtes ont aussi fait leur apparition. C'est ainsi que le président de la Chambre d'Agriculture, le 10 janvier au soir, a tenu à accueillir de nouveaux arrivants au sein de l'établissement. D'abord, la quasi-totalité des salariés de Charolais informatique, dont les services sont désormais repris par la Chambre d'Agriculture, intègre le statut consulaire. Leurs bureaux étaient déjà situés au 2ème étage du 25 boulevard Léon Blum à Nevers et concrètement rien ne devrait perturber le fonctionnement habituel du service. C'est ensuite, après l'arrivée de Francis Bougarel l'an dernier, la venue de deux nouveaux conseillers: Perrine Raverat rejoint le service élevage et, depuis Noël, Christophe Bossaron est devenu conseiller entreprises et animation du territoire sur le périmètre qu'occupait Jean-Paul Pouillot dans le Morvan. Enfin, en février prochain, c'est Etienne Bourgy, animateur nivernais de la fédération CUMA Bourgogne, qui devrait intégrer la Chambre d'agriculture, celle-ci reprenant à son compte l'activité du Relais agri-énergie.

EMMANUEL COULOMBEIX



L'ensemble du personnel de la Chambre d'agriculture et des organismes associés s'est retrouvé le 10 janvier pour les voeux du président Eric Bertrand.

CONSTRUCTIONS METALLIQUES
AUER
BP 13
52190
OCCEY
Département BATIMENTS AGRICOLES
DEVIS GRATUIT
Tél.: 03 25 88 31 62 • Fax.: 03 25 88 37 84

▶ Éditorial

FDSEA et JA mobilisés dans le Morvan

Pierre Bobin et Alexandre Mocelin, respectivement président cantonaux FDSEA et JA du canton de Montsauche les Settons rappelle que plus que jamais, FDSEA et JA sont au service de l'agriculture et des agriculteurs Morvandiaux.

Dans quelques jours, la profession agricole sera appelée à désigner les personnes qui composeront pour les six prochaines années la Chambre d'agriculture de la Nièvre. Un moment important que chacun doit prendre au sérieux.
Chaque syndicat se revendique d'avoir été présent sur tous les fronts et tous les dossiers. Tout d'abord un bref rappel du travail réalisé par la FDSEA et les JA s'impose : *Gel des sapins de Noël, deux sinistres grêle en 2010 et 2012, sécheresse, problèmes de fossés et de défrichement avec l'administration, gestion de la FCO avec blocage des marchés et absence de soutien de la DDSV, brûlage des déchets verts agricoles, soutien de l'abattoir de Corbigny, aide aux agriculteurs qui ont rencontré des problèmes de captage d'eau potable avec les communes*. Sur tous ces dossiers, seuls la FDSEA et les JA sont intervenus.

Nous imaginons évidemment que le futur nous réserve des surprises et ne pouvons cesser de penser aux contraintes environnementales à tout va qui nous assassine à petit feu !
Malgré tout, si nous sommes unis, nous continuerons à exercer notre métier dans la sérénité, même si pour nous, paysans, le seuil de tolérance paraît parfois dépassé. La rentabilité de l'élevage, toujours une grande préoccupation, suscite encore des interrogations et il nous faudra bien, si nous voulons rester compétitifs dans le Morvan, évoquer un jour le coût de transport de la paille : l'acheminement coûte en moyenne 30 centimes par kilo.
L'élevage devra également avoir des prix rémunérateurs. Nous ne pouvons toujours acheter plus cher et vendre moins cher. Dans cette logique suicidaire, nous conduisons les jeunes à la faillite. Les lecteurs de notre Terres de Bourgogne diront surement que les responsables Morvandiaux en promettent beaucoup, mais rassurez-vous, le passé a démontré notre dynamisme et nous serons encore présent et au travail au lendemain des élections.



Pierre Bobin, président cantonal FDSEA de Montsauche les Settons.

D'autres comme par le passé feront une pause pour revenir sur le devant de la scène dans six ans et présenté un festival de propositions basé sur l'illusion.
En conséquence, nous vous demandons de voter massivement pour la liste FDSEA/JA, une liste jeune, dynamique, forte d'un programme moderne !

PIERRE BOBIN ET ALEXANDRE MOCELIN

Anciens exploitants

Retraités mais toujours actifs !

Jean Monais, président de la Section Départementale des Anciens Exploitants de la FDSEA de la Nièvre rappelle les revendications légitimes portées par les anciens de la FDSEA en matière de retraite agricole et insiste sur le fait que ce que les anciens obtiennent aujourd'hui servira demain les futurs retraités.

« *Retraités certes, mais toujours actifs !* » Telle est la devise de notre section départementale des anciens exploitants. En cette année d'élections Chambres, et les anciens présentant également une liste syndicale, il me paraît important de rappeler le rôle fondamental que les retraités de la FDSEA, par leur action, jouent au service, non seulement des anciens exploitants, mais également de l'ensemble des agriculteurs qui un jour seront retraités et donc confrontés à la dure réalité de ce que sont les retraites agricoles.
Face à ceci, nous SDAE, nous sommes mobilisés et avons, au cours des dernières années, menés de nombreux combats, ponctués par de véritables acquis syndicaux. Ainsi, depuis 2007, ce ne sont pas moins de 150 millions d'€ par an qui ont été réinjectés dans les plus petites retraites agricoles. Des mesures en faveur des retraités en situation précaire ont également été obtenues avec l'exclusion des terres d'exploitation et des maisons d'habitation du recours sur succession. Enfin et pour plus de parité, des mesures en faveur des femmes ont également vu le jour depuis 2007 : réversion des points gratuits de RCO attribués aux personnes retraitées avant 2003, bénéfice de la RCO pour les collaborateurs d'exploitation et aides familiaux depuis 2011…
Voilà ce que l'action syndicale, la vraie permet d'obtenir.
Ces acquis, ce n'est pas en sortant



du bois tous les 6 ans que nous avons pu les obtenir. Cela à nécessité un travail de fond, de longue haleine, et notre devoir à nous, véritables syndicalistes, est de persévérer. Ainsi, et face aux engagements du désormais Président Hollande, qui nous ont été présentés en avant première dans le département de la Nièvre en avril 2012, nous nous engageons, pour et au service de la profession à accentuer la pression syndicale et réaffirmons nos engagements de solidarité, de partage et de défense collective.
Faire progresser le montant des retraites agricoles est une nécessité et nous continuerons à œuvrer pour aligner les minima de retraite des agriculteurs sur ceux des salariés. De même, il est indécent que certains retraités de l'agriculture perçoivent encore aujourd'hui des pensions inférieures au seuil de pauvreté. Au cours des 6 années à venir, nous ne cesserons de le marteler.
La défense du pouvoir d'achat des retraités agricoles sera également un de nos combats. Face à l'envolée du coût de la vie nous agrions, tout comme face à la désertification de nos territoires ruraux, à la raréfaction des services de base dans nos campagnes et à la nécessaire prise en charge de la dépendance des personnes âgées.
Enfin, et aux côtés des actifs, nous agirons, comme c'est déjà le cas depuis de nombreuses années, pour améliorer les retraites de nos enfants. La prise en compte des 25 meilleures années et non de la totalité de la carrière pour le calcul des pensions de retraites doit être étudiée de manière à exclure du calcul nos plus mauvaises années. Enfin, et comme pour tous les salariés, le respect de la loi à 85 % du SMIC devra être de rigueur. Les paysans ne sont pas des citoyens de seconde zone et ont droit à leurs droits ! Nous nous attacherons à faire assimiler ceci à nos gouvernants.
En cette période de surenchère syndicale de la part d'une opposition terrée dans la stérilité de l'action mais dans la prolificité du propos, je tenais à vous rappeler l'engagement et le dévouement sans faille des anciens exploitants de la FDSEA pour la profession dans son ensemble. Du 20 au 31 janvier, lorsque face aux bulletins de vote, vous devrez faire votre choix, votez utile. Actifs, JA, sympathisants et anciens, tous unis, votons pour les candidats des listes FDSEA/JA.

JEAN MONAIS, PRÉSIDENT DE LA SDAE DE LA NIÈVRE

Prix du lait

Les éleveurs interpellent Christian Paul

La section laitière de la FDSEA a convié Christian Paul, député de la Nièvre, sur une exploitation laitière

Samedi 5 Janvier, une délégation de la section laitière de la FDSEA de la Nièvre, conduite par son président Olivier Hoareau, a convié Christian Paul, député de la Nièvre, sur l'exploitation de Marc Simonin à Varennes Vauzelles. L'occasion pour les éleveurs laitiers de lui faire part de leurs inquiétudes face à un prix du lait en baisse, contrairement aux charges qui, sur l'année 2012, n'ont jamais atteint de tels sommets. Les coûts de production des éleveurs laitiers explosent et la hausse de l'alimentation animale pèse fortement sur le revenu des producteurs de lait. En effet, les indicateurs interprofessionnels estiment des hausses de charges de l'ordre de 30€/1000 litres de lait en un an. C'est pourquoi le prix du lait ne doit pas baisser et doit intégrer ce surcoût difficilement compressible. Les producteurs ont tenu à rajouter que pour maintenir la production de lait sur notre territoire à faible densité laitière, il faut que le prix du lait permette aux éleveurs de vivre de leur métier ! Christian Paul a bien entendu leurs revendications et a émis son intention d'en faire part lors de la prochaine session de l'Assemblée Nationale.

M.G, FDSEA 58



Tournée cantonale FDSEA/JA

Immersion dans un syndicalisme de terrain

Depuis quinze jours, la FDSEA58 et les JA58 organisent, à un rythme effréné, des réunions cantonales, directement chez l'exploitant(e) nivernais(e). Histoire d'occuper le terrain syndical à l'approche des élections à la Chambre d'agriculture mais pas que... C'est aussi un «bon moyen de parler syndicalisme autour d'un casse-croûte vers midi à une période où il est plus difficile de mobiliser les agriculteurs» selon Stéphane Lafranchise, directeur de la FDSEA58.



Les réunions cantonales ont été suivies par une moyenne de 12 à 15 agriculteurs, comme ici à Luzy, chez Patrick et Karine Nivot.

Il est midi-et-quart, ce 9 janvier, à Luzy, dans la stabulation de Karine et Patrick Nivot, éleveurs charolais au lieu-dit Bussière. Autour d'Alexandre Lorré, le président des JA, de Michel Loison, vice-président de la chambre d'agriculture sortant, de Clément Blandin, plus jeune candidat sur la liste FDSEA/JA, et de Stéphane Lafranchise, directeur du syndicat, prennent place, progressivement, une quinzaine d'agriculteurs du canton. Les invitations ont déjà été envoyées depuis plusieurs jours et, malgré une météo brumeuse et humide, réunir autant de personnes relève déjà, en soi, de la performance syndicale, à une période de la saison où le travail ne manque pas dans les fermes et où les vêlages battent leur plein. Durant près d'une heure, entrecoupée de questions-réponses aux responsables professionnels, ils vont écouter les dernières informations, les derniers messages, concernant non seulement le scrutin électoral de la fin du mois mais aussi -et peut-être surtout- les nouvelles à propos de la réforme de la PAC, de la révision des zones défavorisées, du recours contre la décision ministérielle de supprimer l'aide à l'engraissement, de la fin de la vaccination contre la FCO (depuis le 14 décembre 2012), des cours du broutard et de la stratégie à tenir et des nouveaux services bientôt proposés par la FDSEA58 (lire l'encadré). Un menu consistant, sans réel ordre du jour, à bâtons rompus, debout dans la fraîcheur d'un mercredi de janvier, mais avec l'indéniable et constant appétit de professionnels attentifs à des sujets qui les concernent au plus près de leur vie professionnelle.

450 agriculteurs en 25 réunions

Et comme l'activité cérébrale creuse, c'est dans un esprit convivial que la maîtresse des lieux invite ensuite ses visiteurs à déguster un apéritif, les jeunes filles de maison faisant le service aimablement, avant que de passer autour d'un buffet campagnard. A la carte, chacun est invité à se servir du pâté, des rillettes, du brie, des chips, des pommes et des boissons qui ont été le matin-même achetés par les responsables de la FDSEA en prévision de ce casse-croûte improvisé. Les convives, vivement intéressés par les discussions précédentes, apprécient, maintenant, de se rassasier sur le pouce avant de reprendre le chemin de leurs exploitations. Et de ne pas perdre de temps dans une journée bien remplie. Il n'y paraît rien mais ce programme a été savamment établi par les élus du réseau FDSEA/JA qui ont bien compris le besoin de communiquer vite et bien auprès des agriculteurs nivernais. Depuis le début de la semaine dernière, ce sont pas moins de 450 agriculteurs qui ont ainsi été réunis au cours de 25 réunions cantonales tenues dans tout le département. A chaque fois, un élu de la FDSEA et un des JA, accompagnés d'un de leurs animateurs, dirigeaient la réunion. *« Cette bonne participation est pour nous une grande satisfaction et notamment parce qu'il n'y a pas que des adhérents qui se sont déplacés »* estimait Stéphane Lafranchise mardi soir, tout en précisant que de nombreuses questions ont été posées à propos des cours du broutard.

Encore les cours du broutard...

Les précisions apportées ont fait état de trois phénomènes distincts, *« d'abord un effet conjoncturel avec un afflux d'animaux en octobre (correspondant aux premières neiges dans le Massif Central), ensuite une décapitalisation de 200 000 vaches entamée avec la sécheresse de 2011 et qui s'est accentuée (ndlr: il manque 2000 veaux), et enfin un effet purement spéculatif de la part de deux sociétés d'export vers l'Italie qui a entraîné un tassement des marges »*. Selon le directeur de la FDSEA, la situation est préoccupante car elle est quasiment similaire à celle du marché de la viande il y a deux ans. *« On est pris à la gorge »*! Et face à cela, la stratégie (défendue par la FNB) s'articule autour de la recherche de nouveaux débouchés (notamment vers les Pays tiers) et *« l'assèchement de certains clients industriels qui ne jouent pas le jeu »*. Les éleveurs venus à ces buffets syndicaux sont repartis avec la garantie que leur situation était pris en compte. De quoi digérer sereinement le café chaud servi entre une inquiétude et deux interrogations.

EMMANUEL COULOMBEIX

▶ Zoom sur…

Deux nouveaux services à la FDSEA58

Stéphane Lafranchise en a fait l'annonce officielle à l'occasion des réunions cantonales. La FDSEA58 va se doter de deux nouveaux services dès le mois de février, afin d'encore mieux accompagner les adhérents. D'abord, le syndicat agricole va leur proposer de souscrire à une Carte moissons, qui regroupe une palette d'offres et de réductions commerciales sur des services à visée professionnelle ou privée. Ensuite, grâce à un partenariat avec un avocat spécialisé déjà employé par la fédération de Saône-et-Loire, Stéphane Lafranchise va mettre en place un service juridique en droit rural et structures agricoles qui proposera un suivi des baux et des relations avec les propriétaires, la rédaction d'actes juridiques, l'accompagnement judiciaire en cas de contentieux devant les tribunaux paritaires et administratif ainsi qu'une assistance personnelle sur le bail rural ou l'état des lieux d'entrée ou de sortie.

▶ Rendez-vous

FNSEA et JA National dans la Nièvre le 22 janvier

Dominique Barrau et Gaël Gauthier, respectivement secrétaires généraux de la FNSEA et de JA National seront dans le Morvan le mardi 22 janvier prochain.

Les secrétaires généraux de la FNSEA et de JA National seront présents en Bourgogne le 22 janvier prochain. Avant de rejoindre la Saône et Loire l'après-midi, les deux élus nationaux seront présents dans la Nièvre, au chevet des éleveurs du Morvan, durant toute la matinée. Dès 9h45 et jusqu'à 11h15, les éleveurs Nivernais pourront ainsi échanger avec leurs représentants nationaux sur le site de la Sicafome (Marché au cadran de Moulins-Engilbert) et ainsi obtenir des réponses quant à la stratégie syndicale développer par la FNSEA et les JA pour soutenir l'élevage allaitant et agir conjoncturellement face à l'érosion du prix des animaux maigres.

Les élus se rendront ensuite à la rencontre des éleveurs du Sud-Nivernais et Sud-Morvan, sur l'exploitation du Gaec Paqueriaud à Tazilly, où ils seront attendus pour une rencontre et des échanges prévus de 11H45 à 14h00. Toutes personnes souhaitant prendre part à ces deux rendez-vous y seront les bienvenues. N'hésitez pas à nous rejoindre. (Collation prévue sur place).

S.L – FDSEA 58



Photo: Actuagri

Dominique Barrau, secrétaire général de la FNSEA, lors de l'assemblée générale 2010 de la FDSEA, à Château-Chinon.

Pour un travail en forêt en toute sécurité

Zoom sur les équipements de sécurité à utiliser...

La fréquence des accidents forestiers est 3 fois supérieure à celle observée en agriculture. 25% des utilisateurs d'une tronçonneuse ont un accident chaque année: 5% à la tête, 3% aux yeux, 4% au tronc, 9% aux bras, 31% aux mains, 35% (dont 70% à la jambe gauche) aux jambes et 13% aux pieds. Même si le pourcentage d'accidents aux yeux et à la tête est relativement faible (8%), le degré de gravité est très élevé : ils représentent 60% des causes de mortalité. De nombreux accidents pourraient être évités en portant des équipements de protection individuelle, adaptés au travail en forêt.



Photo: Réussir

Un grand nombre d'accident peuvent être évités en portant des équpements de protection destinés au travail en forêt.

Les pantalons, salopettes et vestes de protection… doivent répondre à :
- des exigences générales relatives à la conception, au système de tailles et critères d'utilisation, aux caractéristiques et au marquage des vêtements de protection.
- des exigences spécifiques aux vêtements de protection contre les coupures de scie à chaîne tenue à la main.

Le pictogramme anticoupure représentant une tronçonneuse doit :
- figurer sur chaque pantalon, salopette et veste de sécurité, à un emplacement visible, avec une taille au minimum de 30 mm x 30 mm et
- mentionner la classe de protection fournie : un pantalon de sécurité anticoupure doit arrêter une chaîne de tronçonneuse lancée à une vitesse de 20 m/sec (classe 1); 24 m/sec (classe 2) ou 28 m/sec (classe 3). Elle ne doit en aucun cas le traverser.
En plus de la résistance aux coupures, les pantalons sont soumis à des tests complémentaires. Ils ne doivent pas rétrécir de plus de 6% sur leurs largeur et longueur après 5 lavages à 60°C et séchage par centrifugation à 70°C. Les coutures doivent aussi supporter des contraintes de 20 Newtons.

Les bottes et chaussures de sécurité…

doivent protéger les bûcherons contre l'écrasement, les perforations, les glissades et les coupures. Pour cela, elles doivent répondre à des exigences de base : taille, solidité et résistance de la coquille en acier à 200 joules classe SB et semelle antiperforation.

- La protection anticoupure doit couvrir la partie antérieure de la chaussure et se prolonger jusqu'à 195 mm au-dessus de la semelle. Elle doit résister à une vitesse de chaîne allant de 20 à 28 mètres par seconde (même classement que pour les vêtements de protection).
- La profondeur des crampons ne doit pas être inférieure à 4 mm pour les semelles en caoutchouc et 2,5 mm pour les semelles injectées ou multicouches.
Comme pour les pantalons, le fabricant doit faire apparaître de façon lisible le pictogramme attestant de la protection contre les coupures, suivi de la classe de protection fournie.

Les casques de protection… doivent répondre aux exigences relatives aux casques de protection de l'industrie. Le casque doit répondre à 7 points : tests anti-choc, de pénétration, vieillissement artificiel, rigidité latérale (facultatitf), résistance aux variations de température, résistance aux flammes, solidité de la garniture intérieure.
Sur chaque casque doivent figurer la marque CE, le numéro de la norme, la date de fabrication, le poids de la calotte et la taille, le nom du fabricant et la référence du produit.

Le fabricant est aussi tenu d'indiquer sur la notice technique une durée limite d'utilisation.

Les casques forestiers peuvent en outre être équipés :
- d'une visière de protection des yeux et du visage, rabattable et généralement grillagée
- de lunettes, parfois intégrées au casque,
- de protecteurs antibruits

Les gants de protection… doivent répondre :

- à des exigences générales relatives à l'ergonomie, la constitution, l'innocuité et au confort (taille) ;
- des exigences relatives aux risques mécaniques définissant les niveaux de performance auxquels répond le gant. Ces niveaux de performance correspondent aux 4 chiffres qui se situent à coté du pictogramme, chaque chiffre correspondant à un critère classé de 1 à 4 (résistance à l'abrasion, résistance à la coupure, résistance à la déchirure et résistance à la perforation).

Sur chaque gant doivent figurer :
- le marquage CE (suivi de l'année d'apposition du marquage) ;
- les niveaux de sécurité ;
- le pictogramme signifiant la protection contre les risques mécaniques.

Ces équipements peuvent être commandés auprès de la Spara sur www.spara.fr.
Enfin, munissez-vous également d'une trousse de secours avec tout le nécessaire adéquate… on ne sait jamais…

ARTICLE RÉDIGÉ PAR GROUPAMA RHÔNE-ALPES AUVERGNE



Terres de Bourgogne vous offre des places* pour assister à la représentation :
du vendredi 25 janvier à 18h00

Téléphonez au 03 80 78 90 40

* OFFRE RESERVEE AUX ABONNES

* 2 places maximum par famille et dans la limite du nombre de places disponibles.

FDSEA et JA 89

Des élus nationaux sur le terrain à Maligny

A l'occasion des élections Chambre, FDSEA et JA de l'Yonne ont reçu Jérôme Despey, secrétaire général adjoint de la FNSEA et son homologue à JA national, Julien Marre, pour débattre avec les adhérents sur les grands dossiers d'actualité.



Julien Marre, agriculteur dans l'Eure et Secrétaire national adjoint à JA et Jérôme Despey, viticulteur, Secrétaire général adjoint à la FNSEA, président du FAFSEA et de la Commission viticole de FranceAgriMer (de gauche à droite).

Adhérents ou sympathisants, ils étaient nombreux ce jeudi à être venus au Gaec Ségault à Maligny, à la rencontre des élus nationaux Jérôme Despey et Julien Marre. Pac, environnement, droits de plantation, compétitivité…, les sujets d'actualité ne manquent pas et ont donné lieu à des échanges fructueux. Petit florilège des propos entendus…

Et comment, à quelques jours du scrutin, ne pas évoquer en préambule les prochaines élections Chambre d'agriculture ? Jérôme Despey, Secrétaire général adjoint à la FNSEA ne manie pas la langue de bois et appelle à la mobilisation : *«c'est un test de représentativité syndicale et rien ne serait plus terrible que ce scrutin démontre une abstention du monde agricole, alors que nous sommes l'un des secteurs d'activité économique où la participation est la plus importante en matière d'élections professionnelles, avec un taux moyen de 60% là où ailleurs on ne dépasse pas les 15%... Si l'on veut peser vis-à-vis des collectivités et du gouvernement et nous faire entendre, il faut une réelle expression de tous les agriculteurs !»* Un discours au diapason de son homologue à JA national, Julien Marre, pour qui : *«le plus gros piège, c'est l'abstention ! La Chambre d'agriculture guichet de l'administration… ? Ce n'est pas vrai !»*

PAC et environnement au cœur des débats

En matière environnementale, les sujets de mécontentement ne manquent pas, d'autant que les participants à la réunion venaient d'apprendre que le Préfet avait donné un avis favorable à l'extension des zones vulnérables dans le département. Le président de la FDSEA 89, Francis Letellier pose la question : *«devons nous aujourd'hui engager à la désobéissance, syndicalement parlant… ?»* L'environnement ? Julien Marre connaît bien le dossier, pour travailler le sujet au sein de JA national : *«la directive nitrate, cela fait plus de deux ans qu'on travaille dessus pour proposer des solutions et répondre au contentieux européen tout en privilégiant la production et le bon sens paysan. Un bon exemple du travail mené conjointement aujourd'hui par le syndicalisme et les Chambres d'agriculture… Mais comment s'y retrouver quand sur un bassin versant, la limite sera de 18 mg là où sur un autre, elle ne sera que de 11,5 mg et alors qu'existe une convention européenne parlant de norme à 40 mg/litre… !»*

Jérôme Despey en appelle pour sa part à un moratoire sur le sujet *«et qu'on nous apporte des éléments tangibles !»*

Sur la Pac, le discours est unanime pour réclamer à minima la stabilisation du budget, même si, reconnaît le secrétaire général adjoint de la FNSEA, *«la chose est loin d'être aboutie… On considère que la baisse proposée sur l'ensemble des 1er et 2e piliers n'est pas tenable au vu des propositions législatives qu'a mise sur la table le Commissaire Européen ». De réclamer en parallèle, « une progressivité dans les éléments de convergence».*

«Une profession qui ne se renouvelle pas est une profession qui meurt…»

Outre son engagement au bureau national de la FNSEA, Jerôme Despey est également viticulteur dans l'Hérault et président de la Commission viticole de FranceAgriMer et à ce titre, bien placé pour évoquer les grands sujets viticoles du moment. A commencer par les droits de plantation : *«alors qu'on voulait nous enlever cet outil de régulation, libéralisant ainsi le secteur viticole, nous nous sommes battus et en décembre dernier avons obtenu des autorisations de plantation nous rapprochant du système droits de plantation. Une première victoire mais ce n'est pas gagné ! Il va falloir que dans la PAC soit décidée pour le secteur viticole un mécanisme de régulation des marchés…»* L'autre priorité pour la FNSEA étant de préserver l'OCM spécifique rattachée à la viticulture.

Autre sujet d'importance : les maladies du bois dans les vignes. Pas d'accent populiste ou démagogique pour autant dans les propos de Jérôme Despey : *«à un moment donné, on ne peut pas jouer avec la santé publique ! L'arsenic de soude est aujourd'hui interdit et c'est fort heureusement! Vous ne m'entendrez jamais en réclamer le retour… »* A contrario a été mis en place au sein de FranceAgriMer un fonds financé conjointement par l'Etat et les Interprofessions, d'un montant global de 20 millions d'€, dont 4 M € consacrés à la recherche contre la maladie. Par ailleurs, Jérôme Despey a évoqué dans le cadre du plan collectif de reconversion du vignoble, un nouveau dispositif basé sur un changement de densité à l'ha, permettant là où toute modification variétale est interdite, comme dans l'Yonne, de pouvoir bénéficier d'aides en cas de replantation.

Revenant en fin de réunion sur le thème de l'installation des JA, Julien Marre se dit inquiet : *«une profession qui ne se renouvelle pas est une profession qui meur!»*, concluant de la sorte : *«plutôt que voir son outil disparaître, se dire que ce que l'on a construit toute sa vie puisse perdurer dans le temps en y installant un jeune, c'est peut-être pas si mal et tant pis si à un moment donné, on a pas le gros pactole… !»*

Dominique Bernerd



Ce n'est pas parce que les sujets évoqués sont sérieux que la bonne humeur n'aurait pas sa place dans le débat… !



Beaucoup de monde venu débattre avec les invités du jour.

Communiqué

Calamités agricoles

Reconnaissance du caractère de calamités agricoles pour les pertes sur diverses productions dues au gel de février et du printemps 2012

Devant l'ampleur et l'intensité des aléas climatiques exceptionnels de l'hiver et du printemps 2012, le Gouvernement a lancé la procédure des *«calamités agricoles»*.

Les arrêtés ministériels du 20 décembre 2012 ont reconnu comme sinistrées les productions suivantes :

- pertes de récolte sur productions des pépinières horticoles et pertes de fonds sur productions des pépinières forestières dues au gel de février 2012 sur l'ensemble du département ;
- pertes de fonds sur productions de sapins de Noël dues au gel du 17 mai 2012 sur les communes de Beauvilliers, Bussière, Chastellux sur Cure, Domecy sur Cure, Domecy sur le Vault, Island, Ménades, Quarré les Tombes, Saint-Brancher, Saint-Germain des Champs, Saint-Léger Vauban, Sainte-Magnance et Tharoiseau ;
- pertes de récolte sur productions de prunes, pêches, nectarines, cerises, pommes et poires dues au gel du 16 au 17 avril 2012 et pluies d'avril 2012 sur l'ensemble du département.

Les producteurs concernés peuvent demander à bénéficier d'une indemnisation par le fonds national de gestion des risques en agriculture. Pour bénéficier de cette aide, ils devront justifier :

- d'une police d'assurance avec paiement de la contribution additionnelle ;
- d'une perte d'un montant d'au moins mille euros ;
- et, dans le cas des pertes de récoltes :
- d'une perte par espèce supérieure ou égale à 30 %,
- d'une perte totale supérieure ou égale à 13 % du produit brut global théorique de l'exploitation (toutes productions confondues).

Pour entrer dans la procédure, les producteurs disposent d'un délai de 30 jours pour adresser leur demande d'indemnisation à la direction départementale des territoires, soit au plus tard le 11 février 2013. Les formulaires sont consultables en mairie et téléchargeables sur le site Internet des services de l'état à l'adresse : http://www.yonne.gouv.fr/Politiques-publiques/Agriculture/Agro-environnement/Calamites-agricoles

DDT 89
SERVICE DE L'ECONOMIE AGRICOLE

Chablis

22 médailles au Concours des Vins

Chef sommelier des établissements Alain Ducasse, Gérard Margeon officiait cette année à la présidence du 27ème Concours des Vins de Chablis, organisé par l'Office du Chablis en partenariat avec le BIVB, à l'issue duquel, 22 médailles ont été décernées



Photo BIVB

«Chablis aujourd'hui résonne et résonne très fort. Ses vins ont une image de grands vins blancs de France dans le monde entier… » A l'annonce du palmarès 2013, Gérard Margeon, chef sommelier des établissements d'Alain Ducasse et président de la 327ème édition du Concours des Vins de Chablis, a souligné la place importante que ces vins reprenaient aujourd'hui à l'international. Le 12 janvier dernier, ce ne sont pas moins de 22 vins parmi les 347 échantillons présentés qui ont été distingués. Et selon l'éminent chef sommelier : «*les huit Grands Crus 2010 que nous avons dégusté au super jury étaient tous de grande qualité, nous n'en avons médaillé que trois, mais les autres n'ont pas démérité*».

Particularités de ce Concours : les producteurs et négociants de Chablis ne sont pas autorisés à juger des vins qui pourraient être les leurs. Les 72 dégustateurs réunis pour l'occasion étaient des journalistes, des restaurateurs, des sommeliers, des courtiers, des œnologues ou des amateurs éclairés. Ils ont jugé les vins en deux temps : les échantillons ayant obtenu les meilleures notes lors de la présélection avec l'ensemble des dégustateurs, passant ensuite l'épreuve du super jury, le seul habilité à décerner les médailles. Utilisés par le BIVB de Chablis lors de ses opérations de communication et de formation menées en France comme à l'étranger, ces vins médaillés seront pendant un an les ambassadeurs des Vins de Chablis.

▶ Le Palmarès

Petit Chablis 2011
Médaille d'or : Domaine Gautheron à Fleys ; Louis Moreau à Beine
Médaille d'argent : William Fèvre à Chablis
Médaille de bronze : Domaine Savary à Maligny, Domaine Millet à Tonnerre

Chablis 2011
Médaille d'or : Isabelle et Denis Pommier à Poinchy
Médaille d'argent : Jean-Claude Courtault à Lignorelles ; Domaine Christophe à Fyé ; Daniel Dampt à Milly
Médaille de bronze : Bernard Defaix à Milly ; Domaine de la Cornasse à Beine

Chablis Premier Cru 2011, Rive Droite
Médaille d'or : Jean-Paul et Benoît Droin (Montée de Tonnerre) à Chablis
Médaille d'argent : Alain Geoffroy (Fourchaume) à Beine ; William Fèvre (Mont de Milieu) à Chablis
Médaille de bronze : Nathalie et Gilles Fèvre (Vaulorent) à Fontenay Près Chablis ; Domaine de la Meulière (Mont de Milieu) à Fleys

Chablis Premier Cru 2011, Rive Gauche
Médaille d'or : Alain Geoffroy (Vauligneau) à Beine
Médaille de bronze : La Chablisienne (Beauroy) à Chablis ; Domaine Pinson (La Forêt) à Chablis

Chablis Grand Cru 2010
Médaille d'or : Garnier et Fils (Les Clos) à Ligny le Chatel ; Domaine Long-Depaquit (Vaudesir) à Chablis
Médaille d'argent : Domaine Long-Depaquit (Les Clos) à Chablis

1201 (89)_Concours vins de Chablis
Benoît Droin (à gauche) et Gérard Margeon, lors de la proclamation des résultats le 12 janvier.

Saint-Bris

Saint-Vincent fait la fête ce week-end

C'est le village de Saint-Bris-le-Vineux qui accueille cette année la Saint-Vincent tournante du Grand Auxerrois. Un évènement exceptionnel pour tout le village qui profitera de l'occasion pour fêter les 10 ans de l'appellation

Si la Saint-Vincent ne dure que le temps d'un week end, la manifestation a su mobiliser le village tout entier, à commencer par la décoration. Depuis l'automne 2011, de nombreux habitants avaient pris l'habitude de se réunir plusieurs fois par semaine pour confectionner les différents décors. Avec à la clé plusieurs centaines de milliers de fleurs de papier crépon qui viendront orner les rues du village. Thème de la Saint-Vincent 20123 : «*Saint-Bris et les jeux olympiques*».

Cinq anneaux, cinq couleurs et autant de quartiers où se décline-ront les thèmes proposés : cyclisme et hippisme, sport d'eau, athlétisme, sports de combat, sports d'hiver… «*Vinum et circenses*» ! Là où les Romains célébraient le pain et les jeux, Saint-Bris célèbrera «*le vin et les jeux*». La pratique du sport n'étant pas antinomique avec l'appréciation du doux breuvage, quand on y rajoute l'amie modération…

«*Vinum et circenses… !*»

Après six mois d'intense préparation, les organisateurs sont fin prêts pour l'étape finale. Messe de célébration, défilés des confréries, intronisations, animations musicales rythmeront la fête. Plusieurs moyens seront mis à la disposition du public pour favoriser l'initiation à l'art de découvrir les vins. Notamment au travers de dépliants expliquant les techniques de dégustation. Sésame de cette journée : le verre de la Saint-Vincent arborant le blason de la fête, vendu 5 €. Et comme à Saint-Bris, on ne fait rien comme ailleurs, ce n'est pas une cuvée, mais bien toute la palette des vins du village qui sera proposée à la dégustation. Environ 130 vins différents !

Heureusement que des crachoirs seront mis à disposition sur chaque point dégustation ! Et pour rappeler aux visiteurs étourdis les risques liés à la consommation immodérée d'alcool, rien de mieux qu'un passage sur le stand de la sécurité routière, où une voiture tonneau et des éthylomètres seront à leur disposition pour leur sécurité. L'organisation d'un service de bus permanent entre Saint-Bris-le-Vineux, Auxerre et les villages environnants, permettra même aux visiteurs d'accéder et de repartir de la manifestation dans les meilleures conditions.

Quand on vous dit qu'ils sont des «*champions*» à Saint-Bris !
Tous renseignements sur : www.saint-bris20123.com

DOMINIQUE BERNERD



▶ Le programme

Les grands moments de la fête ce dimanche :
8 h 30 : Rassemblement des confréries vineuses
9 h 00 : Défilé des confréries des villages du Grand Auxerrois dans les rues de Saint-Bris-le-Vineux pour se rendre à l'église Saint-Prix
10 h 00 : Messe de Saint-Vincent (orgue, trompes de chasse, « le Linot »)
11 h 00 : Sortie de la messe. Vin chaud au Saint-Bris offert sur le parvis de l'église et ouverture des caveaux de dégustation
11 h 15 : Discours des officiels, puis Chapitre de la Confrérie des trois Ceps et intronisations
12 h 30 : Lancement du repas itinérant à travers les cinq continents
16 h 30 : Chapitre de la Confrérie des Trois Ceps et intronisations
17 h 00 : Fermeture des caveaux

Toute la journée : concerts, expositions et animations diverses
Se restaurer sur place :
Repas itinérant autour des 5 quartiers olympiques (Tarif 22 € sur réservation)
Restauration classique traditionnelle autour du village : huîtres, andouillettes, boudin, escargots, frites…
Surant les 2 jours de Saint-Vincent, l'interprofession du Comté s'associe à la manifestation autour de dégustations ludiques et pédagogiques ainsi qu'une cave aux arômes dédiées aux fromages de Comté

Concours Général Agricole

Préselection des vins icaunais

Le Concours Général Agricole connaît un succès croissant. Pour preuve le nombre grandissant chaque année de viticulteurs icaunais à présenter des échantillons de leur production dans l'espoir d'être retenus pour la sélection finale à Paris, qui se déroulera le 23 février prochain dans le cadre du Salon de l'agriculture.

Ils étaient ce mercredi une centaine de jurés, réunis à Beine, avec la lourde tâche d'avoir à sélectionner les vins de l'Yonne qui représenteront les différentes appellations du département pour le Concours Général Agricole. Evènement majeur attendu des professionnels et du grand public, reconnu en France comme à l'étranger, ce concours est devenu un rendez-vous annuel incontournable pour toute la viticulture icaunaise. Véritable vitrine de la qualité des vins et des produits de terroir du département, il permet aux heureux élus de se faire référencer auprès d'une clientèle française et internationale.

Cette année, pas moins de 355 échantillons présentés, toutes appellations confondues, sortis des caves d'une centaine de producteurs, coopératives ou négociants, dont 12 nouveaux venus. Des échantillons millésimés 2011, à l'exception des Grands Crus et Irancy, millésimés 2010, les Crémant étant sans millésime.

Une nouveauté cette année : ce n'est plus la DDT mais la Chambre d'agriculture de l'Yonne qui, pour la première fois, est intégralement chargée de l'organisation du concours, avec pour missions: les inscriptions, la collecte des échantillons, l'organisation de la présélection, la présentation de la sélection au Salon de l'agriculture pour la finale du 23 février prochain. La Direction départementale des territoires conservant la présidence du concours. Réserve électorale oblige, cette *«cohabitation»* a donné lieu à une étrange chorégraphie dans la salle des fêtes, digne des meilleures pièces de boulevard ! Afin de respecter la campagne en cours, le préfet de l'Yonne a ainsi demandé à Jean-Paul Levalet, responsable du Service Economie Agricole à la DDT 89 et à ce titre, président des opérations de présélection du concours des vins 2013, de quitter la salle le temps que s'exprime Gilles Abry, président de la Chambre d'agriculture et candidat à sa succession. Ce dernier effectuant la même démarche lors de l'allocution de Jean-Paul Levalet.

Le Concours Général Agricole fêtera cette année sa 122e édition. Au total, pas moins de 16577 vins ont été dégustés l'an passé au niveau national, sous l'égide de 3063 jurés.



"Chut… Silence !" **Dégustation en cours !**

DOMINIQUE BERNERD

MSA Bourgogne

Vœux, médailles et galettes

Comme de tradition, les salariés de la MSA Bourgogne étaient réunis ce lundi sur le site auxerrois, pour la cérémonie d'échanges de vœux avec le Conseil d'administration et la Direction. L'occasion également, de fêter les nouveaux médaillés du travail et retraités de l'année.

C'est par un bilan de l'année écoulée que le président Bossong a débuté son discours, devant les salariés venus en nombre à la traditionnelle cérémonie d'échanges de vœux. Rappelant notamment les dossiers majeurs entrepris en 2012, au premier rang desquels le rôle des élus: *«maillon fort du fonctionnement démocratique de notre Institution»*. Un rôle qui sera encore renforcé, dans le cadre du projet d'entreprise, avant le rendez-vous des prochaines élections de 2014. Concernant la politique de proximité, Dominique Bossong, tout en reconnaissant la difficulté à maintenir le maillage existant avec les moyens alloués dans le cadre de la *«Convention d'Objectifs et de Gestion»*, a rappelé qu'en la matière : *«le Conseil a souhaité réaménager sa politique sans renoncer à son engagement territorial, mais en rationalisant et en professionnalisant la relation de service à l'égard des adhérents»*.

Un nouveau plan d'action sanitaire et sociale est en projet, autour de trois axes forts : famille / enfance / jeunesse, actifs agricoles en situation de fragilité, seniors et personnes âgées. Un plan décliné en actions sociales de proximité. Les perspectives 2013 sont source d'interrogation, notamment par rapport au nouveau système de financement qui sera mis en place en 2014 : *«nous devrons défendre bec et ongles le peu qui nous reste, à savoir les réserves d'immobilisation au niveau local, le maintien de l'existence du Fonds de Solidarité des Crises Agricoles et veiller aux mécanismes de répartition des allocations aux caisses au travers notamment de la détermination du coût net de gestion de chacun»*.

Dans son intervention, le directeur général de la MSA de Bourgogne, Jean Boissière, a pour sa part évoqué les *«éléments extérieurs perturbateurs»* venus contrarier la mise en place du Centre de Contacts et provoquant insatisfaction et mécontentement : *«les stocks ont grossi, les délais de liquidation et de paiement se sont allongés, le nombre de réclamations ou d'erreurs ont progressé, soit l'exacte traduction de ce qui avait été annoncé préalablement»*.

L'objectif principal de 2013 demeurant avant tout *«l'amélioration de notre performance et plus précisément l'amélioration de la qualité de service à nos adhérents»* Un souhait partagé par ces derniers, sans aucun doute !

A l'issue de la cérémonie, plusieurs médailles du travail ont été remises à des salariés. L'occasion également d'honorer les retraités de l'année, avant de partager un moment de convivialité autour de galettes des rois.

DOMINIQUE BERNERD

Distinctions

Médailles du travail au Crédit Agricole

Mercredi 12 décembre, à l'hôtel-restaurant Les Clairions à Auxerre, Jacques Kermarrec, Directeur général du Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne, accompagné de Roland Picot, Directeur des Ressources humaines, Patrick Simonin, Directeur bancaire assurances et Crédits, ainsi qu'Hervé Delage, Directeur des finances, recouvrement et logistique, a remis la médaille du travail à une trentaine de salariés du Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne du département de l'Yonne.

Cette cérémonie a également été l'occasion d'offrir un pot convivial à nos retraités de l'année 2012: une ambiance chaleureuse et des anecdotes sympathiques sur les projets de chacun !



Au total, 33 médailles ont été remises : 5 d'Argent, 7 de Vermeil, 7 d'Or et 14 Grand Or.

Les médaillés

Médaille Argent (20 ans) : Gérald Depeige ; Nicole Pais ; Wilfrid Picq ; Fabienne Ansel ; Sylvie Depussay

Médaille Vermeil (30 ans) : Gérard Thibault ; Pierre-François Aubert ; Véronique Beau ; Corinne Cordier ; Thierry Fontaine ; Hélène Compère ; Florence Fillon

Médaille Or (35 ans) : Joël Huart ; Martine Baudinot ; Annie Dalle-Nogare; Jean-Michel Borne ; Anne-Marie Boutequoy ; Evelyne Vernagallo ; Raynald Culot

Médaille Grand Or (40 ans) : Dominique Rougier ; Olivier Borel ; Alain Langet; Philippe Serain ; Michel Mercier ; Bernard Laumaille ; Jean-Yves Leblond ; Dominique Haussy ; Claude Vaillant ; Jean-Luc Lemoule ; Christian Marie ; José Levallois ; Jean-Pierre Comte ; Monique Ehling



Les nouveaux médaillés.

Liste des médaillés du travail

Médaille d'Argent (20 années de service) : Jeannie Gautier

Médaille de Vermeil (30 années de service) : Véronique Chataigne ; Laurence Couveinhes ; Annie Gomez ; Mario Zaccardi

Médaille d'Or (35 années de service) : Marie-Luce Guyot ; Claudine Racot

Médaille Grand Or (40 années de service) : Joëlle Boque ; Jean-Noël Martin

Avec la FDSEA et JA de l'Yonne, cultivons l'esprit d'équipe !

Pour la FDSEA et JA c'est la défense du revenu des agriculteurs, leur place dans la société et le renouvellement des générations qui importent. Notre action est cohérente sur la durée.



Les candidats FDSEA et JA 89 aux élections Chambre d'agriculture

En 1993, la FDSEA a créé L'UPV (Union des Productions Végétales) avec l'ensemble des organismes stockeurs, quel que soit leur statut dans l'objectif de fédérer toutes les forces économiques de l'Yonne du secteur des grandes cultures. C'est dans le respect des différences que l'on progresse.

La force d'un syndicat, c'est de permettre les débats.

A la FDSEA, comme à JA, ce sont toujours les conseils d'administration, représentants tous les territoires et productions de l'Yonne, qui décident des orientations et des actions.

La PAC est un enjeu crucial. La FNSEA et JA ont réuni en 2012 l'ensemble des présidents et secrétaires généraux de tous les départements avec les associations spécialisées (FNB, AGPB, AGPM, FOP, FNPL, FNP, etc…) et l'APCA. En février, nous nous retrouverons pour débattre et définir une position commune qui devra prendre en compte la diversité des territoires. Rien n'est aujourd'hui arrêté et nous défendrons jusqu'au bout le revenu des agriculteurs de l'Yonne. Nous voulons une PAC à la hauteur des enjeux et du territoire, assouplir la réglementation sur le maintien de la référence herbe, maintenir les outils qui fonctionnent comme l'OCM viti-vinicole. La PAC doit retrouver son rôle de régulateur sur les marchés agricoles.

De votre vote dépendront les orientations prises à la Chambre d'Agriculture, mais aussi la crédibilité de vos revendications futures et le poids que nous aurons dans les négociations, notamment en tant que représentants des employeurs de main d'œuvre. Sans l'appui d'un réseau fort et construit, rien n'est possible. De par leurs mandats, vos élus FDSEA et JA, portent la situation et les positions du terrain chaque jour auprès des pouvoirs décisionnels.

C'est dans la continuité de cet engagement syndical que vos élus à la Chambre d'Agriculture agissent. **La reconnaissance de la place et du rôle de l'Agriculture dans la société est un souci permanent.** Les chambres d'Agricultures, organismes semi- publics appelés à donner des avis, se sont impliquées là où la voix de l'Agriculture devait être entendue, notamment sur le sujet de l'environnement. Les Agences de l'Eau (AE) sont les relais financiers de l'action publique en matière d'amélioration de la ressource en eau. Leur pouvoir est là. Elles traduisent, également, sous forme de programmes les lois et les directives sur l'eau et les milieux aquatiques. Le Bureau de la Chambre Régionale de Bourgogne, animé par les Présidents des Chambres Départementales, a voulu qu'un élu de l'Yonne soit le représentant à l'Agence Seine Amont. Ce choix a été confirmé lors de la dernière mandature. Pour faire barrage à un usager éloigné des problématiques agricoles, notre représentant est devenu récemment Président de la Commission Territoriales Seine-Amont.

Bien que minoritaires, ces élus agriculteurs se battent sur tous les dossiers qui leur sont présentés : SDAGE, 10ème Programme, extension des zones vulnérables et programmes d'actions. Leur combat est nécessaire pour rendre audible le message du monde Agricole aux autres usagers dont bons nombres de représentants d'associations environnementales.

Cette représentation est la caisse de résonnance des messages syndicaux qui invitent les agriculteurs à être respectueux de l'environnement mais qui exige aussi que ces mêmes agriculteurs soient respectés.

Sur la mandature qui se termine, notre bilan est bon. Pour les 6 prochaines années, c'est une équipe soudée, mêlant expérience et sang neuf que nous présentons à vos suffrages. Expérience : **14 élus sortants, dont 6 membres du bureau, se représentent sur nos listes FDSEA et JA**. Sang neuf : sur le collège des chefs d'exploitation, **11 des 23 candidats ont moins de 40 ans.** La FDSEA, alliée à JA, fait le choix de l'avenir. Comme nous l'avons toujours fait à la Chambre d'Agriculture, nous travaillerons dans l'intérêt de tous les agriculteurs et viticulteurs de l'Yonne.

Avec votre vote pour la FDSEA et JA de l'Yonne, cultivez l'esprit d'équipe !

COMMUNIQUÉ FDSEA ET JA 89

Liste des candidats

Collège 1 des Chefs d'exploitation et assimilés (liste FDSEA et JA de l'Yonne) :
1 - Francis Letellier ; 2 - Loïc Guyard ; 3 - Stéphanie Futaully ; 4 - Florence Pouteau ; 5 - Arnaud Delestre ; 6 - Nadine Darlot ; 7 - Jean-Baptiste Thibaut ; 8 - Claude Boursier ; 9 - Christine Busson ; 10 - Thierry Michon ; 11 - Nicolas Poinsot ; 12 - Mélanie Varache ; 13 - Kamel Ferrag ; 14 - Marie-Noëlle Wieme ; 15 - Eric Saison ; 16 - Pascal Baron ; 17 - Véronique Abrahamse ; 18 - Thibault Joudrier ; 19 - Caroline Durand ; 20 - Gilles Robillard ; 21 - Daniel Biais ; 22 - Arnaud Rondeau ; 23 - Samuel Legrand.

Collège 2 des Bailleurs (liste FDSEA de l'Yonne) :
Jean-Pierre Portier ; Bernard Delagneau ; Françoise Simonnet ; Philippe Roux.

Collège 4 des Anciens Exploitants (liste FDSEA de l'Yonne) :
Marcel Huré ; Monique Rémond ; Élisabeth Pathier ; Jean-Pierre Bouron.

Collège 5b des coopératives (liste FDSEA et JA de l'Yonne) :
Titulaires : Etienne Henriot ; Bernard Duban ; Christine Fernandez ; Nicolas Beck.
Suppléants : Daniel Rougegrez ; Yvette Gilliaert.

Collège 5e des organisations syndicales (liste FDSEA et JA de l'Yonne) :
Titulaires : Frédéric Blin ; Thierry Dapvril. Suppléants : Carine Denis ; Christophe Bondoux.

Interview

Profession ? Viticulteur céréalier…

Installé depuis 1987 sur la commune de Migé, Jean-Luc Houblin est à la fois viticulteur et céréalier. Double activité et doubles contraintes environnementales. D'autant que la majeure partie de ses 90 ha de terres céréalières sont situées en zone de captage sur la Plaine du Saulce. Témoignage.



Jean-Luc Houblin, viticulteur, céréalier, adepte de l'agriculture raisonnée et intégrée.

Le fait d'être situé en Plaine du Saulce vous apporte des contraintes environnementales supplémentaires ?

JL Houblin : *«Quasiment 90 % de mes terres sont dans le périmètre, impliquant un respect de l'arrêté préfectoral qui s'y rattache. Aujourd'hui certaines mesures sont souhaitées, demain elles seront imposées mais c'est une charge administrative et économique pour nos exploitations, sans aucune contrepartie en retour. Je me sens concerné par le captage d'eau, j'essaie de respecter le plan d'épandage, je veux bien faire des efforts, mais arrive un moment où on ne sait même plus où on va On se retrouve sans arrêt face au fusil et il y a toujours un canon supplémentaire devant nous ! La réglementation est devenue tellement complexe que même les techniciens ne s'y retrouvent plus. C'est à l'image de la France : on nous met des contraintes dans tous les sens et après on s'étonne que nous ne soyons pas assez compétitifs à l'exportation ! Sans parler de la démotivation à s'installer. Regardez ce qui se passe avec les éleveurs laitiers ! ».*

> *"On ne peut être que convaincu, forcément, je suis un consommateur d'eau moi aussi, comme tout le monde..."*

Vous-même, êtes sensibilisé depuis longtemps à l'environnement ?

«On ne peut être que convaincu, forcément, je suis un consommateur d'eau moi aussi, comme tout le monde. On a un rôle à jouer en tant qu'agriculteur et j'essaie de le jouer du mieux possible. Ok pour participer, ok pour donner un peu mais je refuse d'être sanctionné à tout va ! Il y a longtemps que l'on s'est remis en cause et tenté d'améliorer les choses, mais on est pas les seuls non plus ! Les contraintes, de plus en plus imposées ne sont pas compensées et il est même parfois impossible économiquement d'y répondre. A l'exemple de la rotation des cultures : face à l'obligation demain, je ferai une culture de printemps, mais ici on sait d'avance que c'est voué à l'échec. Une bonne partie des terres sont séchantes ou terres à cailloux, ou exposées de telle sorte que dès le mois de mai, les plantes commencent à faner ! 15 jours de sec à ce moment là et la moitié de rendement est partie ! Sans compter que sur Migé, on a des terres argileuses peu compatibles avec des cultures de printemps».

Les résultats ne sont pas au diapason des actes engagés ?

«Je pense que globalement, on les a payé chers. A l'exemple de la MAE, qui ne suffit même pas à compenser le surcoût engendré de main d'œuvre et les pertes de récolte».

Depuis que vous êtes installé, avez-vous vu les mentalités et les techniques évoluer sur la question de l'environnement ?

«C'est vrai qu'à l'époque, on cherchait surtout à produire. La PAC n'était pas encore là. A compter de 1992, les coûts des intrants nous ont fait complètement revoir notre stratégie. A une période comme en 2013, j'étais même à zéro fongicide sur mes blés. Parfois, l'économie du coût du produit compensait la perte de rendement, mais on était souvent à l'équilibre. Il faut dire quand même que si jusqu'en 2000, les rendements dans le coin, que ce soit en blé ou en colza dépassaient toujours les 60 q/ha, depuis une dizaine d'années ils sont toujours en dessous de cette moyenne. Et ce n'est pas forcément lié au fait d'être en monoculture».

Les contraintes ne sont pas les mêmes en viticulture ?

«Dans les vignes, en proportion, il n'y a pas autant de contraintes qu'en Grandes Cultures, même si les traitements y sont plus nombreux. Le problème est qu'on nous a retiré une grande partie des produits racinaires utilisés. La gamme était beaucoup plus large avant et les spectres d'efficacité plus grands. Là où je désherbais à 100 % quand je me suis installé, je ne le fais plus désormais qu'à moitié, revenant au travail du sol par respect de l'environnement. Mais encore une fois, on a supprimé certains produits sans même se préoccuper du surcoût en main d'oeuvre et en mécanisation que cela allait engendrer !».

> *"Là où je désherbais à 100 % quand je me suis installé, je ne le fais plus désormais qu'à moitié, revenant au travail du sol par respect de l'environnement..."*

Diriez-vous qu'on supprime un peu trop facilement certains produits, sans pour autant trouver de solutions aux maladies ?

«La preuve avec l'Esca et les maladies du bois dans les vignes ! Je ne suis pas de ceux qui défendent l'arsenic de soude et ne souhaite pas qu'on y revienne un jour, mais à mon avis, on a été un peu vite pour le retirer, sans même se poser la question de savoir par quoi le remplacer. Et cela fait 10 ans que ça dure ! Je trouve qu'on se réveille un peu tard et cela va devenir un véritable problème dans le futur, économiquement parlant».

Vous êtes depuis longtemps impliqué dans la lutte raisonnée

«Dès 1992, j'ai fait partie des pionniers, avec les premiers groupes créés par la Chambre d'agriculture. Cela m'a ouvert les yeux et pas mal informé sur le sujet. Aujourd'hui, je vais même plus loin, en m'impliquant dans la lutte intégrée».

Quelle différence entre ces deux systèmes de production ?

«En lutte raisonnée, on regarde si on peut traiter ou non et on adapte le produit en conséquence. En intégré, on tolère un peu de pression de maladie, prenant le risque de ne pas effectuer de traitement en conséquence. Une philosophie que j'essaie d'appliquer également en céréales, même si c'est moins facile qu'en vignes, faute de trouver le temps de faire le tour de toutes les parcelles».

PROPOS RECUEILLIS PAR DOMINIQUE BERNERD

▶ Éditorial

Retraités agricoles
Non à l'injustice et à l'inéquité !

NOS ENGAGEMENTS : SOLIDARITÉ - PARTAGE - DÉFENSE COLLECTIVE

La section des anciens exploitants de l'Yonne se mobilise tout au long de l'année au sein du réseau régional et national FNSEA pour :
- Faire progresser le montant des retraites agricoles
- Pas de retraites agricoles en dessous du seuil de pauvreté !
- Aligner les minima de retraite des agriculteurs sur ceux d salariés
- Préserver le pouvoir d'achat des retraités agricoles
- Obtenir enfin une réforme de la prise en charge de la dépendance
- Développer durablement les services en territoire rural
- Améliorer les retraites de nos successeurs.
Dès que vous recevez le matériel de vote (et jusqu'au 31 janvier au plus tard cachet de la poste faisant foi), votez pour vos représentants FDSEA de l'Yonne !

LA SECTION DES ANCIENS EXPLOITANTS DE L'YONNE

Votez dès la réception du matériel du vote !

La Chambre d'Agriculture a procédé à la mise sous plis des professions de foi et bulletins de vote lundi 14 et mardi 15. La Préfecture envoie à tous les électeurs ce matériel de vote de manière à ce qu'il soit reçu au plus tard le 21 janvier. Mais vous pouvez voter dès que l'avez reçu ! C'est le meilleur moyen de ne pas oublier de voter… Il en va de la représentativité de notre profession, dernière à se mobiliser largement pour ses élections professionnelles. Sinon, vous pouvez voter jusqu'au 31 janvier, cachet de la poste faisant foi. Le 31, vous pouvez déposer votre enveloppe de vote (le « prêt à poster ») directement à la Préfecture, dans les horaires d'ouverture des bureaux. Pour que votre vote soit valable, vous devez repartir avec un récépissé.

TERRES DE BOURGOGNE - N° 1201
VENDREDI 18 JANVIER 2013

Commission mixte de négociation de la convention collective des salariés 21-58-89

Bénigne Louet passe le flambeau à Olivier Gallien

Le 8 décembre dernier la commission mixte de négociation de la convention collective des salariés agricoles de Côte d'Or, Nièvre et Yonne s'est réunie à Pouilly en Auxois. L'occasion pour Bénigne Louet d'annoncer officiellement sa *«retraite syndicale»* et de passer la main à Olivier Gallien qui le remplace désormais à cette commission.



Passage de témoin entre Olivier Gallien et Bénigne Louet à la commission mixte de négociation de la convention collective des salariés agricoles de Côte d'Or, Nièvre et Yonne.

Homme de consensus et de dialogue, Bénigne Louet a assuré la présidence de la commission emploi de la FRSEA pendant vingt cinq ans. Il vient de mettre un terme à son dernier mandat au sein de la commission mixte de négociation de la convention collective des salariés en passant le relais à Olivier Gallien, l'actuel président de la commission emploi FRSEA. En vingt cinq ans, la situation des salariés agricoles aura beaucoup évolué pour les trois départements représentés que sont la Côte d'Or, la Nièvre et l'Yonne. Pour Bénigne, tout avait pourtant commencé par un constat d'échec, lors des négociations concernant le 13ème mois et la prime d'ancienneté. Une situation intenable pour un homme convaincu de la nécessité *«de travailler et d'avancer ensemble»*, employeurs et salariés, en évitant les blocages. Le travail de longue haleine qui s'en est suivi a porté ses fruits lorsqu'il s'est agi de bâtir la première convention convention collective pour les salariés agricoles des trois départements concernés.

«Dix ans de discussions et de débats» se souvient Bénigne Louet *«pour écrire ce texte mot à mot, ligne à ligne, en partenariat avec Jean-marie Laignelet»*. De 1987 à 1997 les partenaires sociaux ont ainsi appris à travailler ensemble, à s'écouter à avancer.

Car l'objectif c'était bien pour ce partisan convaincu du progrès social de permettre aux salariés agricoles de bénéficier des mêmes avantages que leurs collègues des autres secteurs. *«Comment sinon, valoriser les métiers et amener les jeunes à postuler ?»* Ce travail a ouvert la porte à d'autres chantiers : la mise en place de la prévoyance, la retraite complémentaire...

Homme de passion et visionnaire, Bénigne a compris avant d'autres que le monde agricole en pleine mutation aurait besoin de salariés et, que pour répondre à ces besoins, il faudrait rendre l'offre attractive. Avec l'agrandissement des structures, cette vision s'est confirmée et le recours au salariat est devenu une nécessité. *«Il faut reconnaître les qualités et les compétences de nos collaborateurs»* soutient Bénigne Louet, des collaborateurs de plus en formés *«que l'on peut faire évoluer dans leur poste grâce à la formation»*. Tout n'a pas toujours été facile, mais il reste convaincu que les employeurs chefs d'exploitation agricoles engagés syndicalement *«ont un plus par rapport au patronat français, ce sont des syndicalistes au départ, avec une culture et des valeurs propres à leur engagement. Quand on négocie avec d'autres responsables syndicaux c'est un avantage indéniable que cette culture syndicale partagée, même si le fond diffère»*.

Olivier Gallien qui reprend le flambeau a d'abord exercé des responsabilités dans les services de remplacement, il assure la présidence de la commission employeurs de la FDSEA 21 et de a commission régionale emploi FRSEA, il représente aussi la Bourgogne au sein de la commission nationale emploi de la FNSEA et fait partie du bureau national de l'Anefa. Cette nouvelle responsabilité complète un schéma d'avenir au service de l'emploi avec une volonté réaffirmée *«de faire vivre la convention et de maintenir un dialogue constructif entre employeurs de main d'œuvre et salariés agricoles»*.

ANNE-MARIE KLEIN



Ils siègent à la commission de négociation de la convention collective des salariés agricoles depuis ses débuts: Jean-Pierre Guilloton représentant CFDT et Jean-Marie Aignelet, représentant FO, entourent Bénigne Louet, avec lequel ils ont fait un bien grand bout de chemin...



Retraites

Les Anciens de la FNSEA reçus à l'Élysée

Conséquence de l'opération «*miettes de pain*», la section nationale des Anciens exploitants de la FNSEA a été reçue à l'Élysée le 19 décembre. Au menu la revalorisation des retraites agricoles et l'engagement de l'Élysée que le dossier agricole sera abordé dans le cadre de la réforme générale des retraites.

Une délégation de la section nationale des Anciens exploitants de la FNSEA conduite par son président, Jean-Paul Bizien, a été reçue à l'Élysée, le 19 octobre, par la conseillère agricole de François Hollande, Valérie Métrich-Hecquet. Le rendez-vous avait été décroché à la suite de l'opération «*ne laissez pas que des miettes aux anciens exploitants*» qui a provoqué un buzz médiatique.

Mi-novembre, la section des anciens exploitants de l'Aisne et son président Henri Carton avait été à l'origine de cette action originale et symbolique. Les retraités avaient envoyé un courrier rempli de miettes de pain au président de la République pour le sensibiliser à la faiblesse des retraites agricoles et lui rappeler ses engagements pendant la campagne électorale. Pas moins de 500 enveloppes sont arrivées à l'Élysée. De quoi susciter quelques inquiétudes en haut lieu ce qui a abouti à la rencontre avec les responsables nationaux. Sur le fond, Jean-Paul Bizien ne cachait pas sa satisfaction de l'issue de l'action syndicale.

«*Cela nous a donné une tribune pour nous faire entendre*» pour rappeler à la conseillère du Président de la République, la réalité concrète des retraites agricoles : 715 euros/mois en moyenne pour un ancien chef d'exploitation à l'issue d'une carrière complète et 545 €/mois pour les conjoints et aides familiaux, soit une moyenne de 650 €/mois.

Le président a profité de l'occasion pour rappeler les six promesses du candidat Hollande pendant la campagne électorale. Certes l'une d'entre elles, la moins coûteuse a fait l'objet de vote favorable du Parlement pour 2013 dans le cadre de la loi de financement de la sécurité sociale : l'octroi de 21 à 23 points supplémentaires de retraite proportionnelle pour les périodes de longue maladie ou d'infirmité grave. Reste cependant les autres dossiers sur lesquels les anciens exploitants n'entendent pas renoncer. Et d'abord l'attribution de la retraite complémentaire obligatoire pour les conjoints et aides familiaux déjà à la retraite. Une promesse dont le coût s'élève à 375 millions d'euros, le chiffrage des engagements de Hollande étant estimé à 650 millions d'euros pour l'ensemble du quinquennat. François Hollande avait alors promis d'utiliser l'érosion naturelle du nombre des retraités agricoles de 3 % par an qui dégage 80 millions d'euros par an pour financer la revalorisation des retraites actuelles.

Au cours de l'entrevue, il a été question également de la lutte contre les déserts médicaux et du financement de la dépendance. La plupart des anciens agriculteurs, en raison de la faiblesse de leur retraite ne sont pas en mesure de financer les séjours en maison de retraite, «*le reste à charge des familles*» étant trop important.

La section nationale des anciens exploitants est prête pour sa part à faire un effort et à accepter une augmentation de la CSG des retraités 6,6 % à 7,5 % au niveau de celle des actifs. Valérie Métrich-Hecquet n'a pas renié les promesses du candidat Hollande, mais elle a surtout insisté sur le fait que le dossier des retraites agricoles serait abordé dans le cadre de la remise à plat des retraites que le Gouvernement entend mettre en œuvre en 2013.

SOURCE : ACTUAGRI

▶ Zoom…

La SDAE 58 également reçue

En date du 7 janvier 2013, une délégation de la SDAE de la Nièvre conduite par son président, Jean Monais, a elle aussi été reçue à Nevers, par Christian Paul, député de la Nièvre. A cette occasion, Jean Monais, André Bordet, Jean Milard, Jean-Claude Guillier et Bernard Savignat n'ont pas manqué de rappeler au député les engagements du président de la république en matière de retraite agricole (plan de 650 millions d'euros sur 5 ans) et souligné qu'en marge de ces annonces effectuées par le candidat Hollande à l'époque, de nombreux problèmes restaient en suspens, notamment celui de la prise en charge de la dépendance. Christian PAUL a ainsi annoncé que des discussions sur ce sujet seraient conduites courant 2013 et que les anciens y seraient bien évidemment associés. Dans l'attente, la Section Départementale des Anciens Exploitants de la FDSEA veille au grain.

▶ En bref

Antibiorésistance Première conférence mondiale

La première conférence mondiale sur l'antibiorésistance se tiendra à Paris du 13 au 15 mars. L'antibiorésistance est une des priorités retenues conjointement par l'Organisation mondiale de la santé (OMS), l'OIE et l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), tout comme la rage et l'influenza zoonotique.

Infloweb Un site internet pour lutter contre les adventices

Le site Infloweb recense plus de quarante adventices des grandes cultures. Le Cetiom, l'Acta, AgroSup Dijon, la Fnams, l'Inra, l'Itab et l'ITB indiquent que les «contenus rédigés par des experts du domaine, sont destinés à un large public d'agriculteurs, conseillers, enseignants et étudiants, pour aider au raisonnement des stratégies de désherbage». Le site web, www.infloweb.fr, propose un moteur de recherche pour sélectionner une adventice et permet ensuite d'accéder à des informations sur sa botanique, sa biologie, son affinité vis-à-vis des milieux et des cultures, les facteurs favorables à son extension et sa nuisibilité pour les grandes cultures, y compris les espèces porte-graines. Les moyens de lutte disponibles sont aussi passé en revue : méthodes préventives et agronomiques, choix des herbicides les plus adaptés et désherbage mécanique. Des recommandations de lutte spécifiques en agriculture biologique sont également fournies.

Découpes ovines : Nouvel arrêté

Un arrêté du 31 décembre 2012, publié le 8 janvier au journal officiel suspend «*la remise directe au consommateur de certaines pièces de découpe de viandes ovines et caprines contenant de la moelle épinière*». L'arrêté rappelle que l'ingestion de produits contenant de la moelle épinière des ovins et caprins de plus de six mois «*est susceptible*» *de présenter un risque résiduel pour la santé des consommateurs, dans l'hypothèse où l'ESB (encéphalopathies spongiformes subaigües) serait présente dans ces espèces*». L'arrêté, valable pendant un an, fait suite à un avis de l'Agence en charge de la sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (Anses) du 7 décembre.

Cité de la gastronomie : Tours, Paris-Rungis et Dijon en lice

La mission française du patrimoine et des cultures alimentaires (MFPCA) a remis son rapport le 11 janvier à Stéphane Le Foll, ministre de l'Agriculture et Aurélie Filippetti, ministre de la Culture, suite à l'appel à candidature «*Cité de la Gastronomie*» lancé en avril 2012. La mission préconise «*l'instauration d'un dispositif original et fédérateur, un réseau de Cités de la Gastronomie, dont le socle serait constitué par les projets de Tours, Paris-Rungis et Dijon*».

Elle souligne également que «*Lyon ne doit pas être exclu du schéma proposé*». En revanche, le projet de Beaune jugé «*très difficilement réalisable*» par la mission a été écarté. Pour prendre une décision définitive fin avril, les ministres ont souhaité que des éléments complémentaires soient apportés, en particulier sur le plan de financement mais aussi le contenu de l'offre culturelle, la dimension pédagogique, éducative et scientifique aux projets. Les ministres se sont dits favorables à la constitution d'un réseau de Cités de la gastronomie dès lors que le choix retenu permettra une meilleure valorisation du «*repas gastronomique des Français*», selon un communiqué du ministère du 11 janvier. Ce réseau pourra être ultérieurement ouvert à d'autres villes candidates, «*représentatives de la diversité des régions de France*».



Loi de finances 2013 et loi de finances rectificatives 2012

De nouvelles avancées pour les agriculteurs

Les discussions sur la loi de Finances pour 2013 et de la loi de Finances rectificatives pour 2012 se sont terminées par de nouvelles avancées pour les agriculteurs comme la réforme de la DPA/DPI, la reconduction du remboursement partiel de la TIC pour 2012 et la prolongation du crédit d'impôt *«congés»* et *«agriculture biologique»*.

Réforme de la DPI/DPA

La discussion de la loi de finances rectificative pour 2012 s'est terminée par de nouvelles modifications du régime DPA/DPI. Désormais, les agriculteurs pourront déduire de leur résultat une somme de 27 000 € au maximum (dans la limite de leur bénéfice) qui sera utilisée, au choix, au titre de la DPI ou de la DPA. Jusqu'à présent la DPI, seul mécanisme réellement utilisé, n'autorisait qu'une déduction maximale et proportionnelle au bénéfice de 20 000 €.

L'utilisation au titre de la DPI s'opérera comme auparavant, sans contrainte supplémentaire. De plus, les DPI antérieurement pratiquées pourront encore être affectées à l'acquisition d'immobilisations amortissables.

La DPA devrait prendre son plein essor grâce aux assouplissements multiples obtenus tant dans la préparation des textes qu'au cours des débats parlementaires (suppression de l'obligation d'assurance, épargne limitée à 50 % des sommes déduites…). Le 18 décembre, les députés ont voté deux amendements du gouvernement bonifiant encore le dispositif, avec la possibilité pour les éleveurs *«d'épargner en fourrage»*, se constituant ainsi un stock de précaution, mais aussi la multiplication du plafond pluriannuel maximum de 150 000 € par le nombre d'associés exploitants en Gaec et en EARL dans la limite de trois. La DPA conserve les mêmes utilisations qu'antérieurement sur une période de sept exercices, dont la possibilité de la rapporter au résultat en cas de chute de 10% de la valeur ajoutée de l'exploitation, auxquelles s'ajoute l'acquisition de fourrage en cas de calamité reconnue. Les agriculteurs disposent ainsi d'un nouvel outil à même de faciliter la gestion inter-annuelle de leurs exploitations et optimisant leurs charges fiscales et sociales comme leur trésorerie.

Reconduction du remboursement de la TIC

Dans le cadre de la loi de finances rectificative pour 2012, le Gouvernement a accepté de proroger en 2012 le dispositif de remboursement partiel de la taxe intérieure de consommation sur le fuel domestique, le gazole non routier, le fuel lourd et le gaz naturel. Les niveaux de remboursement seront respectivement de 5 € par hl pour le fuel domestique et le gazole non routier, 1,66 € par 100 kg pour le fuel lourd et de 1,071 € par millier de kilowattheures pour le gaz naturel, acquis entre le 1er janvier et le 31 décembre 2012. Selon le ministère de l'Agriculture, son coût est estimé à 140 millions d'euros pour le budget de l'Etat.

Prolongation du crédit d'impôt congés

Le crédit d'impôt *«congés»* qui arrivait à échéance le 31 décembre 2012 a été reconduit pour quatre ans jusqu'au 31 décembre 2016 dans la loi de Finances pour 2013. Selon la FNSEA, le crédit d'impôt congés a permis de créer 160 000 journées de travail par an. Le crédit d'impôt en faveur de l'agriculture biologique qui arrivait également à échéance, le 31 décembre 2012 a été prorogé de deux ans pour 2013 et 2014.

Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi

Comme les autres secteurs économiques, l'agriculture est concernée par le Crédit d'impôt compétitivité emploi adopté dans le cadre de la loi de Finances rectificative pour 2012. Pour les entreprises imposées d'après leur bénéfice réel et soumises à l'impôt sur les sociétés ou à l'impôt sur le revenu, la réduction d'impôt sera équivalente à 4% de leurs rémunérations inférieures ou égales à 2,5 Smic, puis 6% en 2014. Concrètement, les entreprises de moins de 250 salariés pourront imputer leur crédit d'impôt généré par leur masse salariale 2013 sur l'impôt à payer en 2014. Et si le crédit est supérieur à l'impôt du, elles bénéficieront d'un remboursement du Trésor public dès 2013. Le financement du CICE sera assuré par un réaménagement des taux de TVA. Le taux réduit qui concerne essentiellement les produits et services considérés comme de première nécessité (produits alimentaires, énergie…) sera ramené de 5,5% à 5% le 1er janvier 2014. Le taux de 7% passera à 10%. Et le taux normal actuellement fixé à 19,6% sera relevé à 20%. A noter que corrélativement les taux de remboursement forfaitaire seront portés en ce qui concerne les ventes à partir du 1er janvier 2014 de 4,63% à 4,90% pour le lait, les animaux de basse-cour, les œufs, les animaux de boucherie et de charcuterie… et de 3,68% à 3,89% pour les autres produits.

Le dispositif d'exonération des charges sur les emplois saisonniers revu à la baisse. L'article 60 de la loi de Finances pour 2013 ramène le seuil au-delà duquel le salaire n'ouvre plus droit à l'exonération de cotisations patronales de 3 à 1,5 Smic et supprime l'exonération de cotisation d'accident du travail et de maladie professionnelle. Une facture estimée à 140 millions d'euros pour les agriculteurs employeurs et notamment les producteurs de fruits et légumes et les viticulteurs.

Réforme du taux de TVA sur les chevaux

A la suite d'une mise en demeure de la Commission européenne, la France a du modifier le taux de TVA qu'elle applique au cheval et aux activités hippiques. Finalement le taux de 7% a pu être sauvegardé pour les chevaux destinés à l'alimentation humaine et aux activités agricoles ainsi que les activités équestres réalisées dans un cadre sportif. Le taux normal de 19,6% s'appliquant pour tout le reste, ventes de chevaux et activités de courses notamment.

Energies renouvelables

Un nouveau plan de relance de la filière photovoltaïque

Delphine Batho a annoncé le 7 janvier un nouveau plan pour relancer la filière photovoltaïque. Les petites installations inférieures à 1000 m² bénéficieront d'une bonification pouvant aller jusqu'à 10 % sur les tarifs de rachat de l'électricité si elles sont implantées à partir de matériel acheté en Europe.

Delphine Batho, la ministre de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie, a présenté le 7 janvier un ensemble de mesures visant à relancer le développement de la filière photovoltaïque française confrontée à la redoutable concurrence chinoise. Le plan porte sur un objectif d'accroissement annuel de 1000 mégawatts en France en 2013 conformément aux décisions prises dans le cadre de la conférence environnementale des 14 et 15 septembre. Mais surtout, la ministre a placé ce plan sous le signe du *«patriotisme économique»* et de *«mesures d'urgence»* pour générer deux milliards d'euros d'investissements et assurer *«la création et le maintien»* de 10 000 emplois dans la filière. C'est dans ce contexte, que Delphine Batho a annoncé que les petites installations de moins de 1000 m² de toiture bénéficieront d'un bonus sur le tarif de rachat pouvant atteindre 10% si elles sont fabriquées à partir de matériel fabriqué en Europe. En outre et pour ces installations qui remplissent les critères de l'intégration simplifiée au bâti (1), les tarifs (T4) auxquels EDF achètera l'électricité sont revalorisés de 5% à partir du 1er octobre 2012. A noter que la grille tarifaire est simplifiée et que la distinction selon l'usage des bâtiments est supprimée. Désormais il n'existe que trois tarifs au lieu de cinq précédemment. Outre le tarif T4, les trois tarifs T1, T2 et T3 pour les installations photovoltaïques intégrées au bâti (1) situées sur les bâtiments résidentiels (T1), sur les bâtiments d'enseignement et de santé (T2) ou sur d'autres bâtiments (T3) sont fusionnés en un tarif T1 unique, applicable à toutes les installations de ce type. L'harmonisation se faisant par le haut, c'est-à-dire à la valeur du tarif T1 applicable aux bâtiments résidentiels qui est la plus élevée. Ces nouveaux tarifs s'appliquent à compter de la date de publication de l'arrêté au journal officiel. Quant au tarif T5 c'est-à-dire pour les centrales au sol hors appel d'offre, il baisse de 20%, mais il pourra, en revanche bénéficier du bonus de 10% si son contenu est *«local»*. Quant au tarif T5 qui concerne les centrales au sol et hors appel d'offres, les nouveaux tarifs seront applicables à compter du 1er octobre 2012.

Nouveaux appels d'offre Les appels d'offre pour les installations moyennes entre 1000 et 2500 m2 de toiture seront de leur coté simplifiés. Ils seront moins nombreux, passant de quatre à trois par an et porteront chacun sur 40 mégawatt. Mais les appels d'offre devront respecter un nouveau cahier des charges prenant en compte le bilan CO2. Le bilan CO2 des panneaux fabriqués en Europe est nettement inférieur à celui des panneaux importés, notamment de Chine. Enfin pour les grandes installations sur les toitures, au-delà de 2500 m2 et les centrales au sol un nouvel appel d'offre portant sur 400 mégawatts va être lancé début 2013 dont la moitié devra faire appel à des technologies nouvelles. Un autre d'appel d'offre sera lancé dans le courant de l'année 2013, ciblant notamment d'autres technologies innovantes. Dans le nouveau cahier des charges pour ces installations, il est précisé que les implantations pour les centrales au sol devront privilégier les terrains à valeur *«concurrentielle»* (notamment les friches industrielles, les terrains pollués ou dégradés pour éviter toute forme de conflit d'usage avec les activités agricoles ou forestières et minimiser l'impact des projets sur la biodiversité).

(1) Pour être considéré comme intégré simplifié au bâtiment (ISB), un système photovoltaïque doit remplir les deux conditions suivantes : remplacer les éléments de la toiture et être parallèle au plan de la toiture. Pour les installations intégrées au bâti le système photovoltaïque doit remplir en plus les conditions suivantes : assurer l'étanchéité principale du bâtiment et ne pas dépasser de plus de 2 cm le plan de la toiture.

Colza de printemps

Mise en garde des éléments de conduite culturale

Certains colzas d'hiver ont souffert de difficiles conditions d'implantation. Le Cetiom vous livre ici des éléments sur la conduite culturales à tenir et des informations pour vous aider dans vos prises de décision.

Suite aux difficiles conditions d'implantation des colzas d'hiver, un certain nombre de parcelles ne mérite pas d'être conservé au printemps. Parmi les cultures oléagineuses, le tournesol oléique précoce est la culture de remplacement privilégiée car sa rentabilité est démontrée sur la région depuis de nombreuses années. Toutefois d'autres cultures de remplacement peuvent être envisagées comme l'orge de printemps, le pois de printemps ou bien encore le colza de printemps.



Rapiécer du colza d'hiver avec du colza de printemps est à éviter notamment du fait du transfert des méligèthes.

Une alternative possible pour remplacer un colza d'hiver retourné

Le colza de printemps comme culture de remplacement présente plusieurs avantages. Il n'est pas sensible aux arrière-effets des herbicides appliqués sur colza d'hiver, à l'exception de Cent 7. Il ne bouleverse pas les assolements et demeure un bon précédent à céréales. Les investissements dans les intrants restent modérés et la culture ne nécessite pas de matériel spécifique.

Éviter le rapiéçage et les sols superficiels

Malgré ces atouts, le colza de printemps n'est pas adapté à toutes les situations et sa rentabilité n'est pas systématiquement assurée. Rapiécer un champ de colza d'hiver en semant un colza de printemps est fortement déconseillé pour limiter les problèmes de transfert d'insectes mais aussi parce que le décalage de maturité entre les deux cultures est trop important (> 1 mois). L'alimentation hydrique est également un facteur déterminant dans l'élaboration du rendement. Le colza de printemps est donc à réserver aux sols profonds qui disposent de réserves hydriques suffisantes. Enfin, le rendement de la culture est le plus souvent limité par les attaques d'insectes, notamment les méligèthes, difficiles à maitriser. La pression des ravageurs est une épée de Damoclès pour la culture. L'expérience passée indique une fourchette de rendement comprise entre 10 et 30 q/ha.

Une offre variétale européenne

Les surfaces en colza de printemps sont telles qu'il n'y a plus d'évaluation des variétés de colza de printemps en France. La plupart des variétés viennent du catalogue européen. Parmi les variétés distribuées on peut citer : Seven (Momont, 2006-Grande Bretagne), Fantasio (Semences de France, 2002-France), Olindigo (Euralis semences, 1999-Grande Bretagne) et Julius (KWS, 2012-Lituanie).Le nombre de variétés proposé est restreint. Néanmoins, il ne devrait pas y avoir de difficultés d'approvisionnement.

Soigner l'implantation et maitriser le risque ravageur

Un travail profond n'est pas indispensable mais un sol bien structuré est impératif pour obtenir un enracinement profond. Le semis doit être réalisé le plus tôt possible dès que le sol se réchauffe, car plus le semis est précoce, plus l'espérance de rendement est élevée. En pratique pour la région, on sèmera au cours du mois de mars pour une récolte fin août à début septembre.

Le colza de printemps se sème beaucoup plus dense qu'un colza d'hiver car il ne ramifie pas. On visera un peuplement levé de 80 à 100 plantes/m². En raison de la densité de semis, l'utilisation d'un semoir à céréales (écartement 12-17 cm) est conseillée.

La fertilisation ne doit pas être négligée. Pour un potentiel de 30 q/ha, on apportera entre 80 et 120 unités d'azote maximum au semis. En cas de semis précoce ou sur des terres froides où la minéralisation du soufre risque d'être insuffisante en début de cycle, il est nécessaire d'apporter 40 à 50 unités de soufre sous forme de sulfates. Concernant la fertilisation phospho-potassique, celle-ci se gère dans la rotation selon les principes du Comifer.

Le colza de printemps couvre rapidement le sol et étouffe les adventices. Un désherbage chimique est donc rarement utile. Il peut néanmoins être nécessaire en cas de fortes infestations. Graminées, matricaires, gaillets et sanves sont à surveiller particulièrement.

Le méligèthe est le principal ennemi du colza de printemps. Il existe aujourd'hui plusieurs solutions efficaces contre les méligèthes résistants aux pyréthrinoïdes ce qui permet d'alterner les modes d'action lorsque plusieurs interventions sont nécessaires. Toutefois, les infestations sont parfois telles qu'il est difficile de maitriser chimiquement le ravageur. Les traitements à répétition sont alors inutiles et il faudra compter sur les capacités de compensation de la culture. Dans tous les cas, respecter les restrictions d'usage propres à chaque produit et respecter les bonnes pratiques qui visent à minimiser l'impact des produits phytosanitaires sur les abeilles.

Enfin, toutes les maladies classiques du colza d'hiver peuvent toucher le colza de printemps. L'oïdium et l'alternaria sont les principales maladies à surveiller.

A.Baillet – L.M.Allard
L.Jung - Cetiom

▶ Repères

Vous trouverez sur le site internet www.cetiom.fr toutes les informations utiles pour vous aider dans vos prises de décisions: les critères à prendre en compte pour décider du retournement d'un colza d'hiver, le tableau des cultures de remplacement possibles en fonction des herbicides appliqués, tous les éléments de la conduite culturale du colza de printemps et les tableaux des produits phytosanitaires autorisés sur cette culture.

Antigraminés

Adjuvanter les herbicides de type sulfonylurées

Pour pallier en partie la dérive d'efficacité observée depuis quelques temps avec les herbicides antigraminés de type sulfonylurées, l'adjonction de sulfate d'ammonium, en plus de l'huile, permet de gagner en moyenne 10 points d'efficacité. Retour sur trois campagnes d'essais réalisés par Aravalis - Institut du végétal, sur vulpins et ray grass dans des blés.

De 2010 à 2012, Arvalis - Institut du végétal a testé le sulfate d'ammonium sous la forme d'un litre d'Actimum (460 g/l de sulfate d'ammonium).

Lorsqu'il est ajouté aux associations de type antigraminées + huile (Archipel, Atlantis WG ou Abak), il apporte un gain d'efficacité moyen de 10 à 11 points (figure 1). Bien entendu, il existe une grande variabilité au sein des 25 situations observées, pouvant aller jusqu'à un gain de plus de 30 points.

Mais aucune association herbicides + huile + Actimum ne fait moins bien que l'association classique avec de l'huile seule. Malheureusement, ce gain d'efficacité observé avec l'association de sulfate d'ammonium et d'huile ne se retrouve pas avec d'autres associations d'adjuvants.

L'huile améliore la pénétration des herbicides dans les tissus. Quant au sulfate d'ammonium, son rôle n'est pas encore clairement établi. Plusieurs hypothèses sont envisagées pour expliquer son effet *«dopant»* sur l'efficacité des sulfonylurées. Ces herbicides étant sensibles à l'hygrométrie de l'air au moment de leur pulvérisation, le sulfate d'ammonium pourrait limiter la dessiccation des gouttes en cas d'hygrométrie faible.

Le produit aurait donc plus de temps pour pénétrer dans les plantes. D'autres hypothèses confèrent au sulfate d'ammonium un effet *«pénétrant»*, de même nature que celui permis par les huiles, et/ou un effet *«étalant»*, spécificité connue des mouillants.

Les conditions d'application priment

Lors de l'utilisation d'antigraminées de la famille des sulfonylurées, l'emploi d'adjuvants permet d'améliorer leur efficacité. Mais attention, un adjuvant ne se substitue pas au bon positionnement et à de bonnes conditions d'applications de ces herbicides.

Ils sont particulièrement efficaces lorsque l'hygrométrie de l'air est supérieure à 70 % et que l'amplitude thermique n'excède pas 15 °C. Les bas volumes de bouillie (50 à 70 litres / ha) valorisent bien ce type d'association.

L.PELCE ET M.KILLMAYER
ARVALIS DIJON

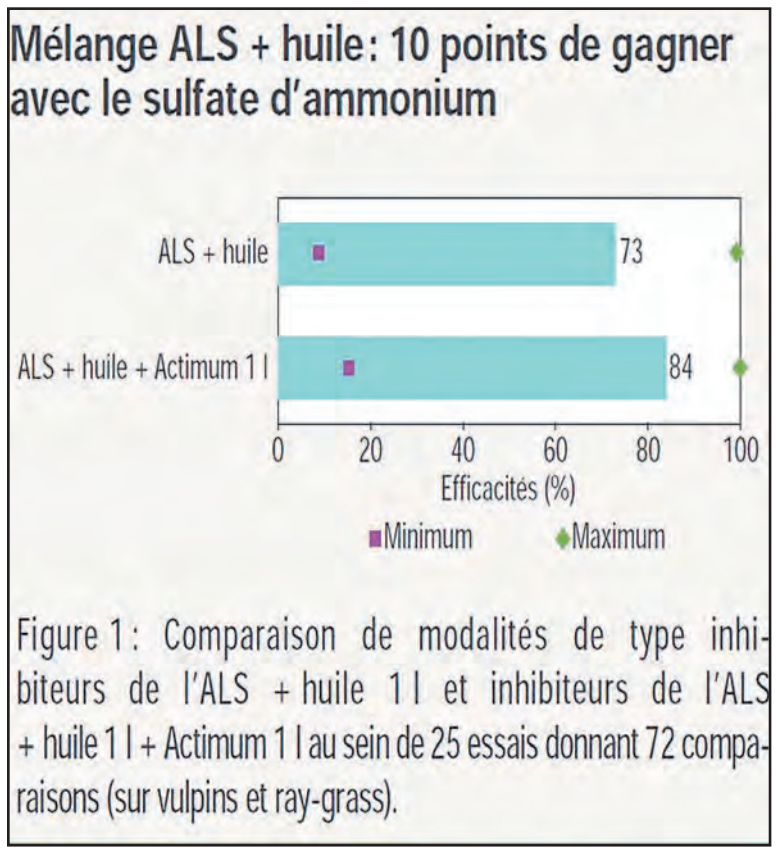


Figure 1 : Comparaison de modalités de type inhibiteurs de l'ALS + huile 1 l et inhibiteurs de l'ALS + huile 1 l + Actimum 1 l au sein de 25 essais donnant 72 comparaisons (sur vulpins et ray-grass).

▶ En bref

Jean-Pierre Fleury, chevalier de la légion d'honneur

Jean-Pierre Fleury, chevalier de la légion d'honneur A l'occasion des promotions et nominations du nouvel an, Jean-Pierre Fleury, secrétaire général de la Fédération nationale bovine a été nommé chevalier de la légion d'honneur. Parmi les autres personnalités bien connues du monde agricole nous avons retenu Pascal Lamy, l'actuel directeur de l'OMC élevé au grade de commandeur, Joseph Nicot, président de l'Association nationale de la meunerie française, Jean-Philippe Viollet, président de la chambre d'Agriculture de la Creuse, Marie-Monique Robin, journalise, écrivaine et réalisatrice de films, Isabelle Couturier, avocate, membre du Haut Conseil de la Coopération tous les quatre nommés chevaliers. Jean-Charles Naouri, Pdg de Casino a été quant à lui promu officier de la Légion d'honneur. Agriculture Information adresse ses chaleureuses félicitations aux récipiendaires.

Vers une assurance des prairies pour les éleveurs en 2013

«Le développement d'une assurance des prairies devrait voir le jour prochainement», a déclaré Thierry Langreney, directeur général de Pacifica (filiale d'assurances dommages du Crédit Agricole) lors du colloque sur l'assurance agricole, organisé par Farm - Pluriagri (fondation pour l'agriculture et la ruralité dans le monde), le 18 décembre à Paris. Ainsi, un test du dispositif d'assurance des prairies sera effectué par le Crédit Agricole courant 2013. *«Toutefois, les montants financiers impliqués peuvent être colossaux»*, explique-t-il. Et pour cause, la sécheresse est un événement qui, en général, a *«une envergure nationale»*. Le directeur général de Pacifica interpelle donc les pouvoirs publics : *«Rien ne sera possible sans la participation de l'Etat en réassurance pour les cas de sécheresse extrême. Il faut partager le risque»*.



Alysé

De la valeur ajoutée supplémentaire sur l'exploitation

L'association Alysé, en collaboration avec la Cialyn, vient d'organiser plusieurs réunions départementales dans le but d'entamer une démarche de relance de l'élevage allaitant, axée sur le développement de la finition, aussi bien mâles que femelles.



La réunion s'est poursuivie par la visite d'une exploitation allaitante avec finition des mâles et des femelles.

Si la démarche engagée peut être pour les éleveurs une voie de diversification alternative à l'agrandissement et à l'augmentation des vêlages, elle est aussi un moyen d'apporter de la valeur ajoutée supplémentaire sur l'exploitation, que l'on soit naisseur ou céréalier : production de fumier bénéfique à la structure des sols, réduction des intrants, optimisation de la main d'œuvre, production contractualisée et sécurisée avec des engagements réciproques… Et ce, dans un contexte mondial favorable à la production bovine, du fait d'une consommation croissante, face à une production mondiale et un cheptel femelle en recul.

La France reste le 1er pays naisseur de l'Union Européenne, avec l'Italie comme principal pays destinataire. Plus près de nous, la coopérative Sicavyl, installée à Migennes, voit nombre de broutards partir en Pays de Loire ou en Normandie pour y être engraissés, avant de revenir se faire abattre dans l'Yonne. Un non sens énergétique, peu flatteur pour le bilan carbone ! Aujourd'hui, le marché est loin d'être saturé, comme l'explique Odile Deck, de la Cialyn : *«sur toute la zone Alysé, on trouve des broutards disponibles. Aujourd'hui à Migennes, on en collecte 9000. Au niveau des naisseurs, on a la traçabilité, on a du potentiel génétique, dommage de ne pas continuer à l'exprimer dans la totalité de la vie de l'animal, que ce soit en génisses ou en mâles…»* Si pour les jeunes broutards mâles le ratio sur la zone est de 2 animaux vendus pour 1 seul engraissé, les chiffres concernant les génisses sont encore plus révélateurs, avec à peine 2000 animaux engraissés sur la zone, près de 80 % partant en élevage.

Une filière bien organisée

Des naisseurs avec des broutards disponibles, de l'alimentation et de la paille disponibles chez les céréaliers, des coopératives de collecte apportant un appui technique, des débouchés assurés via un outil d'abattage et de commercialisation… La filière est bien organisée. En matière d'alimentation, les atouts du secteur Alysé (en plus des fourrages existants), sont également multiples : brisures de maïs et paille par le biais des coopératives céréalières, pulpes de betteraves des sucreries, drêches de blé et tourteaux de colza… Autant d'aliments et de co-produits de proximité, rendant la région adaptée à la production de jeunes bovins.

Concernant les femelles, deux types de finition sont préconisés: à l'herbe (conduite la plus économique, avec un chargement de 25 à 50 ares et des lots de 5 à 8 animaux minimum) et à l'auge. Dans ce dernier cas, deux types de rations : en ensilage de maïs, environ 4 à 5 kg de MS par vache et par jour, sur une durée moyenne de 90 jours. En ration céréale : environ 6 à 7 kg par vache pour une durée moyenne de 80 jours. Objectif de finition : assurer un GMQ de 1000 à 1300 gr/jour.

Concernant la production de Jeunes Bovins, trois grands types de ration : ensilage de maïs, soit 1,9 tonne de MS par JB et environ 6 JB/ha, pour un objectif GMQ de 1550 gr ; ration céréale avec 1,6 t par animal et 1 JB/2 ha pour un objectif GMQ de 1650 gr ; ration à base de pulpe de betterave, avec 1,3 t de MS par JB pour un objectif GMQ de 1600 gr. La moyenne de temps de travail estimée pour un atelier Jeunes Bovins de 70 places étant d'environ 1h15 par jour.
Outre la caisse de sécurisation Cyalin, des aides financières existent pour tout exploitant désireux de se lancer dans l'engraissement, notamment s'il est Jeune Agriculteur, ainsi que pour aider en cas de construction ou rénovation de bâtiment.

Pour tout renseignement : Anne-Sophie Borm (Alysé) au 03 86 94 29 39 ; Jérôme Laviron (Alysé) au 03 86 93 36 35 ; Odile Deck (Cialyn) au 03 86 92 36 13

DOMINIQUE BERNERD

▶ Repères

Quelques chiffres…

En marge de la réunion d'information de Charny, s'est déroulée l'après-midi une visite d'exploitation allaitante avec finition des mâles et des femelles, d'où sont tirés ces quelques chiffres :
Surface : 176 ha de SAU (116 ha de surface fourragère principale, 23 ha de maïs ensilage, 30 ha en prairies permanentes, 63 ha temporaires, 60 ha de cultures blé/orge/maïs).
Troupeau : vaches charolaises 119 vêlages ; vente de mâles en jeunes bovins (50 JB) ; vente de femelles finies (30) ; 225 UGB technique. Logement des animaux en stabulation libre
Exploitation du pâturage : chargement technique annuel 1,9 UGB/ha ; chargement au printemps : pâturage sur 60 ha soit 32 a/UGB ; Stock fourrage : 440 TMS (2 TMS/UGB)
Alimentation hivernale : Vaches et génisses (maïs ensilage 5 kg de MS, enrubanné 3 kg de MS, paille de pois à volonté, aliment liquide à 30 % de MAT : 400g) ; Vaches à l'engraissement (maïs ensilage 5 kg de MS, enrubanné 2 kg de MS, blé 3 kg, aliment composé à 24,5 % : 2 kg).
Pour la voie male, une conduite évolutive : Broutards (blé 4 kg, aliment composé à 24 % : 1 à 1,5 kg, paille à volonté) ; Jeunes Bovins en finition (blé 8 kg, aliment composé à 24 % : 2,5 kg, paille à volonté)
Ventes principales 2012 : Mâles : 48 Jeunes Bovins de 407 kg à 3,71 €/ kg ; Femelles : 20 vaches finies à 460 kg à 3,84 €/kg et 16 génisses finies à 448 kg à 3,60 €/kg

Chambre d'agriculture de la Nièvre

Le catalogue des formations 2013 vient de paraître

Comme à chaque début d'année, la Chambre d'agriculture de la Nièvre publie et diffuse son catalogue de formations pour les 12 mois à venir. Les poids lourds des productions bovine et végétale demeurent bien servis mais de nouvelles formations apparaissent aussi dans d'autres domaines.



Le catalogue 2013 des formations de la Chambre d'agriculture de la Nièvre est paru.

Parmi les formations en production végétale qui s'approfondissent, une nouvelle fait son entrée dans le catalogue de la Chambre, la N°41, consacrée aux techniques des plantes bio indicatrices. Assurée par un botaniste, elle permet aux stagiaires, à partir de la flore de leurs parcelles, de déterminer les caractéristiques agronomiques et de mieux préparer le travail du sol et la fertilisation. Comme pour les grandes cultures, les formations en production ovine s'amplifient aussi cette année. Sous la férule de Christophe Rainon, et dans le cadre de l'accent mis sur la reconquête ovine, deux sessions - «*comparer sa marge brute pour améliorer ses résultats*» et «*bonnes pratiques ovines: des clés pour réussir*»- sont renouvelées et une troisième, en partenariat avec le GDS58 est créée sur «*la santé des agneaux: gestion de la brebis à l'agnelage*».

Le bois, la communication, l'homéopathie...

Parmi les nouveautés 2013 figurent également deux nouvelles formations liées à l'utilisation du bois, la N°47 - «*chauffage au bois déchiqueté et agro-combustibles*»- et la N° 48 - «*retrouver une production de bois déchiqueté sur son exploitation*», formations qui répondent à l'arrivée du Relais agri énergie, auparavant géré par la fédération des CUMA, dans le giron des services de la Chambre d'agriculture. Dans le domaine des productions diversifiées, Maud Perroy, de son côté, ouvrira en mars un nouveau stage d'une journée consacré aux «*dépliants, sites internet: raisonnez leur conception*»! sur les principes de la communication et l'importance du ciblage de la clientèle. Autre secteur qui se renforce encore cette année, celui de l'homéopathie animale sera lui aussi élargi à la formation N°21 - «la méthode Obsalim»- censée redonner conscience aux éleveurs de l'équilibre alimentaire de leurs animaux. Dans le même cadre, une nouvelle formation (N°5) sur «*l'initiation à l'homéopathie*» fait son entrée au catalogue, de même qu'en juin, un stage sur «*apprendre à gérer son stress*» (N°4), stage construit par Marie-Solange Durand, l'ingénieure formation de la Chambre en partenariat avec Christelle Guicherd, la chargée de projet sur le stress en agriculture de la MSA Bourgogne qui avait déjà organisé, l'an passé, plusieurs conférences du Dr Lenoir, psychologue et agriculteur, sur ce thème.

Un calendrier «*pas figé*»

Au total, ce sont huit nouvelles formations qui apparaissent dans le catalogue de la chambre sur un nombre, stable, de cinquante deux prévues en 2013. Pour Joël Caniou, chef du service Conseil aux entreprises/animation du territoire de la compagnie consulaire, ce document «*diffusé auprès de tous les exploitants et salariés de la production agricole nivernais, vise à faire connaître l'éventail des champs d'intervention de la Chambre mais ce n'est qu'une des réponses parallèle aux actions de conseil et de groupes. Le calendrier n'est pas figé. En cours d'année, nous restons disponibles pour satisfaire aux besoins qui nous serons exprimés par les personnes volontaires. Notre réactivité est totale, pour mettre sur pied d'éventuelles autres formations*». Le site internet de la chambre, www.nievre.chambagri.fr, et Terres de Bourgogne réactualiseront au fil de l'année les nouvelles offres de formations ainsi que les éventuelles modifications apportées au catalogue. Enfin, dans le cadre d'une démarche qualité entreprise par un grand nombre de chambres d'agriculture au niveau national, «*un processus de certification du service, apportant plus de professionnalisme dans les réponses aux besoins du terrain, devrait aboutir au milieu de l'année 2013*». Une garantie supplémentaire pour les futurs stagiaires.

EMMANUEL COULOMBEIX

MSA Bourgogne

L'avenir en soi, pour réussir son changement

Il arrive que le cours d'une vie soit bouleversé par des événements souvent inattendus.
Que ce soit pour des raisons :
- économiques (crise agricole, réorientation ou diversification des productions…),
- de santé (accident du travail, arrêt maladie prolongé, handicap…),
- familiales (divorce, veuvage, prise en charge d'une personne dépendante…),
- ou pour toute autre raison (arrivée à la retraite, départ d'un associé…),

Il faut parfois faire face à des situations difficiles qui nécessitent de s'adapter.
Parce que le changement n'est pas toujours simple à aborder, la MSA Bourgogne propose de vous accompagner.

L'Avenir en soi est un programme qui vous permet d'aller puiser dans vos propres ressources les atouts nécessaires pour réussir ce changement.

En pratique

C'est une démarche structurée, collective et animée par des travailleurs sociaux spécialement formés. Ouvert à tous les assurés MSA (exploitants, salariés, conjoints), ces sessions, financées par la MSA, sont gratuites pour les participants. Elles s'organisent sur six à huit séances à raison d'une journée hebdomadaire en moyenne, en groupe de dix à douze personnes.

Que va vous apporter l'Avenir en soi ?

Cet accompagnement vous permettra de faire le point sur vos réussites, vos compétences, vos connaissances et vos passions, tout ce que vous avez acquis dans vos expériences. Il s'agit d'identifier ce qui va pouvoir vous servir aujourd'hui pour faire face à cette période de changement et la réussir.
Contactez le service social de la MSA Bourgogne : contactavenirensoi.blf@bourgogne.msa.fr

Une prochaine session est prévue à partir de février 2013 sur le Pays Nevers-Sud Nivernais

Pour tout renseignement complémentaire et inscription, vous pouvez vous adresser à :
- Albertine Pereira - CR MSA de Bourgogne
- Assistante sociale
03 86 93 50 73
- Christelle GUICHERD - CR MSA de Bourgogne
- Conseillère - 03 86 93 50 75
- Marjorie LABELLE - CR MSA de Bourgogne
- Assistante sociale -
03 86 93 51 15

▶ Témoignage

«Cette formation m'a permis :
- de découvrir ou de redécouvrir mon potentiel existant,
- d'effectuer un inventaire de mes possibilités,
- d'apprendre à oser,
- de découvrir que je n'étais pas seul,
- de découvrir qu'il est possible d'évoluer,
- de reprendre confiance en moi.
- La synthèse de cette session fut pour moi un outil indispensable pour la continuité de mes projets professionnels»

THIERRY

«Ecrasée par le poids des soucis du métier, de la maladie, de l'isolement, je n'arrivais plus à me projeter dans l'avenir, j'étais dans une impasse.
Je me demandais ce que cette action pouvait bien m'apporter. J'hésitais à m'inscrire. Je suis ravie, ce fut une expérience enrichissante. J'ai repris confiance en moi. Le groupe de parole m'a aidé à m'exprimer, j'ai découvert que nous avions tous nos problèmes. Enfin, je me suis sentie renaître et à présent j'ai des projets et j'avance».

FABIENNE

JCB AGRI
PAGOT CAPUT
TÉLESCOPIC - CHARGEUSE

FASTRAC - VALET DE FERME
Votre interlocuteur: Florian Vacheret
Port. 06 74 71 54 21

Vos rendez-vous formation

21 Raisonner sa fertilisation azotée de façon autonome
- Maîtriser la méthode des bilans pour raisonner sa fertilisation azotée et réaliser des économies.
- Connaître la réglementation spécifique des aides liées au second pilier.
- Savoir enregistrer ses interventions conformément à la réglementation.

Lieu et date : 23 janvier, 1er et 19 février (13h30 – 17h30) à Dijon
Formation proposée par Chambre d'agriculture de Côte-d'Or
Contact : Anne Hermant - CA21 - 03 80 28 81 29

21 Construire une aire de lavage du pulvérisateur
En fonction de la situation de votre exploitation, réalisez votre projet d'aménagement (aires de remplissage et de lavage, stockage de produits tels que fuel, azote liquide, produits phytosanitaires).
Lieu et date : 22 janvier à Dijon
Formation proposée par Chambre d'agriculture de Côte-d'Or
Contact : Anne Hermant - CA21 - 03 80 28 81 29

21 Gérer son parcellaire et ses pratiques culturales avec Mes P@rcelles
- Faciliter ses enregistrements à l'aide de Mes P@rcelles.
- Simplifier les contraintes réglementaires d'emploi de fertilisants et de produits phytosanitaires.

Lieu et date : 2 sessions au choix : les 22 et 29 janvier 2013 à Dijon ou les 24 et 31 janvier à Dijon
Formation proposée par la Chambre d'agriculture de Côte-d'Or
Contact : Cathie Cuisin - CA21 - 03 80 28 81 27

21 Améliorer ou maintenir la qualité du lait
- Comprendre les infections mammaires en élevage bovin.
- Identifier les facteurs de risque de contamination et de dégradation de la qualité du lait.
- Etudier les pistes d'amélioration.

Lieu et date : 24 janvier et 14 février - St Seine. Formation proposée par Côte d'Or Conseil Elevage
Contact : JF Dessolin - Côte d'Or Conseil Elevage - 03 80 68 67 10

21 Approche de résultats économiques en AB
Mieux connaître les résultats économiques en AB et appréhender sa situation.
Lieu et date : 24 janvier 2013 - Pôle Agricole à Créancey
Formation proposée par la Chambre d'agriculture de Côte-d'Or
Contact : Jennifer Trapani - CA21 - 03 80 28 81 27
Responsable de stage : Pierre Robin - CA21

21 Développer et entretenir sa confiance en soi pour construire un projet
- Acquérir des techniques pour se motiver et pour motiver son environnement afin d'entreprendre un projet professionnel.
- Mobiliser les ressources nécessaires à la conduite de ce projet et travailler sa conviction
- Utiliser des outils pour exploiter ses potentiels

Lieu et date : 25 janvier 8 et 15 mars de 9h30 à 16h30 à Dijon
Formation proposée par FDSEA21
Contact : Inscription : Maud Courberand - FDSEA21 - 03 80 68 67 68 ou sje.fdsea21@orange.fr
Responsable de stage : Claire Schwick – FDSEA21

21 Agriculture de conservation (AC) : la technique de semis direct
sous couverts végétaux
- Dresser le bilan et les enseignements de 5 années d'expérimentation et de suivis d'exploitation en AC.
- Analyser les nouveaux enjeux (agronomiques, économiques, sociaux et environnementaux) et perspectives liés à l'AC.

Lieu et date : 25 janvier 2013 - Dijon
Formation proposée par Chambre d'agriculture de Côte-d'Or
Contact : Jennifer Trapani - CA21 - 03 80 28 81 27
Responsable de stage : Florent Sauvadet - CA21

21 Désherbage mécanique : bilan et perspectives techniques et économiques
- Partager les retours d'expérience en désherbage mécanique.
- Faire le bilan des points forts et limites des alternatives aux solutions 100 % chimiques.
- Intégrer des interventions mécaniques et les évolutions des matériels de binage.

Lieu et date : 29 janvier 2013 à Dijon
Formation proposée par Chambre d'agriculture de Côte-d'Or
Contact : Jennifer Trapani - CA21 - 03 80 28 81 27
Responsable de stage : Guillaume Dumonet - CA21

21 Conduire ses génisses pour diminuer l'âge au vêlage
. S'approprier les règles de base de l'élevage de la génisse dans les différents domaines : sevrage, alimentation, croissance, pâturage, sanitaire.
Lieu et date : 31 janvier et 14 février 2013 - St Seine
Formation proposée par
Contact : Franck Lavedrine Côte d'Or Conseil Elevage - 03 80 68 67 10

21 Mode de production biologique : fertilité et rotations
- Appréhender les enjeux de la rotation dans le système biologique.
- Comprendre et intégrer les notions de fertilité des sols et les leviers en matière de fertilisation, notamment le rôle de la luzerne.
- Comprendre la notion d'autonomie et de performance des systèmes.

Lieu et date : 5 février à Dijon
Formation proposée par la Chambre d'agriculture de Côte-d'Or
Contact : Jennifer Trapani - CA21 - 03 80 28 81 27. Responsable de stage : Pierre Robin - CA21

21 Sécurité au travail : les obligations du chef d'exploitation
- Connaître les obligations du chef d'exploitation et la réglementation en matière de sécurité au travail.
- Etre capable d'évaluer les risques pour la santé et la sécurité des travailleurs.
- Savoir retranscrire cette évaluation dans le Document Unique d'Evaluation des Risques (DUER).

Lieu et date : 4 février et 7 mars à la MFR Grandchamp - Ruffey les Beaune (public viticulteurs) et 11 février et 12 mars à la MFR – Liernais (public agriculteurs)
Formation proposée par Chambre d'agriculture de Côte-d'Or et les MFR
Contact : Jacques Ganne - MFR Grandchamp - 03 80 26 61 44
Pascal Maréchal - MFR - 03 80 84 41 60
Aline Parize - CA21 - 03 80 68 66 28

21 Le traitement à bas volume: perfectionnement
Dresser un bilan, faire un rappel des principes élémentaires et partager les expériences des agriculteurs pratiquant la pulvérisation à bas volume pour assurer la réussite de cette technique.
Lieu et date : 14 février à Dijon
Formation proposée par Chambre d'agriculture de côt-d'Or
Contact : Jennifer Trapani - CA21 - 03 80 28 81 27; Responsable de stage : Damien Ronget - CA21

21 Fongicides et herbicides : mieux les connaître pour mieux les utiliser
- Connaître et comprendre les mécanismes et modes d'action des fongicides et herbicides.
- Optimiser l'efficacité des fongicides et herbicides par une bonne maîtrise des conditions d'application.
- Ajuster l'emploi des fongicides et herbicides au contexte des résistances, conserver l'efficacité des dernières innovations phytotechniques.

Lieu et date : 2 sessions: 19 février à Dijon et 21 février à Châtillon sur Seine. Formation proposée par la Chambre d'agriculture de Côte-d'Or
Contact : Jennifer Trapani - CA21 - 03 80 28 81 27 - Damien Ronget - CA21

21 Utiliser et gérer les résistances variétales du colza et du blé tendre d'hiver dans une démarche de protection intégrée
- Comprendre les mécanismes de résistance des variétés de colza et de blé aux maladies.
- Optimiser le coût et le potentiel de production en choisissant les variétés.

Lieu et date : 19 février à Dijon
Formation proposée par la Chambre d'agriculture de Côte-d'Or
Contact : Jennifer Trapani - CA21 - 03 80 28 81 27. Damien Ronget - CA21

21 Le traitement à bas volume: mise en pratique sur son exploitation
Présenter la technique de pulvérisation à bas volume, ainsi que les méthodes et moyens pour la maîtriser sur son exploitation.
Lieu et date : 20 et 21 mars à Dijon
Formation proposée par Chambre d'agriculture de côt-d'Or
Contact : Jennifer Trapani - CA21 - 03 80 28 81 27. Responsable de stage : Damien Ronget - CA21

21 Gérer et anticiper les risques présents sur mon exploitation
- Savoir mieux sécuriser ses productions et ses résultats face aux risques climatiques, sanitaires et économiques.
- Définir une stratégie au sein de votre exploitation pour mieux prendre en compte la gestion des risques agricoles.

Lieu et date : Public céréaliers : 19 mars à Dijon
Public éleveurs : 30 avril au Pôle agricole à Créancey
Formation proposée par Chambre d'agriculture de côt-d'Or
Contact : FDSEA21: Maud Couberand - FDSEA21 - 03 80 68 67 68 ou sje.fdsea21@orange.fr
CA21: Aline Parize - CA21 - 03 80 68 66 28
Aline Parize - CA21

21 Les plantes bio indicatrices
- Identifier la flore naturelle.
- Etablir un diagnostic à partir de la flore naturelle.
- Concevoir une stratégie à partir du diagnostic.

Lieu et date : 12 et 18 avril à Asnière en Montagne. Formation proposée par la Chambre d'agriculture de Côte-d'Or. **Contact :** Jennifer Trapani - CA21 - 03 80 28 81 27
Pierre Robin- CA21

58 Certiphyto au premier trimestre
La Chambre d'agriculture de la Nièvre propose une nouvelle série de formations au Certiphyto. Les dates retenues sont le lundi 28 janvier à Clamecy, jeudi 14 février à Nevers, mardi 19 février à Nevers (certiphyto maraîchage), mardi 26 février à Cosne-Cours sur Loire, jeudi 7 mars à Corbigny, mardi 19 mars à Decize et mardi 26 mars à Moulins-Engilbert. Des formations sur-mesure par groupes de 12 à 15 stagiaires sont aussi possibles sur réservation. Contact: Marie-Luce Soudière, Chambre d'agriculture, au 03 86 93 40 62 ou par mail à: marie-luce.soudiere@nievre.chambagri.fr.

89 Améliorer ses applications de produits phytosanitaires
Objectif : - Améliorer les performances environnementales des traitements phytosanitaires en maîtrisant la qualité de pulvérisation et en pratiquant la réduction de doses.
Durée : 2 jours
Dates : 29 janvier et 5 février 2013
Lieu : Chambre d'agriculture à Auxerre
Horaires : 9 h 00 - 17 h 00
Participation financière : gratuit
Public et pré-requis : Céréaliers
Animation / intervention :
- Richard WYLLEMAN, conseiller agro-machinisme, Chambre d'agriculture de l'Yonne
- Gaëlle de Nardo, conseillère grandes cultures, responsable de stage, Chambre d'agriculture de l'Yonne. 03 86 64 45 65.

89 Passer en logettes
Objectifs : - Acquérir les connaissances pour intégrer des logettes dans son bâtiment.
- Retenir les éléments nécessaires à la réussite du projet.

Durée : 2 jours.
Dates : 31 janvier et 7 février.
Lieu : Chambre d'agriculture à Auxerre et visite d'exploitation
Horaires : 9 h 30 - 17 h 30
Participation financière : gratuit (sous réserve d'une prise en charge FEADER); Public et pré-requis : Éleveurs s'interrogeant sur le système logettes
Intervention : Isabelle CADOUX, conseillère bâtiment à la Chambre d'agriculture de l'Yonne
Animation : Sandra MARTINET, conseillère en production animale, responsable de stage, Chambre d'agriculture de l'Yonne. 03 86 94 28 42.

89 Reproduction en elevage laitier - perfectionnement
Objectif : Identifier les critères d'alertes physiques et physiologiques de la vache laitière avant et après vêlage.
Durée : 1 jour
Dates : 17 janvier 2013
Lieu : à définir. Horaires : 9 h 30 - 17 h 30
Participation financière : 80 €
Public et pré-requis : Éleveurs laitiers
Intervention : Pierrick Drevillon, CECNA. Animation : Sandra Martinet, conseillère en production animale, responsable de stage, Chambre d'agriculture de l'Yonne. 03 86 94 28 42.

▶ Des professionnels à votre service

SANDWICH 2ème CHOIX
> Toiture ou bardage 40 ou 60 mm
> Tôles déclassées, anti-gouttes, translucide
> Pannes galva, fer IPE, glissières d'autoroute
Ets BECKER Corbigny becker.freres@orange.fr 03 86 20 19 66 Arquian sarlbecker@orange.fr 03 86 39 70 94

CAMÉRAIL Sur le terrain. Avec vous !
Surveillez sur votre Iphone ou Ipad !
FIABILITE - INNOVATION - PROXIMITE
www.camerail.com
Nièvre & Yonne : Olivier VIRMONT 06 73 69 80 21
Côte d'Or : Alain GIMET 06 07 43 69 12

Promotion sur Équipement de stabulation
logettes - cornadis - barrières
L'Éleveur Bourguignon
Jean-Paul CLERGET - 06 80 34 11 73
12, rue de la Coopérative - 21320 Pouilly-en-Auxois

SARL DBF Boudot Forage
Réduisez votre facture d'eau !
FORAGE D'EAU ET GÉOTHERMIE Recherche d'eau sourcier
Renseignement - Études - Devis gratuits
Agriculteurs - Éleveurs - Particuliers - Entreprises → Nombreuses références
Agréé Qualiforage Eau & sonde
ZA des Grivelles - 18600 SANCOINS - Tél. 02 48 76 20 34
Fax 02 48 76 29 42 - Mail : yves.boudot@wanadoo.fr

EURL ETPAF
GRANGER Cédric
TRAVAUX AGRICOLE, PUBLICS ET FORESTIERS
9, route d'Avallon Seigland - 89450 Foissy-les-Vezelay
06 79 47 00 83
Curage, épandage, mise en place de cultures, remise en état de clôture, élagage, terrassement, défrichage, pressage et vente de fourrage et tous travaux agricoles

Vous souhaitez figurer dans cette rubrique ? 03 80 78 90 35

Matériel

Tracteur

01 - Cessation vds tracteur Case MXU100 PN neufs tbé chargeur - pulvé Khun 1000 L 15m rampes coussin d'air DPAE desil. mélang. Milan 80 semoir engrais 1500L + lève sac
✆ **06.81.27.12.33**

18 - Vds tracteur Landini Legend, 130 ch, 4.300 h, TBE, année 2003, TBE.
✆ **06 86 76 81 23.**

21 - VENDS tracteur New Holland TL90A, année 2007, 90 cv, 1760 h., TBE, rel. avant, godet 3 points, Beser, 1 000 l. (02VB2)
✆ **06 77 54 85 47**

21 - VENDS JD 4040, 2 RM, 114 CV, BE de 78, SAIN, 6 350 h, bons pneus, 5 000 euros (réf. 03VB1)
✆ **03 80 75 24 66**

26 - Vds mois batt braud 502 et 505 tracteur renault 80 ferguson 821 fiat chenille 331
✆ **06 81 27 38 45**

26 - Vds Valtra T 132D 2011 1100h rel av pont susp et John Deere 6100 de 1994 4x4
✆ **06 08 86 47 21**

38 - Vends tracteur Fendt 75 cv pneu neuf arrière dans l'état : 2800 euros cabine - Rech. herse rot. vibrante.
✆ **06 07 90 43 17**

38 - Vds Valtra 6350 HTI, TBE, 5400 Hres, clim, 2002 - Rceh. pulvérisateur 12 ou 15 m rampe hydrau.
✆ **06 10 74 62 25**

38 - Vds remorque Devès 1992 basculante hydraulique.
✆ **06 24 30 83 17**

69 - Recherche MD presses Class Markant 40 41 50 51 52 55 60 65 Constant John Deere 330 332 336 342 346 349 359 456 459 Rivierre Casalis Fahr Welger et presses à balles rondes
✆ **06 74 15 73 44**

69 - Vend foudre tôle émaillée 100 hl avec porte et 2 canelles. Très bon état prix à débattre
✆ **06 89 71 22 45**

Travail sol

26 - Vds broyeur marteaux perfect 2,20m de 2000 type kv/uv - 1200 euros
✆ **06 07 26 06 79**

26 - Vds semoir blé monodisque Gaspardo 600l année 2000 prix 1800 euros.
✆ **04 75 03 24 00 (HR)**

38 - Vds semoir Sulky 15 rs étripateur 9 m herse 4:20, cuve 200 l fer 1000 plast.
✆ **04 74 84 87 13 (12h-14h)**

38 - Vds herse alternative Kuhn 3 m, prix interrésant.
✆ **06 76 76 95 31**

Récolte

21 - VENDS MB JD CTS, année 2000, 1 950 h., coupe 6.75 m., chariot, table à colza, équip. tournesol, prix : 61 000 euros (réf. 500D)
✆ **06 82 42 08 75**

21 - RECHERCHE mois. batteuses Claas, Consul, Protector, Mercator, Dominator, 66-106, 68-108, - John Deere 952-985, 1052-1085, 1166-1188, New Holland 1520-1545, 8030-8070, MF 206-440, 487-507 et presses MD et RB. (réf. 020C)
✆ **06 29 81 80 05**

38 - Vds faucheuse Kuhn 500, année 2005, t bon état.
✆ **04 74 57 80 61 le soir**

39 - Vds séchoir balles rondes clim. air 16 B A 2007
✆ **03 84 42 70 27**
ou 06 75 42 30 16

42 - recherche presse balles rondes 120 x 120 ou volume variable trac 60 à 140 cv Fiat Ford MF JD 90 à 95
✆ **06 23 19 33 18**

71 - Vds vibroculteur 3 m, presse New Holland balles rondes 648, pirouette Kuhn 5001, andaineur 3201, rigoleuse Agram rotor 650, ratelier balles rondes, cornadis, auges, bac à eau.
✆ **03 85 76 51 92**

Arbo-viti

26 - Vds interceps sur cadre clemens écartement hydraulique rouleau arrière
✆ **06 80 42 35 29**

Distribution

01 - Vds vis de reprise 3m40 de long et semoir engrais Sulky DPX Prima 1500l bon état
✆ **06.81.08.19.76**

Forestier

42 - vds lamborghini 85 cv 8000 h équipé forestier ss treuil an 84 lame arceau, vendu en l'état, prix à débattre
✆ **04 77 76 87 42**
ou 06 85 08 67 86

Manutention

21 - VENDS presseur de charge Fenwick, TBE, adaptable tout charriot, - élévateur, 2 200 euros (02VB1)
✆ **03 80 26 00 39**

Agri. divers

01 - Vds distributrice Gyrax 6m3 2001 - semoir engr. Amazone ZAX 1402 perfect 1999 - sulky DPX Bagme - tribord 2100 L an 2006 - godet desileur 2m3 rotor Emily 2004
✆ **06.09.14.34.27**

01 - Vds chizel Quivogne avec herse AR neuve Agram 3m px 2700 euros HT - croskilette Ottabioli 3m20 portée simple rangée état neuf prix 1400 euros HT
✆ **09.54.71.63.46**

01 - Donne hangar 700m2 à démonter - vds pailleuse Calvet DP200 pour telescopique 4500 E
✆ **06.65.73.50.84**

01 - Vds trieur à pomme de terre état occasion - brûleur fioul nc4 Cuenod état neuf
✆ **06.14.60.81.22**

01 - Vds DAL veaux Forster Manus année 2002 pompe neuve prix à débattre
✆ **04.74.30.58.22.**
ou 06.10.79.57.77

01 - Vds ensileuse à herbe SCT 900 JF Stoll - pulvé tecnoma 21 m DPA 4 camp. état neuf - filet brise vent enroulable 25m de long hauteur 3m50 - cornadis obliques non autobloquants - abreuvoirs antigel
✆ **06.85.17.96.95**

07 - Vds 134 Cornadis ovins ou caprins Albouy, 67 avec auges et 67 sans auges 11,50 euros la place, donne en plus tapis alimentation et moteur à réparer
✆ **04 75 58 31 30**
ou 06 49 75 92 43

10 - Achète Enrubanneuse, Semoir à maïs Monosem 4rgs boite plastique ferti + micro, MB Laverda 3350 - 3450 - 3500, Tracteurs MF et Ford.
✆ **06 83 59 05 70**

18 - Vends presses Rivière HD 8080, canal 80x70, 1996, dont une pour pièces - bascule à bestiaux, 1.000 kg - herse rotative Lely, 3 m, packer et dent neuve - 3 roues complètes - remorque, 20 pouces, 8 trous.
✆ **02 48 72 94 65**
heures repas.

18 - Vds broyeur de haie Feor, 7,50 m, bras télescopique, année 2005 - presse balle ronde Claas 260, année 2006, TBE.
✆ **06 86 76 81 23.**

21 - ACHETE presses moyenne densité, - semoirs Nodet maïs, - tracteurs JD, MF, - cover crop, - charrues, moissonneuses batteuses JD ou MF (réf. 510B)
✆ **06 81 94 70 44**

21 - VENDS charrue Damblon TX 170 5 corps, 4 000 euros, - pulvé Nodet, 3 000 l., 24 m., 3 000 euros, - jumelage Molcon 18.4 x 38, 6 bras, 500 euros, le tout TBE. (réf. 030B)
✆ **09 64 01 07 97**
06 29 69 02 08 HR

38 - Vds vibro. sem. Pichon 3 m, vibro 4 m épand. Gilibert god. désil. Emilie décompact. 5 dts herse rotative 3 m lav. noix 3 m cultivateur 3m.
✆ **06 21 06 04 10**
06 75 60 05 56

38 - Vds transfert 10 m pompe 900 l Alpha L, état neuf tracteur Soméca 55 2 R.
✆ **04 76 93 86 28**

38 - Vends chaudière bois bûches FrancoBelge excellent état 22 kw bûches 50 cm prix : 1200,00 euros TTC.
✆ **04 76 34 46 66**

38 - Cse retraite vds vibrosem RAU att. semoir mec. 3 m bon état 1800 euros, cover-crop 28 dis. lynx XL 2800 euros, pulvé. RAU D2 - 1000 l porté rampes 15 m bon état : 3500 euros.
✆ **04 78 40 48 72**

42 - Vds chargeur frontale Quick 1050 adaptation complète John Deere 4 cyl. série 10-20-30 + relevage av John Deere 6 cyl. série 20-30
✆ **04 77 51 41 10**

42 - Vds tract. NH 7740 5640 4 rm + charg. Mailleux godet fourch. croco pince enrub. pir. Kuhn 6 T + andain. Agram 344 + charr. KV 35 + benne Jeantil 10 T + dess. paill. Lucas Castor53
✆ **06 22 43 24 16**

42 - A SAISIR TUNNEL occas BE, 20m de long avec bâche neuve, idéal pour stockage, poss. livraison, 3480 euros.
✆ **06 67 00 45 48**

58 - VENDS MB Claas Domi, 3.60 m., coupe tournesol, broyeur, semoir Sulky, DPX 1504, 24 m., - pulvé Hardimatic, 1 200 l., 24 m., - herse Kuhn HR 300, - Nodet 3 m., - Nodet pneumasem 5 rangs, - micro bineuse 5 rangs (réf. 0304)
✆ **03 86 26 24 55 HR**

58 - VENDS élévateur 13, 8 m., 3 m., - cellule 400 qx, - vis 140, 8 m., - vis 150, 4.45 m., - séparateur Denis D101, - ventilateur 5 C, - brabant Duro 4 corps, 16» non st dép. hydro, - jumelage 16 9 38 Poclain, ty. 45 (réf. 0303)
✆ **03 86 26 24 55 HR**

69 - VDS tapis d'alimentation Geoffroy-SA longueur 60m largeur 70 cm pour bovins-caprins-ovins an 2004. VDS tunnel chapent bois lamé collé longueur 40 m, largeur 15 m couverture tole laqué brun rouge.
✆ **06 60 97 83 90**

69 - VDS tank Alfa 1400 l lavage auto Déssileuse Gentil 2400 semi porte an 2000 servi 5 ans
✆ **06 59 88 26 60**

71 - Destockage : 1 TA Deutz neuf, 112 CV, pont av. susp. + 1 pailleuse 3 pts neuve à cdes élect.
✆ **06 75 69 62 04**

71 - Destockage : 1 TA Deutz 118 CV, an. 04, pont av. susp. + 1 Renault 826RZ, an. 03, pont av. susp.
✆ **06 75 69 62 04**

71 - Destockage : 1 dessil./pailleuse Jeulin, an. 08, cdes élect. + 1 dessileuse SP 2,5 m3, 980 euros HT.
✆ **06 75 69 62 04**

84 - 30-Vds combinés semis 4,80 (repli.), 4 et 2,50 m, cover-crops 18- 20- 22- 24- 28- 40 dis., charrues nonstop 2- 3- 4- 5 socs, semoirs 2,5- 3 et 4m, vibroculteurs 4 - 5 - 6 m.
✆ **04 66 24 26 11**

89 - VENDS cover crop Gard, BE, 750 euros, - déchaumeur disque indépendants Agram, 4 m., repliable, TBE, 7 000 euros HT (réf. 5108)
✆ **03 86 47 71 02**

Elevage

26 - Vds pompe électrique, râtelier cornadis 3mx2m, nourrisseur à veaux, griffe à fumier faucheux
✆ **06 73 37 32 16**

38 - Vds cultivateur 11 dents 1 cuve à mazout 3000 l 1 râtelier à balles rondes.
✆ **04 74 33 03 94**
06 82 23 73 20

38 - Désileuse-pailleuse Jeantil an 2004, 6 m3 état correct, prix : 2500 euros.
✆ **06 65 08 85 97**

55 - Vds SDT 2x4 Boumatic de 2000, 8 postes Flostar, décroc. auto, contrôle annuel effectué, BE de fonctionnement.
✆ **06 87 29 25 13**

71 - Vds base Vel'phone, août 2011, détecteur thermomètre, 10 thermomètres appendices 4 tailles, prix à débattre.
✆ **06 50 62 21 65**

71 - Vds 2 louves Legrain international + tank à lait Japy 1.400 L, lavage auto., le tout TBE.
✆ **06 74 53 83 09**

89 - VENDS épandeur Duchene 7.5 T, 3 hérissons hori., basculant avec portes, 1 800 euros à débattre (réf. 0204)
✆ **06 85 40 81 40**

Véhicule

Utilitaire

01 - Vds beau Renault Master bétaillère année 2003, 120 cv carrossée L'AIR caisse alu (lisse) pour bovins, chevaux, séparation, lame renforcée, CT OK, bég, prix 14500 Euros
✆ **06.87.05.63.94**

03 - Vds CS B 80 bétaillère 15 3000 km BE CT OK distribution récente 7000 euros à débat.
✆ **06 21 66 94 42**

39 - Bétaillère Mercedes 814 caisse aluminium 2002 pont et étage hydraulique porc mouton
✆ **06 78 08 54 76**

42 - Vds peugeot Partner 2.0 hdi 90 D 2004 galerie porte latérale 149 500 km tbe 4500 €
✆ **04 77 54 24 56**

71 - Vds C.15 diésel, TBE, 2005, 76.500 km, entretien garage, 4.500 euros à débattre.
✆ **06 70 56 15 49**

Tourisme

21 - VENDS 206 HD1, 2007, 4 CV, CT OK, 140 000 kms, 5 portes, noire, 4 800 euros à débattre (réf. 0214)
✆ **03 80 93 25 59**

38 - Vds voiture Smart essence, 4 cv, boite auto. ttes options, nov. 2003, 35620 kms, TBE : 3800 euros.
✆ **04 76 38 31 36 HR**

Achat-Vente

Récolte

01 - Vds paille foin BR diam 130 filet stocké abri tb qualité poss. livraison
✆ **06.87.44.14.54**

01 - Vds foin prairie naturelle 250 BR 120x130 - 50 BR de regain prix 120 euros tonne
✆ **06.15.73.20.88**

21 - VENDS foin et enrubanné, 2011, 2012 + paille balle ronde, diam. 120, bonne qualité (réf. 030C)
✆ **06 87 31 14 68**

38 - Vends foin + paille extra stock hangar BR 150 ou 120 Nord Isère. Vds 2 RB ch. fixe bas prix.
✆ **06 73 00 78 53**

38 - Vends foin 2012 BR 120 filet, bonne qualité 80 euros Tonne - épandeur fumier 5,5 T transformable fourrage et caisse à grain ventilateur noix séchage bois.
✆ **06 12 15 35 90**
04 76 93 52 15

39 - Vds foin bio balle ronde
✆ **06 77 12 09 65**

42 - vds foin 2012 + enrubannage de raygrastrefle luzerne + ensilage maïs le tout avec analyse
✆ **06 76 98 29 93**

69 - Thurins vends pommes de terre Marabel
✆ **06 87 54 44 57**

69 - A vendre en gros pommes golden 1er et 2ème choix
✆ **06 37 13 42 89**

70 - Agri vend livre paille foin de qualité paiement comptant
✆ **06.86.08.38.02. ou**
03.84.32.30.91

Fourrage

18 - Vente directe de paille, d'éleveurs à éleveurs, stockée à l'abri, bottes carrées 2.40x1.20x 0.90, blé ou orge, départ ou livrée. Ets David Fabrice Christophe, département du Cher nord de Bourges.
✆ **06 61 19 82 57, le soir**
ou au 02 48 64 11 43.

19 - Vends Foin boules, 2012, St Julien le Vendomois (19210).
✆ **06 71 48 83 86**

25 - VDS foin récolte 2012 bonne qualité BR 120 filet, importante quantité.
✆ **03 81 60 31 64**
ou 06 45 83 96 46

26 - Vds paille blé orge foin luzerne sainfoin hd cr. SARL COMTE - Dépt 26
✆ **06 13 91 28 49**
ou 04 75 90 18 82

71 - Vends paille de blé orge, foin, regain, livraison toutes régions.
✆ **06 75 28 47 79**

71 - Vends paille sous abri balles rondes 120 x 150, récolte 2012.
✆ **06 26 28 96 34**
ou 03 85 72 92 65

71 - Vds foin, paille, regain, enrubanné, livraison assurée.
✆ **06 09 97 91 59**

88 - Vends bon foin 2012 et enrubanné livraison possible, canton Xertigny ou échange contre paille.
✆ **06 12 85 67 49**

89 - VENDS foin balles rondes, bonne qualité, 200 bottes (réf. 020B)
✆ **06 71 38 55 33**

Bât. Pro.

07 - Vends bâtiment 400 m2 sur 5 000 m2 de terrain en zone artisanale
✆ **04 75 06 09 77**

Propriété

07 - Vds exploitation agricole près Annonay à vocation élevage de 50ha, bien située, Prix : 550 000 euros curieux et agences s'abstenir
✆ **06 14 26 81 36 HR**

71 - Vds ou loue vignes Morgon, superficie 1 ha, commune Villié Morgon Corcelette.
✆ **06 61 50 83 42**

Terrain

07 - Vends exploitation agricole 16ha abricotiers 10ha lac privé
✆ **04 75 06 09 77**

69 - Viticulteur recherche en fermage parcelles de vigne en Chenas Morgon ou Brouilly même non mécanisable
✆ **06 85 10 61 82**

Divers

38 - Vds cuve fer dégazé 30000 ou 50000 l possibilité de chargement lieu : Bellegarde (Ain-01).
✆ **06 83 87 26 71**

38 - Recherche armoire phyto aux normes.
✆ **04 74 93 23 77 après 20 h**

38 - Vends scie à ruban volant 110 moteur 12 ch 380 vte.
✆ **04 74 85 51 72 HR**

39 - Vds piquets acacia 1,80 m ou plus, appointés ou non. Pos. livraison. Prix int. selon quantité
✆ **03 84 81 47 32**
ou 06 85 10 34 19

39 - Expl. bas Jura 220 000 l de lait à comté sur 80 ha rech. associé qui ramènerait 60 à 80 000 m de lait, possibilité d'atteindre 130 ha.
✆ **06 81 86 28 51**

67 - Recherche tracteurs de 30 à 80 cv, 2 ou 4 roues motrices, plus de 20 ans, ainsi que vignerons et bennes de 4 à 6 tonnes.
✆ **06 71 96 11 82**

70 - Cherche séparateur à grains genre DENIS 100. Tapis élévateur 3 ou 4m.
✆ **06 80 73 58 37**

88 - Recherche atomiseur 1000 L turb 900.
✆ **06 78 88 20 29 (soir)**

Location

Agricole

71 - Loue vigne aligoté 26 ares et vigne bourg Chardonnay 19 ares, Les Maranges, contrat vente raisins poss.
✆ **03 85 91 10 28**

PETITES ANNONCES
Tel. 03 80 78 90 40
Fax 03 80 70 08 02
pa@terres-de-bourgogne.net

Offre

Emploi

01 - Dame avec expérience (en couple) ferait traite du matin et du soir contre logements

✆ **06.47.86.21.64**

01 - La Cuma de Foissiat recrute un salarié à tps plein en CDI bonnes connaissances agricoles mécaniques conduite d'engins et travaux divers poste à pourvoir le 01/04/2013 - Envoyer CV et lettre de motivation à M. Hervé PUTHET - Belles vavres - 01340 Foissiat

✆

38 - Expl. cherche ouvrier polyvalent pour suivi élevage et livraison débutant accepté 35 H.

✆ **06 81 91 95 40**

69 - Cherche ouvrier viticole pour la période de la taille

✆ **06 09 90 01 70 - 06 86 48 16**

89 - CHERCHE jeune ou chauffeur pour période de moisson 2013 (réf. 0302)

✆ **03 86 88 10 11**

LONJARD sas
AUTUN
CONCESSIONNAIRE NEW HOLLAND
RECHERCHE MECANICIEN AGRICOLE
Rémunération selon compétences
Contacter :
Lonjard Gilles 03 85 86 96 00

Service

84 - 84-Amine Agri SARL, exp. 20 ans, propose ses sces pour la taille de vos fruitiers. Travail soigné. Siren 451147177. Tél : 06 27 51 46 61

✆ **06 27 51 46 61**

84 - ETA Midi Soleil propose taille tous arbres fruitiers, travail déclaré MSA. Siren 500809082.

✆ **06 28 78 19 70**

Demande

Emploi

38 - AgriEmploi 38 recherche un complément de temps de travail pour un salarié sur des missions type abattage de volailles, entretien espaces verts, bois. Secteur nord Isère (Aoste, Bourgoin, L'Isle d'Abeau)

✆ **04 76 20 67 34**
ou 06 23 98 35 31

38 - AgriEmpli 38 recherche un complément de temps de travail pour un salarié sur des missions de traite (bovins/caprins), soins aux animaux, entretiens, etc. Secteur Beaurepaire.

✆ **04 76 20 67 34**
ou 06 23 98 35 31

Mariage

Rencontre

07 - Homme célibataire 40 ans cherche femme 30-40 ans sans enfant - relation sérieuse

✆

67 - Agriculteur céréalier souhaite faire connaissance avec jeune fille de 35 à 42 ans, sans enfants si possible. Ecrire au journal l'Est Agricole et Viticole, 6 rue de la Haye, CS 90045 Schiltigheim, 67014 Strasbourg Cedex.

✆ **sous la référence 58247**

71 - Homme, 55 ans, bricoleur, travailleur, désire rencontrer dame, environ même âge, pour amitié et plus si affinités.Ecrire à L'Exploitant Agricole de Saône-et-Loire», Maison de l'Agriculture, BP.522, 71010 Mâcon cedex,

✆ **réf. 644, qui transmettra**

Animaux

Bovin

01 - Vds vaches Holstein génétique US prêtes fille Bolton Norma + taureau 1 an

✆ **06.66.33.11.44**

03 - Elevage LENA Olivier 03360 Urçay VEND taureaux LIMOUSINS 15 - 16 mois HBL + vaches vêlées et vaches pleines, pères qualifiés Lanaud, IND para tub. (030A)

✆ **06 28 02 04 05**

18 - Vends choix de TB reproducteurs charolais, HBC, nés en déc. 2011 et janv. 2012 (nombreux d'origines vêlages faciles), tous hivernés au pré et aptes à la saillie, avec toutes garanties sanitaires et livraison assurée, prix très raisonnables. J. et H. Bonnichon, 18170 le Châtelet.

✆ **02 48 56 21 49**
ou 06 81 38 47 12

18 - Vds taureaux charolais, 14 mois, HBC, issu IA, fils Unibloc x Toulon et Magenta x Vosgien, indem IBR, vêlage facile.

✆ **06 25 49 18 46**

18 - Elevage charolais HBC, visible toute l'année, vend repro., 12 à 14 mois. EARL Trameson, 18350 Charly.

✆ **06 10 91 41 94**

21 - Elevage charolais (HBC) BAUDOT à Pont et Massène (Côte d'Or) propose à la vente large choix de reproducteurs apte à la saillie apportant toutes les garanties sanitaires et de reproduction (2 taureaux adultes, 20 taureaux de 2 ans et veaux de l'année). Elevage ayant sélectionné depuis longtemps le vêlage facile. Accueil permanent ou sur RDV et livraison toutes distances. (réf. 510A)

✆ **03 80 97 23 28**
06 07 75 59 74

21 - VENDS veaux reproducteurs charolais, vêlage facile. EARL de Jully - Magnien (réf. 0220)

✆ **03 80 90 08 79**

21 - Elevage HBC VEND bons taureaux charolais 2 ans, TGS. GAEC Lechenault Frères (réf. 0224)

✆ **06 24 24 69 93**

21 - Elevage charolais GAEC HENRIOT VEND reproducteurs HBC 1 - 2 ans, origine IA, garanties sanitaires (réf. 0305)

✆ **03 80 62 15 52**
06 21 88 22 77

21 - VENDS taureaux 18 mois HBC primables, toutes garanties sanitaires. Fred. Lechenault (réf. 0301)

✆ **06 67 09 79 80**

38 - Vds taureaux Charolais 13-15 mois issu IA 1 sans corne.

✆ **06 16 85 50 52**
ou 04 74 53 27 88

38 - Cause cessation vds 2 grosses génisses Montbéliardes terme janvier TBO - UPRA- CL - TGS + Prends en pension génisses stb. libre ou logettes.

✆ **06 73 00 78 53**

42 - Vente permanente de taureaux prêts à saillir Holstein Rouge et Noir, Montbéliard issus mère à taureaux, poss. location.

✆ **06.89.30.04.69**

42 - Vds 16 génisses Montb. terme fin février ind ibr

✆ **06 65 09 97 79**
ou 04 77 24 79 27 hr

55 - Vends taureaux Holstein à saillir, excellentes origines. Transport assuré. Ferme Picasso.

✆ **06 86 85 54 30**

58 - VENDS taureaux 5 ans, 3 ans, 2 ans, - veaux 1 an, HBC, IBR A cause cessation (réf. 0222)

✆ **03 86 22 23 60**

58 - Elevage charolais HBC, EARL de Beaumont - Alligny en Morvan VEND taureaux 2 ans et 13 mois, vêlage facile, ind. IBR, BVD (réf. 0221)

✆ **06 70 34 71 84**
06 31 23 56 01

69 - Vend Taureaux Charolais 12 mois, velage facile, HPC, IND, IBR, BVD

✆ **06 85 73 49 86**

71 - VENDS taureaux HBC jeunes et adultes, bonnes origines viande et gabarit. GAEC Goulliard (réf. 500B)

✆ **03 85 79 40 98**

71 - A vendre 15 génisses limousines pleines, HBL, vêlage au printemps, IBR, bonne qualité.

✆ **06 42 11 49 57**

71 - Vds taureaux adultes et 2 ans, veaux repro. HBC, TGS, liv. poss. Gaec Berland, Viry.

✆ **06 73 34 07 96**
06 85 13 37 68

71 - Eleveur limousin inscrit HBL vd taureaux reproducteurs 14-16 mois, hivernés au pré.

✆ **06 20 55 81 02**

71 - Gaec Robin Vannier sélectionneur limousin vend mâles 15 mois, bonnes origines, livraison possible.

✆ **06 89 86 56 85**

71 - Vends taureaux 18 mois et veaux 14 mois type viande.

✆ **06 88 16 00 69**
ou 06 63 42 93 80

71 - Elevage HBC vd taureaux 1 an et 2 ans, bonne origine, vêlage facile, TGS, reproduction, livraison. Gaec Dufraigne M.C.V., Montfeurton, 71190 La Tagnière.

✆ **03 85 54 58 97**
06 89 90 35 44

88 - Vends 2 reproducteurs Blond d'Aquitaine aptes à la saille trés calmes BO garanties sanitaires, livraison. Promo 2.100 euros un.

✆ **06 12 85 67 49**

89 - Elevage Pierre Cadoux VEND taureaux charolais, très bonne qualité, IBR A. (réf. 0215)

✆ **03 86 32 54 71**

Caprin

42 - Urgent vds cse retraite chèvres Saanen

✆ **04 77 28 91 29**

69 - VDS Boucs Saanen nés insemination 15/11/2012 Troupeau CL 1000 kg indem CAEV Gènes

✆ **06 62 02 41 92**

Ovin

07 - Vds 350 brebis + 65 agnelles BMC noir

✆ **06 88 41 92 67**

21 - Cause arrêt activité ovin, agriculteur VEND 250 brebis charollaises (réf. 020A)

✆ **06 11 29 24 81**

26 - Vds 100 antenaises mérinos présumées pleines.

✆ **06 89 09 58 56**
ou 04 75 76 44 84

55 - Vends brebis pleines agnelages janvier - février.

✆ **06 42 17 27 54**

Porcin

69 - Vends Porc Fermier 180 kg environ

✆ **04 74 70 17 32**

Equin

42 - Vds Percheronne pp inscrit sb grande taille née 2004 attelée montée père leader hn

✆ **04 77 28 91 29**

Volaille-Lapin

21 - Vds poules pondeuse plein air de 16 mois vivante pour consommation ou ponte du 5 au 12 janvier 2013. Prix dégressif: de 1 à 25 : 3,80€ / de 26 à 50 : 3,30 € / de 51 à 100 : 2,60 € / de 101 à 200 : 1,90 € / de 201 à 300 : 1,80 € / + de 300 : 1,70 € . GAEC du Pontot à Gevrey Chambertin (réf: 500C).

✆ **06 80 41 58 75**

21 - VENDS poulailler 1 500 m2 en dur polyvalent, tout équipé, avec terrain, année 2004, proximité Dijon. Débouché et contrat assurés (réf. 020E)

✆ **06 86 27 45 39**

Chien

25 - A Réserver chiots Beaucerons Lof mère 250269604481166 parents travail bovins nés le 17/12/12.

✆ **06 42 32 43 65**

42 - Vds chiots Border Collie lof 2due801 tbo parents travail vaches allaitantes +chien débourré

✆ **04 77 24 86 37**
ou 06 34 33 55 90 hr

58 - A réserver chiots type Border Collie nés 3 décembre 2012, portée 2 M/4F, mère tatouée 2FLM369 (réf. 0306)

✆ **06 19 55 40 80**

Chasse-Gibier

07 - Spécialiste lapins garenne repris en parc contrôle sanitaire livraison documentation

✆ **06 82 28 12 19**

ESPACE Affaires

Toutes les annonces de matériels et de services

















Les offres d'emploi de l'APECITA

AN000289 - VOSGES
CONSEILLER D'ENTREPRISE H/F
Centre de gestion. Assurer le conseil de gestion, l'analyse de résultats, l'optimisation économique/fiscale et la recherche de marges de progrès. Accompagner les exploitants dans leurs projets/décisions. Initier la réflexion stratégique des chefs d'entreprises. Réaliser des prestations de conseil d'abonnement. Ingénieur Agri/Agri ou ou formation sup. avec 2 ans d'expérience. CDI, temps plein.

AN000153 - YONNE
ADJOINT RESPONSABLE DE SITE H/F
Sté agro recherche un Adjoint Responsable pour site industriel de 150 pers. En relation étroite avec la Direction, vous secondez le resp. dans ses missions : organisation de la gestion de production, ordonnancement, gestion des stocks, logistique, qualité, maintenance... gestion administrative : personnel, sociale... politique investissement, hygiène et sécurité. Exp. en agro indispensable. CDI.

AN000361 - FRANCHE COMTE
RESPONSABLE QUALITE BIEN ETRE ANIMAL H/F
Société d'abattage de l'Est de la France spécialisée bovins, appartenant à un groupe à forte implantation régionale. Intégré dans une structure qualité groupe, rattaché hiérarchiquement au responsable qualité groupe et en étroite collaboration avec le responsable de l'abattoir, assurera les missions suivantes: Mise en oeuvre de la politique qualité-amélioration continue. Suivi du service qualité du site. Réalisation et suivi des autocontrôles et des plans de contrôles (microbiologiques, nettoyage, Bien-Etre animal, audits internes...), réalisation du reporting qualité. Rédaction des Modes Opératoires, procédures. Réalisation des formations internes. Interface avec services clients, services officiels, organismes de contrôle. Bac+3 secteur agroalimentaire impératif (une expérience dans le secteur abattage sera un atout). Motivé, disponible, personnalité affirmée. CDI à pourvoir dès que possible. Salaire selon expérience.

AN000203 - HAUT-RHIN
DEVELOPPEUR APPRENTISSAGE EN VITICULTURE ET IAA H/F
Centre de formation. Contribuer au développement de l'apprentissage en incitant les entreprises à recourir à cette voie de formation. Connaissance du secteur d'intervention (expérience ds le domaine serait un+). Intérêt personnel pour la thématique formation. Sens avéré du dialogue afin d'être identifié comme interlocuteur des différents partenaires. Capacité à convaincre. Permis B + Véhicule. CDD. 2100€ brut mois. Nombreux déplacements.

AN000128 - YONNE
CHEF DE SILO H/F
Agro-Industriel. Après période de formation vous prenez en charge la gestion d'un site de collecte et d'approvisionnements d'une gamme complète d'engrais, de semences et de produits phytosanitaires destinés aux agriculteurs. BTSA/BAC pro avec une 1ère expérience. Bonne connaissance du milieu agricole et de ses contraintes. Autonome. Responsable. Disponible. Entrée immédiate. CDI.

E003663 - VOSGES
MONITEUR D'EQUITATION H/F
Centre équestre recherche un(e) moniteur(trice) d'équitation à partir du 8 avril 2013 jusqu'au 8 septembre 2013. Rémunération coef 130 selon la convention collective des centres équestres Possibilité d'hébergement et de restauration sur place.

AN000141 - MEURTHE ET MOSELLE
ASSISTANT COMMUNICATION H/F
OPA. Apporter un appui dans la réalisation de documents et évènements. Participer à la promotion collective de l'agriculture du dépt. Réaliser des documents de communication. Assurera la mise à jour de documents qualité et d'informations sur le site de l'OPA. Formation sup. en bureautique ou communication. Connais. du milieu agri appréciée. Capacité rédactionnelle/synthèse. CDD jusqu'au 31 déc. 2013.

AN000314 - JURA
2 SALARIES POLYVALENTS DE REMPLACEMENT AGRICOLE ET MULTISECTORIEL H/F
Service emploi. Intervention auprès d'exploitations agricoles adhérentes du secteur (travaux de saison, traites, soins, entretiens, remplacement des agriculteurs...), entretien des espaces verts... Aimant l'élevage. Formation agricole indispensable. Intéressé par la polyvalence, curieux et dynamique, prêt à compléter ses formations. CDI tps plein. Entrée dès accord. 9.73€/brut/H.

AN000254 - BAS RHIN
RESPONSABLE DE MAINTENANCE EN ENERGIE H/F
IAA spé. préparation indus. produits à base de viande. Définition et mise en oeuvre des plans de maintenance énergie/services généraux dans le respect des normes HSE. Management de l'équipe services généraux et énergie, conformité et qualité des fluides (air, vapeur, eau, gaz, vide,...). BAC+2 génie climatique mini. Expérience 2 ans exigée. CDI. 37h45. Salaire horaire de 15,50 à 16,80€ brut.

AN000179 - BOURGOGNE/FRANCHE COMTE
TECHNICO-COMMERCIAL RESPONSABLE DE ZONE H/F
Société spécialisée en nutrition animale et techniques d'élevage. Assurer la commercialisation d'une gamme produits auprès d'une clientèle de revendeurs/distributeurs et assurer des formations produits chez ses clients. Mettre en place des plans d'actions pour conforter ses marchés, détecter de nouvelles opportunités. Formation agricole type BAC+2. Expérience en poste similaire. CDI. Domiciliation sur secteur : région Dijon/Besançon.

AN000211 - JURA
MONITEUR D'ATELIER ESPACES VERTS H/F
Ets public. Accompagner et encadrer des personnes en situation de handicap ds le cadre d'activités professionnelles d'entretien des espaces verts. BEPA, BTA, BTS. Expérience 3/5 ans ds le secteur des JEV. Permis B. EB et C appréciés. Capacité à travailler en équipe et d'écoute. Discrétion professionnelle. Disponibilité et adaptabilité. CDD 6 mois. Pos. de CDI ds la structure. Entrée immédiate. 1260€/net/mois.

Pour obtenir les coordonnées des entreprises, contactez la délégation la plus proche :
Bureau de Colmar Tél. 03.89.22.24.87 • Bureau de Dijon Tél. 03.80.70.27.37
N'hésitez pas à consulter l'ensemble de nos offres d'emploi sur le site :
www.apecita.com dans la rubrique Emploi

Abonnement Terres de Bourgogne



Chaque vendredi dans votre boîte à lettre

☐ **Je m'abonne pour 1 an**
à Terres de Bourgogne **98 €**
◯ **1 revue RÉUSSIR** de mon choix* **35 €**
Total.....

☐ **Je m'abonne pour 2 ans**
à Terres de Bourgogne **185 €**
◯ **1 revue RÉUSSIR** de mon choix* **70 €**
Total.....

☐ Melle ☐ Mme ☐ M. Nom:Prénom:
Raison sociale:
Adresse:
.....
Lieu-dit:CP: Ville:
Tél:.....
Fax:.....
Mobile:
Email:@

Signature

* Cocher la case correspondante et choisissez votre revue parmi les titres suivants:
☐ Bovins viande ☐ Grandes cultures ☐ Lait élevage
☐ Porcs ☐ Vigne ☐ Aviculture
☐ Fruits&légumes ☐ Pâtre ☐ Chèvre

À retourner sous enveloppe affranchie accompagnée de votre règlement à Terres de Bourgogne
Les jardins d'Octobre, 4 rue Davout
BP 77409 - 21 074 Dijon cedex

ABO2012-1173

☐ **Je règle.....€ par chèque à l'ordre de Sep de Bourgogne**
☐ Je n'autorise pas Terres de Bourgogne à m'envoyer des informations sur mon adresse mail
☐ Je demande une facture

Tél. 03 80 78 90 40 - mail: abonnement@terres-de-bourgogne.net

PETITES ANNONCES — 3, 10 ou 27 départements

Annonces réservées aux particuliers - Le journal accepte les petites annonces jusqu'au lundi 12h00.

1 REMPLISSEZ VOTRE GRILLE *(en lettres capitales lisibles, une lettre par case, une case blanche entre chaque mot)*

La ligne supplémentaire : 3,05 € TTC

❑ **Annonce encadrée : 3,05 € TTC** ❑ **Annonce domiciliée au journal : 4,57 € TTC**

2 COCHEZ LA ZONE DE DIFFUSION DE VOTRE CHOIX ET LE NOMBRE DE PARUTION (S)

❑ **RÉGIONALE** - **3 départements**
(Côte d'Or, Nièvre, Yonne)
❑ 1 Parution **10 €**
❑ 2 Parutions **15 €**
❑ Parution supplémentaire **5 €**
(identiques et consécutives)

❑ **GRANDE RÉGION - 27 départements**
(Ain, Allier, Ardèche, Cher, Corrèze, Côte d'Or, Creuse, Doubs, Drôme, Isère, Jura, Loire, Haute-Loire, Meurthe et Moselle, Meuse, Moselle, Nièvre, Puy de Dôme, Bas Rhin, Rhône, Saône-et-Loire, Haute-Saône, Savoie, haute-Savoie, Vosges, Territoire de Belfort, Yonne)
❑ 1 Parution **29 €**
❑ 2 Parutions **43 €**
❑ Parution supplémentaire **15 €**
(identiques et consécutives)

❑ **VALLÉE DU RHÔNE ET BOURGOGNE - 10 départements**
(Ardèche, Côte d'Or, Drôme, Gard, Isère, Nièvre, Rhône, Saône-et-Loire, Yonne, Vaucluse)
❑1 parution **17 €** ❑2 parutions **26 €** ❑ Parution supplémentaire **10 €** *(identiques et consécutives)*

3 COCHEZ LA RUBRIQUE DE VOTRE CHOIX

❑ Tracteurs
❑ Matériels de travail du sol
❑ Matériels de récolte
❑ Matériels de traitement
❑ Matériels arbo-viti
❑ Matériels de distribution
❑ Matériels d'épandage
❑ Matériels d'irrigation
❑ Matériels forestiers
❑ Matériels travaux publics
❑ Matériels de cave
❑ Matériels de manutention
❑ Matériels de station
❑ Matériels de taille
❑ Materiels agricoles divers
❑ Véhicules utilitaires
❑ Véhicules tourisme
❑ Ventes/achats de récoltes
❑ Cultures sous abris
❑ Plants/pépinières/Droits à produire
❑ Bâtiments professionnels
❑ Propriétés achat/ventes
❑ Terrains
❑ Locations agricoles
❑ Locations autres
❑ Offres d'emplois
❑ Demandes d'emplois
❑ Propositions commerciales
❑ Offres de service
❑ Mariage-rencontres
❑ Divers
❑ Animaux divers
❑ Bovins
❑ Caprins
❑ Ovins
❑ Porcins
❑ Equins
❑ Volailles/Lapins
❑ Chiens
❑ Chasse/gibier

4 JOIGNEZ VOTRE RÉGLEMENT ET ENVOYEZ LE TOUT À TERRES DE BOURGOGNE

Nom :
Prénom :
Adresse :
.....
Code Postal :
❑ Je joins un chèque de €TTC à l'ordre de Terres de Bourgogne
❑ Je règle par CB la somme de €TTC
carte N° |_|_|_|_| |_|_|_|_| |_|_|_|_| |_|_|_|_|
expire fin |_|_|/ |_|_| signature:
Banque

Terres de Bourgogne
Les Jardins d'Octobre - 4, rue Davout
BP 77409 - 21074 DIJON Cedex
Tél.: 03.80.78.90.40
Fax : 03.80.70.08.02

Votre justificatif comptable

A découper et à conserver
parue le:.....
Nom - Prénom :.....
Adresse :
.....
.....
Collez ci-dessous votre annonce parue dans le journal

Montant :.....TTC
(dont TVA 19,6 % soit.....€)

Gros bovins vifs *(prix moyen en kg carcasse)* — *Les marchés en Sud-Est Centre*

Marchés	cat.	Sancoins 15/01/2013	Bourg-en-Bresse 09/01/2013	St Christophe-en B. 09/01 au 15/01/13	National
Vaches viande (V)	U		4,20 €	4,35 €	4,20 €
	R	3,92 €	4,00 €	4,12 €	3,94 €
	O	-	3,70 €	-	3,59 €
Vaches mixte (M)	R		3,65 €	-	3,55 €
	O	3,43 €	3,50 €	-	3,42 €
Vaches lait (L)	O		3,25 €	-	3,19 €
	P	3,00 €	2,95 €	-	2,96 €
Génisses VML	U		4,55 €	4,60 €	4,41 €
	R	-	4,15 €	4,25 €	4,02 €
	O	-	3,50 €	-	3,39 €
Taureaux VML	URO	3,32 €	3,25 €	3,28 €	3,20 €

VML : *type viande , mixte et lait*

Tendance : Plus d'apports, peu de demande en marchandise moyenne.

Tendances locales

Sicafome (prix moyen au kg vif) — Marché de Moulins-Engilbert du 15/01

Broutards 6-12 mois	E	U	R	
-200 kg	-	-	-	
200-250 kg	-	-	-	
250-300 kg	-	2,90	2,73	
300-350 kg	-	2,85	2,60	
350-400 kg	-	2,61	2,51	
400-450 kg	-	2,49	2,42	
450-500 kg	-	2,38	2,27	
Laitonnes 6-12 mois	E	U	R	
200-250 kg	-	-	2,48	
250-300 kg	-	2,55	2,50	
300-350 kg	-	2,52	2,47	
350-400 kg	-	2,49	-	
Taurillons 12-18 mois	E	U	R	
350-400 kg	-	-	-	
400-450 kg	-	-	-	
450-500 kg	-	-	-	
500-600 kg	-	2,34	-	
600 kg et +	-	-	-	
Génisses 12-18 mois	E	U	R	
300-350 kg	-	2,37	-	
350-400 kg	-	2,46	-	
400-450 kg	-	-	-	
450 kg et +	-	2,43	-	
Taureaux	E	U	R	
+500 kg	-	2,00	-	
Vaches	E	U	R	O
- 5 ans	2,54	2,25	2,05	-
5-10 ans	2,49	2,18	1,92	-
+10 ans	-	2,09	1,80	-
Génisses	E	U	R	
24-36 mois	2,83	2,41	2,21	

Marché et vente perturbées par les chutes de neige. 90% de vendus

La demande reste bonne dans les sujets de 300 à 420 kg avec des cours qui se maintiennet à peu près. Par contre les sujets de 450 à 550 kg continuent de se placer difficilement. Transactions fluides et cours reconduits en laitonnes et génisses. Vente totale et forte de mande en vaches, à des taifs trèsfermes.

NB : nos cotations sont établies à partir de poids bruts (sans déduction de jeûn).

Divers : 1 lot de 2 broutards culards 352 kg : 1100 € (3,13)

Sicagemac (prix au kg vif) — Marché de Corbigny du 14/01

Bovins (432))

Broutard	Prix moy. €*(animal)*	Prix moy. *(kg)*
265 à 385 kg	650 - 930	2,37 - 2,70
390 à 430 kg	950 - 1070	2,29 - 2,47
435 à 505 kg	1030 - 1130	2,23 - 2,40
Taurillons d'herbe		
375 à 465 kg	-	-
Laitonnes		
175 à 390 kg	470 - 920	2,37 - 2,68
Génisses		
360 à 430 kg (16-24mois)	860 - 930	2,16 - 2,40
450 à 700 kg (24-36mois)	950 - 1610	2,09 - 2,32
Taureaux		
765 à 1060 kg	1240 - 2100	1,62 - 2,01
Vaches suitées mâles et femelles		
légères	730-1220	
entre-deux	1230-1470	
lourdes	1480-1910	

En broutards la demande s'oriente sur les sujets légers (-350 kg) à des tarifs fermes. Tarifs sensiblement maintenus pour les animaux jusqu'à 420 kg, commerce plus difficile en sujets plus lourds accompagné d'une baisse des cours. Placement rapide en génisses et laitonnes à des tarifs femes. Tarifs soutenus en taureaux. Vente rapide et totale en vaches, aucun invendu à des prix plus fermes.

Prochain marché bovins le lundi 21 janvier aux horaires habituels.

SA des Grivelles (prix au kg vif) — Marché de Sancoins (18) du 16/01

Broutards	U	R
200 à 250 kg	3,25	3,00
250 à 300 kg	2,87	2,62
300 à 350 kg	2,80	2,53
350 à 400 kg	2,50	2,25
400 à 450 kg	2,43	2,20
Laitonnes	U	R
150 à 200 kg	-	-
200 à 250 kg	2,52	-
250 à 300 kg	2,49	-
300 à 350 kg	2,45	2,20
350 à 400 kg	-	-
Génisses		
(24-36 mois)	-	2,25
Vaches		
- 5 ans	-	-
de 5 à 10 ans	4,28	4,14
+ 10 ans	-	-

Tendance :
Vente plus difficile dns toutes les caégories mâles avec baisse des cours. Cours reconduits pour les laitonnes

Broutards *(6 à 12 mois, prix au kg vif)* — *Marchés de Bourg-en-Bresse du 15/01/2013*

Cat.	U	R	O
Charolais			
Mâles légers de 250 à 300 kg	2,75 €	2,45 €	-
Mâles moyens de 300 à 350 kg	2,55 €	2,35 €	-
Mâles lourds de 350 à 400 kg	2,50 €	2,35 €	-
Femelles légères de 250 à 300 kg	2,60 €	2,30 €	-
Femelles moyennes de 300 à 350 kg	2,50 €	2,30 €	-
Femelles lourdes de 350 à 400 kg	2,45 €	2,20 €	-
Croisés charolais			
Mâles légers de 250 à 300 kg	2,55 €	2,20 €	nc
Mâles moyens de 300 à 350 kg	2,35 €	2,10 €	nc
Mâles lourds de 350 à 400 kg	2,35 €	2,10 €	nc
Femelles légères de 250 à 300 kg	2,45 €	2,15 €	nc
Femelles moyennes de 300 à 350 kg	2,40 €	2,10 €	nc
Femelles lourdes de 350 à 400 kg	2,35 €	2,10 €	nc

Tendance : Plus d'apports, peu de demande en marchandise moyenne.

Bovins

Bovins destinés à l'engraissement *(prix au kg vif départ exploit.)* — *Cotations Dijon 07/01 au 13/01/2013*

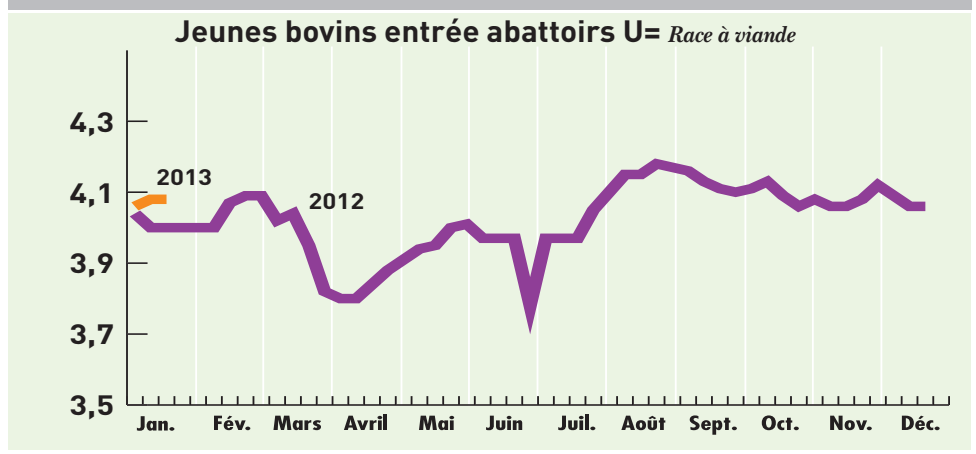
Mâles 6-12 mois	E	U	R
250 kg	-	-	-
300 kg	-	2,66 €	-
350 kg	-	2,54 €	-
400 kg	-	2,46 €	-
Mâles 12-24 mois			
450 kg		2,36 €	-
500 kg	-	2,29 €	-
Femelles 6-12 mois			
270 kg	-	2,52 €	-
Femelles 12-24 mois			
400 kg	-	2,35 €	-

Tendance :
Semaine de reprise d'activité qui permet de reconduire facilement les cours.

Gros bovins morts entrée abattoir *(en euros/kg net)* — *Cotations Bassin Centre-Est du 07/01 au 13/01/2013*

Jeunes Bovins	E	U=	R=	R-	O+	O=	P+
Etat engraissement 3							
Races à viande	-	4,08 €	3,90 €	-			
Races mixte		-	3,82 €	3,81 €	3,77 €	-	
Races lait					-	-	-
Bœufs	E	U=	R=	R-	O+	O=	P+
Etat engraissement 3							
Races à viande	-	-	-	-	3,77 €	-	-
Races mixte	-	-	-	-	-	-	-
Races lait	-	-	-	-	-	-	-
Vaches	U=	U-	R+	O+	O=	P+	P=
Etat engraissement 3							
Viande - 10 ans +350 kg	4,30 €	4,26 €	4,20 €	3,93 €			
Charolaise - 10 ans +350 kg	4,28 €	4,23 €	4,20 €				
Limousine -10 ans +350 kg	-	4,46 €	-				
Races mixte	-	-	-	3,65 €	3,56 €		-
Races lait				-	3,45 €	3,27 €	3,17 €
Génisses	U=	U-	R+	R=	O=	P+	
Etat engraissement 3							
Viande mixte lait	4,62 €	4,49 €	4,38 €	4,22 €	-	-	
Viande +350 kg	4,63 €	4,47 €	4,38 €	4,24 €			

Tendance :



Gros bovins morts entrée abattoir *(en euros/kg net)* — *Cotations du Bassin Grand Sud du 07/01 au 13/01/2013*

Jeunes Bovins	U+	U=	R+	R=	O+	O=	P+	P=
Etat engraissement 3								
Races à viande	4,25 €	4,23 €	4,22 €	4,15 €				
Vaches								
Etat engraissement 3								
Viande - 10 ans +350 kg	4,99 €	4,84 €	4,38 €	4,34 €				
Charolaise - 10 ans +350 kg		-	4,30 €					
Races mixte					3,64 €	3,57 €		
Races lait						-	3,28 €	3,22 €
Génisses	U=	U-	R+	R=				
Etat engraissement 3								
Viande mixte lait	4,78 €	4,62 €	4,48 €	4,34 €				
Viande +350 kg	4,86 €	4,68 €	4,50 €	-				

Tendances

SEM. DU 14 AU 18 JANVIER 2013

Bovins de boucherie La modestie de l'offre entraîne un commerce assez fluide dans les campagnes et sur les marchés. L'activité commerciale demeure régulière pour les femelles haut de gamme ou les charolaises labels. L'écoulement est régulier et les tarifs pratiqués sont facilement reconduits pour les bonnes génisses ainsi qu'en jeunes vaches charolaises ou Limousines de qualité bouchère. La fluidité dans les échanges se poursuit pour les génisses ordinaires et les réformes allaitantes de choix secondaire avec des tarifs qui tendent à progresser. Dans les réformes laitières, les disponibilités sont peu abondantes pour couvrir les besoins exprimés. Les industriels concèdent quelques centimes de hausse dans les vaches frisonnes ou montbéliardes. Dans les taureaux, la demande reprend un rythme plus régulier et les cours retrouvent leur niveau d'avant les vacances. En jeunes bovins, le commerce est plus calme avec des abatteurs qui mettent la pression sur les prix des charolais. Les mixtes et laitiers suivent la tendance des vaches. ■

Broutards

Les volumes sont plus importants, mais avec une qualité d'ensemble peu relevée à la saison. Les transactions sont assez régulières avec des cours facilement maintenus dans les jolis mâles charolais de repousse. Le placement est en revanche très calme dans les sujets de même poids mais de moyenne conformation. Dans les plus lourds et les taurillons, les transactions sont assez difficiles avec peu de demande pour des sorties d'été sur l'Italie. Dans les femelles, la demande est normale pour les bonnes Italiennes mais les échanges restent calmes dans les légères sur l'Espagne. ■

Veaux d'élevage et d'engraissement

Les intégrateurs réduisent légèrement les mises en place pour aborder l'été sans surcharge au niveau des sorties. Les acheteurs pratiquent un tri plus sévère dans les lots frisons. Dans les montbéliards, la vente est normale avec des cours sans changement. Dans les bons veaux de race pure ou croisés destinés aux labels, la commercialisation est un peu plus calme face à la volonté des acheteurs de faire baisser les prix. ■

Laurent Chupin

Commentaire FNB de la situation et des perspectives de marché (du 15 janvier 2013)

«En animaux laitiers toutes catégories et femelles allaitantes, la demande est plus importante que l'offre disponible, ce qui devrait favoriser une tendance à la hausse des prix. Pour les Jeunes bovins allaitants, on déplore la pression à la baisse des prix par les entreprises d'aval, alors que l'offre et la demande sont équilibrées.»

Veaux

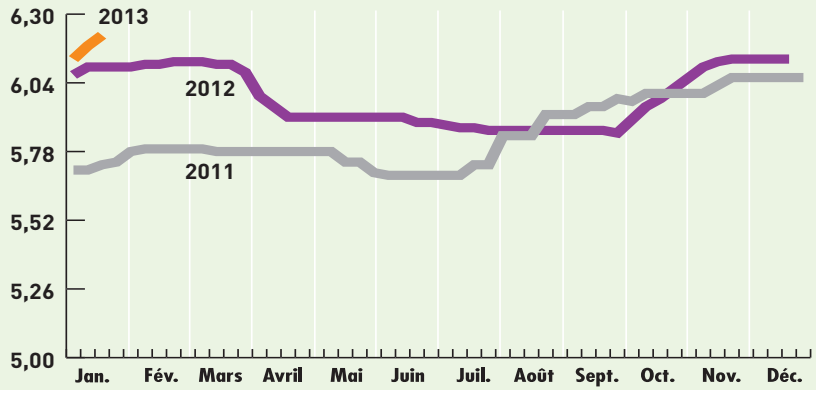
Veaux de boucherie *(kg net entrée abattoir)* — *Cotation nationale FranceAgriMer du 09/01 au 15/01/2013*

Cat.	Blanc	Rose clair	Rose	Rouge
E	**8,88 €**	-	-	-
U	**8,17 €**	**7,49 €**	**6,10 €**	-
O	**6,41 €**	**6,22 €**	**5,05 €**	-

Jeunes veaux *(prix mini-maxi en euros)* — *Marchés régionaux du 14/01 au 18/01/13*

	Apport	Mâles Croisement	Femelles Croisement	Mâles Montbelliards	Laitiers
St-Laurent-de-Chamousset *(veau d'engraissement 4-5 sem)*	113	**330-590 €**	**300-520 €**	**200-290 €**	-
St-Etienne *(veau de 10 j à 4 semaines - Mixte - Viande)*		**220-540 €**	**200-460 €**		
St-Etienne *(veau 45 à 50 kg)*	-	-	-	**140-260 €**	**50-80 €**
Bourg-en-Bresse *(veau 45-50 kg engrais)*	686	**265-510 €**	**245-420 €**	**60-230 €**	-

Veaux rose clair O - *Cotations FranceAgriMer*



Equins

(prix moyens, kg hors taxe, entrée abattoir) — *Cotations FranceAgriMer du 07/01 au 13/01/13*

	Poulains	Chevaux légers	Chevaux lourds	Export kg vif
Extra	**2,64 €**	**2,46 €**	**1,58 €**	**–**
Bons	**2,31 €**	**2,00 €**	**–**	

Ovins

Sicafome *(prix moyen au kg vif)* — *Marché de Moulins-Engilbert du 14/01*

Agneaux (952)	E *(mini-maxi)*	U *(mini-maxi)*	R *(mini-maxi)*
Gras (32-38 kg)	-	**2,65-2,94**	**2,38-2,70**
Gras (38-44 kg)	-	**2,40-2,85**	**2,54-2,60**
Gras (+44 kg)	-	**2,54-2,58**	-
Gras (+50 kg)	-	-	-
Laitons (32-38 kg)	-	-	-
Laitons (38-44 kg)			
Laitons (+44 kg)	-	-	-
Brebis (128)	U *(mini-maxi)*	R *(mini-maxi)*	O *(mini-maxi)*
(-60 kg)	-	-	-
(+60 kg)	**1,06 - 1,27**	-	-
Divers			
Béliers **(53)** 86 à 104 €	**1,00 - 1,06**		
Agneaux maigres 57 à 70 €			
Chèvres **9 à 27€**			
Boucs			

Offre restreinte.
Vente rapide et totale.

Agneaux : meilleure demande et cours en hausse face à une offre très limitée.
Brebis, béliers, caprins : forte demande et cours maintenus

Prochain marché :
Le lundi 28 janvier (pesée 7h00, vente 9h00)
Effectifs :
Agneaux: 144 - Brebis: 53
Béliers: 2 - caprins: 8

NB : Permanences «télédéclarations aide ovine» et «contractualisation» les lundis, mardis et jeudis du mois de janvier.

Sicagemac *(prix au kg vif)* — *Marché de Corbigny du 14/01*

Ovins : 208	Prix moy. *(animal)*	Prix moy. *(kg)*
Agneaux gras (-44 kg)	**95 -115 €**	**2,37 - 2,64 €**
Agneaux gras (+44 kg)	**95 -115 €**	**2,07 - 2,47 €**
Agneaux maigres	**70 - 85 €**	**1,79 - 2,14 €**
Brebis	**40 - 70 €**	**0,74- 0,97 €**
Béliers	**85 - 110**	-

Tarifs sensiblement reconduits dans l'ensemble des catégories malgré un nombre important d'animaux non annoncs.
Prochain marché ovins le lundi 21 janvier aux horaires habituels.

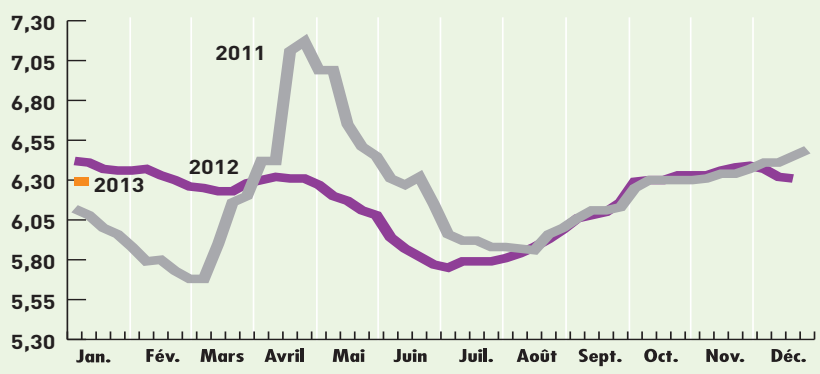
(prix moyens, kg HT, entrée abattoir) — *Cotations Sud-Est FranceAgriMer du 07/01 au 13/01/2013*

	Poids	U	R	O
Couvert	13-16 kg	**6,46 €**	**6,19 €**	**5,60 €**
Couvert	16-19 kg	**6,28 €**	**6,05 €**	**5,43 €**
Gras	13-16 kg	**4,53 €**	**4,41 €**	**4,03 €**
Gras	16-19 kg	**4,36 €**	**4,09 €**	**3,81 €**

(prix moyens, kg HT, entrée abattoir) — *Cotations nationales FranceAgriMer du 07/01 au 13/01/2013*

Prix moyen pondéré des brebis	Moyenne agneaux Rungis	Prix moyen pondéré des agneaux
2,31 €	-	**6,23 €**

Agneau moyenne nationale



Porcins

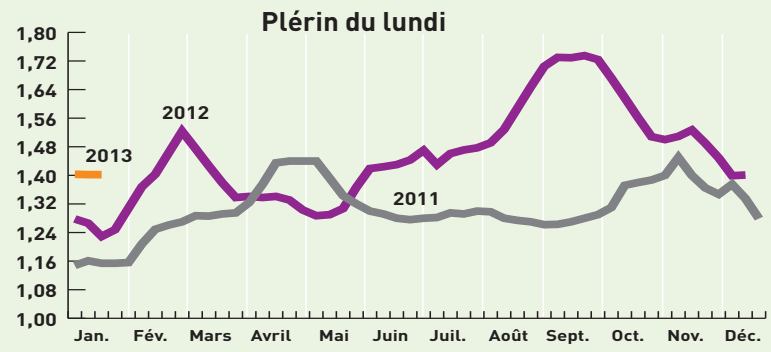
Porcs charcutiers cadran de Plérin (10 619 porcs présentés) — *Cotations du lundi 14/01/2013*

prix moyen (sur une base de 56 TMP) : **1,402 euros**

Porcs abattus en Rhône-Alpes — *Cotations FranceAgriMer du 04/01 au 10/01/2013*

1,64 €/kg/carcasse euros

Plérin du lundi



Volailles

Poules de réformes Sud-Est ** (prix départ élevage €/kg) Cotations semaine 01 à 03
Nombre d'opérateurs consultés : * prix définitifs ** prix provisoires *** réformes prix non encore fixé

Semaine d'abattage	Nombre d'opérateurs	Nombre de poules vendues[1]	Prix moyen en €/kg[2]	Prix mininum en €/kg	prix maximum en €/kg	Nombre de reponses
01/2013	**1**	**3 000**	-	-	-	**2**
02/2013	**1**	**43 000**	-	-	-	**1**
03/2013	**2**	**57 200**	**0,273**	-	-	**2**

(1) Nombre total de poules de réforme dont la vente nous a été communiquée, y compris celles vendues sur contrat moyen ou long terme
(2) Prix moyen négocié à la semaine, pondéré par le nombre de poules vendues concernées. (ie non comprises les poules vendues sur contrat moyen ou long terme)

Bourg-en-Bresse *du 9 janvier 2013*

Animaux de basse-cour (volaille vivante) :
Volailles à bouillir : 5,00 à 5,50 euros/pièce
Canards de Barbarie mâles : 7,90 à 8,10 euros/pièce
Canards de Barbarie femelles : 6,60 à 7,00 euros/pièce
Pigeons : 6,00 à 7,00 euros/paire
Pintades : 7,50 à 7,80 euros/pièce
Animaux de basse-cour (prix au kg vif) :
Poulets de Bresse (appellation contrôlée) : 3,70 à 3,90 au kg vif
Lapins : 5,00 à 5,20 au kg vif

Foin de Crau

(euros/ tonne HT - Hors transport)
Récolte 2012

	Petites balles	Grosses balles
1ère coupe	250 à 260 €	200 €
2e coupe	250 à 260 €	200 €
3e coupe	240-250 €	190-200 €

Céréales

N: Nominal; **C**: Camion; **TC**: Train Complet; **P**: Péniche; **A**: Acheteur; **V**: Vendeur; **OA**: Option Acheteur; **OV**: Option Vendeur. **BPMF**; blé panifiable meunerie française. Tous les prix s'entendent en négoce (et non en culture), stade de gros, départ hors-taxe.

BLÉ TENDRE	RÉCOLTE 2012			
Départ	**Spécifications**	**Échéance**	**€/t**	**Observations**
Aube/Yonne	meunier	janv.-avril	250 à 252	T C
Sud Côte-d'Or	76/220/11%	janv.-mars	260	N C
Nord Côte-d'Or	76/220/11%	janv.-mars	258	N C

ORGE DE MOUTURE	RÉCOLTE 2012			
Départ	**Spécifications**	**Échéance**	**€/t**	**Observations**
Aube/Yonne	orge nature 63-64 kg/hl	janv.-mars	228	T C
Nord Côte d'Or	62-63 kg/hl	janv.-mars	232	N C
Sud Côte d'Or	66-67 kg/hl	janv.-mars	235	N C nature

AVOINE NOIRE	RÉCOLTE 2012			
Départ	**Spécifications**	**Échéance**	**€/t**	**Observations**
Côte d'Or/Haute Saône	50-51 kg/hl	déc.-janv.	240	V C
Aube/Yonne	50-51 kg/hl	-	inc.	C

AVOINE BLANCHE	RÉCOLTE 2012			
Départ	**Spécifications**	**Échéance**	**€/t**	**Observations**
Aube	50-51 kg/hl	-	inc.	C
Côte d'Or/Haute Saône	50-51 kg/hl	-	inc.	C

TRITICALE	RÉCOLTE 2012			
Départ	**Spécifications**	**Échéance**	**€/t**	**Observations**
Côte d'Or/haute Saône	68-70 kg/hl	janv.-mars	240 à 245	V C

SEIGLE FOURRAGER	RÉCOLTE 2012			
Départ	**Spécifications**	**Échéance**	**€/t**	**Observations**
Côte d'Or/haute Saône	-	-	inc.	C

MAÏS	RÉCOLTE 2012			
Départ	**Spécifications**	**Échéance**	**€/t**	**Observations**
Aube/Yonne	-	janv.-mars	240	N C
Sud Côte-d'Or/Saône-et-Loire		6 de janv.	243	N C

Fruits et légumes

Stade grossiste détaillant

unité : le kg (*) unité utilisée sauf mention contraire* — *Cotations du 15/01/2013*	Lyon	Avignon-Cavaillon	Rungis
Carotte France cat I colis 12 kg	**0,58 €**	**0,65 €**	**0,55 €**
Céleri rave France	**0,75 €**	**1,12 €**	**0,85 €**
Chou blanc France cat I	**0,50 €**	-	**0,55 €**
Chou rouge France cat I	**0,58 €**	-	**0,58 €**
Echalote France cat I	**2,00 €**	**2,30 €**	**2,00 €**
Endive France extra colis 5kg	**1,50 €**	**1,60 €**	**1,40 €**
Epinard France cat I	**2,50 €**	**2,25 €**	**2,30 €**
Kiwi Hayward France cat I 85-95 g colis vrac	**1,25 €**	-	**1,30 €**
Laitue batavia blonde France cat I colis de 12 (la pièce)	**0,58 €**	**0,58 €**	-
Laitue feuille de chêne rouge France cat I colis de 12 (la pièce)	**0,68 €**	-	-
Mache coquille France barq. 150 g (les 150 g)	**0,73 €**	-	**0,90 €**
Navet long blanc France	**0,95 €**	**1,25 €**	-
Navet rond violet France	**1,05 €**	**1,24 €**	**1,05 €**
Oignon jaune France cat I 40-60 mm	**0,27 €**	-	**0,30 €**
Poire Doyenne du comice France cat.I 75-80mm plateau 1rg	**1,85 €**	-	-
Poire Passe-crassane France qu. cirée cat.I 70-75mm plat 1rg	**1,20 €**	-	**1,80 €**
Poireau France cat I plateau 5 kg	**1,25 €**	**1,45 €**	**1,30 €**
Pomme Gala France 136/180 g caisse litée	**0,95 €**	-	**1,00 €**
Pomme Gala France 170/220 g caisse litée	**1,20 €**	-	-
Pomme Golden France 136/180 g caisse litée	**0,75 €**	**1,10 €**	**0,85 €**
Pomme Golden France 170/220 g caisse litée	**0,85 €**	**1,40 €**	-
Pomme Granny Smith France cat I 201/270 g plateau 1 rg	**1,30 €**	-	**1,40 €**
Pomme Reinette gr. Canada France cat.I 136/180g caisse litée	**1,10 €**	-	**1,65 €**
P de terre Agata France lavée cat.I 50-75mm sac 10 kg	**0,50 €**	**0,75 €**	-
P de terre chair ferme Charlotte France cat I carton 12,5 kg	**0,74 €**	-	**0,75 €**
Potiron Muscade France	**0,60 €**	-	**0,60 €**
Radis demi long France	**0,68 €**	-	-

CÔTE D'OR

MODIFICATION DE STATUTS

CANALWATT

Société en Nom Collectif
au capital de 3.000 €
Siège social : La Prade, 43350 Borne
RCS Le Puy en Velay n° 504 401 696

Par décision en date du 21 novembre 2012, l'associé unique a :
- transféré le siège social au 15 Rue Saint Roch, 21220 Morey-Saint-Denis,
- modifié en conséquence l'article 4 des statuts, et pris acte de la démission de Messieurs Alain Raffier et Pierre, Bernard Faguet de leur mandat de gérant
Mention en sera faite au RCS Le Puy en Velay et de Dijon.
Pour insertion,

AL21039785

SCI DENIS FAIVRE DUBREUIL

Société civile immobilière
au capital de 1.000 euros
Siège social : 1, rue du Château d'eau
21130 Flagey les Auxonne
502 201 544 RCS Dijon

Suivant décision collective des associés du 1er décembre 2012, la dénomination sociale SCI Denis Faivre a été modifiée et devient SCI Denis Faivre Dubreuil Pastres à compter du 1er décembre 2012 et Monsieur Damien Pastres demeurant 50, rue Henri Girard 21121 Fontaine les Dijon a été nommée Gérant à compter du 1er décembre 2012. En conséquence, les articles 3 et 13 des statuts ont été modifiés. Mention au RCS de Dijon.

AL21039660

EARL ROBERT JEAN-CLAUDE

Société civile
au capital de 80 127.20 €
Siège social : 1 rue du Pautet - 21600 Ouges
322 248 634 RCS Dijon

Aux termes des décisions de l'associé unique en date du 14/12/2012, **M. Robert Jean-Claude**, associé unique, a, et ce à compter du 1er janvier 2013 :
- Agréé **M. Jacotot Jean-Michel**, demeurant à Bretenière, 21110 en qualité de cogérant de la société pour une durée illimitée.
- Modifié la dénomination sociale de la société en **EARL Robert Jacotot**.
- Transféré le siège social de la société au 7 rue du Pautet, 21600 Ouges.
Pour avis, la gérance

AL21039687

CHANGEMENT DE NOM

SCP du Parc-Curtil & Associés
Société d'Avocats
4 rue Jeanne Barret - 21000 Dijon

SARL SVEB FINANCES

S.A.R.L. au capital de 460 000 euros
Siège social
24 avenue Gustave Eiffel - 21000 Dijon
R.C.S. Dijon B 790 017 859

L'assemblée générale extraordinaire du 7 janvier 2013 a décidé de changer de la dénomination de la société «SARL SVEB FINANCES» en «ODYSSEE FINANCES», à compter de ce même jour.
Pour avis

AL21039766

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte S.S.P. en date à Dijon (21) du 14/01/13, il a été constitué une société par actions simplifiée présentant les caractéristiques suivantes :
Dénomination : THE STORE
Siège : 41 Rue des Godrans, 21000 Dijon
Durée : 99 ans
Capital : 10 000 €
Objet : Optique, lunetterie, commerce de tous accessoires et produits s'y rattachant. Commerce de vêtements et accessoires. Toutes prestations de services en rapport avec ces activités.
Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Deux catégories d'actions : les actions de catégorie A dont les bénéficiaires sont obligatoirement titulaires du diplôme d'opticien et qui disposent d'autant de voix qu'ils possèdent ou représentent d'actions et les actions de catégorie B qui ont un droit de vote double, destinées à tous les autres associés.
Agrément : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.
Président : Mme Amandine Chambellant, demeurant 9 place Centrale Roger Remond, 21800 Quétigny
La Société sera immatriculée au R.C.S. de Dijon.
Pour avis
La Présidente

AL21039781

S.C.P « Didier NOURISSAT, Hugues MISSEREY, Ivan STRIFFLING et Maël VIARD» Notaires associés 23 rue Buffon, 21000 Dijon

Suivant acte de Me VIARD, notaire à DIJON, les 03 et 8/1/2013, il a été constitué la Société Civile Immobilière dont les caractéristiques sont énoncées ci-dessous :
Dénomination : SCI AFKO
Siège : Talant (21240), 51 ter Boulevard de Troyes.
Durée : 99 ans
Objet : Acquisition par voir d'achat ou d'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration et la location de tous biens et droits immobiliers, ou toute autre opération.
Capital social : Mille Euros (1.000,00 €)
Apports en numéraire : 1.000,00 €
Gérant : M. Philippe Kochly, dt à Talant (21240), 51 ter Boulevard de Troyes.
La société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Dijon.
Pour avis et mention

AL21039773

S.C.P « Didier Nourissat, Hugues Misserey, Ivan Striffling et Maël Viard Notaires associés 23 rue Buffon - 21000 Dijon

Suivant acte reçu par Me Christine Garnier, notaire à Dijon, le 27/12/2012, il a été constitué la Société Civile Immobilière suivante :
Dénomination : SCI LE SAINT JEAN
Siège : 12 Place Notre Dame 21140 Semur en Auxois
Durée : 99 ans
Objet : Acquisition par voie d'achat ou d'apport, propriété, mise en valeur, transformation, construction, aménagement, administration et location de tous biens et droits immobiliers,
Capital social : 1.000€ uniquement par apports en numéraire
Co-gérants : Mr Roger Mias, dt à Semur en Auxois(21140), 7 rue Buffon et Mr Jean-Pierre Relin, dt à Auxerre (89000), 21 Route de Vaux.
Immatriculation au RCS de Dijon
Pour avis et mention
Me Christine Garnier, notaire

AL21039757

S.C.P Didier Nourissat Hugues Misserey, Ivan Striffling et Maël Viard Notaires associés 23 rue Buffon - 21000 Dijon

Avis est donné de la constitution, aux termes d'un acte reçu par Me Christine Garnier, notaire à Dijon, le 27/12/2012, de la société à responsabilité limitée dont les caractéristiques sont énoncées ci-dessous :
Dénomination : SARL LA PARENTHESE
Siège : 12 Place Notre Dame 21140 Semur en Auxois
Durée : 99 ans
Objet : création, acquisition, propriété, jouissance, exploitation et administration d'un fonds de commerce de restauration et de traiteur, tout commerce de bouche, produits régionaux, artisanaux
Capital social : 2.000 € par apports en numéraire
Gérant : Mr Roger Mias, dt à Semur en Auxois (21140), 7 rue Buffon
La société sera immatriculée au RCS de Dijon
Pour avis et mention
Me Christine Garnier

AL21039758

Aux termes d'un acte sous seing privé établi à Chenôve en date du 28/11/2012, il a été constitué une société à responsabilité limitée présentant les caractéristiques suivantes :
Dénomination : DFIEVET
Siège social : 169 avenue Roland Carraz 21300 Chenôve
Objet : la société a pour objet l'exploitation de tous fonds de commerce de station-service comprenant la vente de tous produits pétroliers et assimilés, la vente de gaz en bouteilles, tous articles concernant l'automobile, et toutes activités annexes susceptibles d'y être exploitées, et notamment l'exécution de prestations de services concernant les véhicules automobiles, l'exploitation d'une baie, l'entretien, le dépannage et la réparation de tous véhicules, la vente d'articles de bazar et la vente d'articles alimentaires à emporter, la restauration rapide sur place, bar, buffet, tabac ;
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés.
Capital : 8 000 euros
Gérance : Monsieur Damien Fievet demeurant 10 place Jean Duvet à Langres (52200),
Immatriculation : au registre du commerce et des sociétés de Dijon.
Pour avis et mention
La gérance

AL21039759

Aux termes d'un acte sous seing privé en date, à Dijon, du 02 janvier 2013, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes:
Forme : société à responsabilité limitée
Dénomination : ROYALE-PIZZA
Siège social : 109 Avenue Maréchal Lyautey 21000 Dijon
Objet : L'exploitation directe ou en location gérance d'un fonds de pizzeria épicerie et vente à emporter.
Et généralement toutes opérations commerciales, financières, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou susceptible d'en faciliter l'extension ou le développement.
Durée : quatre vingt dix neuf années à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés.
Apport en numéraire : mille Euros (1000.00 Euros).
Gérance : Monsieur Sellam Dani demeurant 66 Boulevard des Martyrs de la Résistance 21000 Dijon.
Immatriculation : au registre du commerce et des sociétés de Dijon.
Pour avis,
Le Gérant

AL21039738

Avis est donné de la constitution d'une Société présentant les caractéristiques suivantes :
Dénomination : MORLOT PERE ET FILS
Forme : Société à responsabilité limitée
Siège social : 20, rue du Château 21 170 Magny-Les-Aubigny
Objet : Peinture, plâtrerie, Placoplatre, isolation, revêtement de sol, menuiserie, PVC, aluminium.
Durée : 99 ans
Capital : 10.000 euros
Gérance : Monsieur Sylvain Morlot demeurant 20, rue du Château, 21 170 Magny les Aubigny
Immatricualtion : au RCS de Dijon

AL21039746

Avis est donné de la constitution d'une Société présentant les caractéristiques suivantes :
Dénomination : SAULIEU MEDIA PHONE
Forme : Société à responsabilité limitée
Siège Social : Le Bourg, 21 430 Sussey
Objet : le commerce de téléphonie, informatique et multimédia ; l'achat, la vente et la commercialisation de matériel de télécommunication, d'ordinateurs, d'unités périphériques, de logiciels et d'accessoires, matériel neuf ou d'occasion ; le dépannage informatique.
Durée : 99 ans
Capital : 5.000 euros
Gérance : Mademoiselle Stéphanie Lamotte demeurant Le Bourg, 21 430 Sussey
Immatriculation : au RCS de Dijon.

AL21039654

DISSOLUTION LIQUIDATION

SCP François ROYET et Nicolas Taiclet Notaires associés 1 rue François Mignotte 21700 Nuits St Georges

GROUPEMENT FONCIER AGRICOLE JEAN GROS

Au capital de 467.866,03 €
Siège : Vosne Romanée (21700)
RCS Dijon 387 825 813

Clôture de la Liquidation
Monsieur Michel Gros, demeurant à Vosne Romanée (21700) 3 rue de la Tâche, agissant en qualité de liquidateur, déclare que la liquidation de la société dont la dissolution a été publiée dans ce même journal, le 6 janvier 2012, a été clôturé le 17 décembre 2012, suivant décision de la collectivité des associés après approbation du compte définitif et quitus de sa gestion.
Dépôt des actes et pièces relatifs à la clôture au greffe du Tribunal de Commerce de Dijon.
Pour avis,
Le liquidateur.

AL21039786

CGMA CONSEIL

Société à Responsabilité Limitée en liquidation
au capital de 30 000 euros
Siège social : 4 rue Basse
21120 Villey sur Tille (Côte d'Or)
491 325 015 RCS Dijon

Les associés ont décidé aux termes d'une délibération en date du 30 septembre 2012 la dissolution anticipée de la société à compter du 30 septembre 2012 suivie de sa mise en liquidation amiable en application des dispositions statutaires.
- A été nommé comme liquidateur :
- Monsieur Gilles Krol, demeurant à 21120 Villey sur Tille (Côte d'Or) 4 Rue Basse,
- Le siège de la liquidation est fixé au siège social à 21120 Villey sur Tille (Côte d'Or) 4 rue Basse.
- Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de Dijon.
Pour avis,
le liquidateur

AL21039778

CGMA CONSEIL

Société à Responsabilité Limitée en liquidation
au capital de 30 000 euros
Siège social : 4 rue Basse
21120 Villey sur Tille (Côte d'Or)
491 325 015 RCS Dijon

- L'assemblée générale par une décision en date du 30 septembre 2012, après avoir entendu le rapport de Monsieur Gilles Krol, liquidateur, a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur et décharge de son mandat, et constaté la clôture des opérations de liquidation.
- Les comptes de liquidation seront déposés au RCS de Dijon.
Pour avis,
le liquidateur

AL21039779

MODIFICATION DE CAPITAL

VIVA SANTE

S.A.S. au capital de 91 309,25 €
Siège social - 42, rue de Longvic 21300 Chenôve
434 009 155 RCS Dijon

Suivant procès-verbal en date du 27/12/2012, l'assemblée générale extraordinaire a constaté une augmentation de capital d'un montant de 4 311,50 € pour le porter à 95 620, 75 €, il est divisé en 382 438 actions de 0.25 € de nominal chacune.
Les articles 6 et 7 des statuts ont été mis à jour en conséquence.
Mention sera portée au RCS de Dijon.

AL21039768

SOCIETE DE PRODUCTION EOLIENNE DE TAINGY

SARL au capital de 200.000 Euros
Siège social 4 allée des Pampres
21121 Fontaine les Dijon
480 729 847 RCS Dijon

Aux termes du PV du 28 décembre 2012, l'AGE a décidé d'augmenter le capital social d'un montant de 500.000 euros, par incorporation de compte-courants, pour le porter à 700.000 euros.
Les statuts ont été modifiés en conséquence.
Mention au RCS de Dijon.

AL21039761

Etude Mes L. MAGNIN et D. DUPUIS, Notaires à Châtillon sur Seine (Côte d'Or)

Avis d'augmentation de capital social
1°) Suivant acte reçu par Me Damien DUPUIS, le 26 Décembre 2012, les associés du GAEC DU MONT LASSOIS, au capital de 115.556,36 EUR, dont le siège est à Etrochey (21400), immatriculée au RCS de Dijon sous le n° 320 926 389 (2000 D 483), ont procédé :
a) A la réduction du capital social par réduction du montant de la valeur nominale de la part sociale portée de 15,24 EUR à 15,00 EUR.
Ancienne mention : capital de Cent Quinze Mille Cinq Cent Cinquante Six euros et Trente six centimes (115.556,36 EUR).
Nouvelle mention : capital de Cent Treize Mille Sept Cents euros (113.700 EUR).
b) A l'augmentation du capital social de la société par voie d'apports immobiliers, et création de 298 parts sociales nouvelles.
Ancienne mention : capital de Cent Treize Mille Sept Cents euros(113.700 EUR).
Nouvelle mention : capital de Cent Dix Huit Mille Cent Soixante Dix euros (118.170 EUR).
c) A l'augmentation du capital social de la société par voie d'incorporation au capital social de la prime d'émission dégagée lors des apports immobiliers, et création de 1.172 parts sociales nouvelles.
Ancienne mention : capital de Cent Dix Huit Mille Cent Soixante Dix euros (118.170 EUR).
Nouvelle mention : capital de Cent Trente Cinq Mille Sept Cent Cinquante euros (135.750 EUR).
d) A l'augmentation du capital social de la société par voie d'apport en numéraire, et création de 3.448 parts sociales nouvelles.
Ancienne mention : capital de Cent Trente Cinq Mille Sept Cent Cinquante euros (135.750 EUR).
Nouvelle mention : capital de Cent Quatre Vingt Sept Mille Quatre Cent Soixante Dix euros(187.470 EUR).
d) A l'augmentation du capital social de la société par voie d'incorporation au capital social de la prime d'émission dégagée lors de l'apport en numéraire, et création de 11.492 parts sociales nouvelles.
Ancienne mention : capital de Cent Trente Cinq Mille Sept Cent Cinquante euros (187.470 EUR).
Nouvelle mention : capital de Trois Cent Cinquante Neuf Mille Huit Cent Cinquante euros (359.850 EUR).
2°) Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire en date du 26 Décembre 2012, les associés de la société ont nommés Monsieur Thomas Payot, demeurant à Etrochey (21400), 8 Rue de l'Orme et Monsieur Gaëtan Payot, demeurant à Etrochey (21400), «Les Mirabelliers», en qualité de co-gérants de la société.
Pour avis
Le Notaire.

AL21039764

ARRÊTÉ ADMINISTRATIF

PREFECTURE DE LA COTE D'OR

ARRETE PREFECTORAL n° 529 du 26 décembre 2012 fixant les prescriptions applicables à l'autorisation groupée temporaire de prélèvements d'eau à usage d'irrigation, dans la nappe de Dijon-Sud, pour la campagne 2013.

Un arrêté préfectoral fixant les prescriptions applicables à l'autorisation groupée de prélèvements d'eau à usage d'irrigation sollicitée par la Chambre d'Agriculture, a été signé le 26 décembre 2013.
Cet arrêté définit les modalités selon lesquelles les irrigants sont autorisés à effectuer des prélèvements :
- durée de validité de l'autorisation
- aménagement des points de prélèvements
- période, débit maximum de pompage
- mesure des volumes prélevés
- volumes maximaux autorisés
- mesures particulières en cas d'étiage sévère
- suivi et organisation
- identification des irrigants
- sanctions.
Est annexée à l'arrêté la liste des irrigants autorisés précisant, pour chacun, les volumes maximaux qui peuvent être prélevés.
L'arrêté est consultable à la préfecture-direction départementale des territoires (DDT)-bureau police de l'eau-57, rue de Mulhouse à Dijon ainsi que sur le site internet de la DDT : http://www.cote-d-or.equipement-agriculture.gouv.fr.
Pour le préfet et par délégation, la responsable du bureau police de l'eau,
Eléonore Rousseau

AL21039776

TRANSFERT DE SIÈGE

SCI JBAI , SCI au capital variable de 200 euros, 38 Avenue Général de Gaulle 21130 Auxonne. RCS Dijon 531786879. Suite A.G.E du 30-12-2012 et à compter du 01-01-2013: Transfert du siège social à: 187 Avenue de la République, 39500 Tavaux. Formalités au RCS de Dijon et Lons le saunier.

AL21039777

AVIS DE LA SAFER

safer Bourgogne Franche-Comté

SAFER DE COTE D'OR

Appel à Candidatures
La Safer Bourgogne Franche Comté (département 21) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :
Aiserey :
19 a 68 ca - La justice: ZL-115[13] - Les mauvais pres: ZC-64[29]
Priorité sera donnée à compensation LGV2 et restructuration foncière sur la zone Plaine
Villars-Fontaine :
2 a 02 ca - Au village: B-51, comprenant une cuverie.
3 ha 11 a 90 ca - Aux gruanchards: ZC-139(J)-139(K) - Le corton: ZC-122 (AOC Bourgogne Hautes Côtes de Nuits, cépage Pinot Noir)
Les repes: ZC-43 (AOC Bourgogne Hautes Côtes de Nuits, cépage Chardonnay)
Champs baudot: ZB-11-13(J)-13(K)[F1]-13(K)[F2]-15 (AOC Bourgogne Aligoté)
Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit au plus tard le 04/02/2013 à Safer Bourgogne Franche Comté, 11 Rue François Mitterrand 21850 Saint-Apollinaire , Tél.: 03 80 78 99 89 où des compléments d'information pourront être obtenus.

AL21039782

SARL BL IMMOBILIER

Siège social à 21000 Dijon
4 rue du Tonkin
au capital de 62.000 €
Identifiée au SIREN sous le n° 752.061.119

Par délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés en date du 19 décembre 2012.
La société sus-visée, constituée pour une durée de 99 ans à compter de son immatriculation au RCS, ayant :
- pour objet social, l'achat en vue de leur revente en France et à l'étranger, de tous immeubles, fonds de commerce, actions ou parts de sociétés immobilières et tous droits réels immobilier,
- et un capital de 62.000 € composé d'apports en numéraire seulement,
et dont les co-gérants associés sont Monsieur Laurent Patru, demeurant à La Grande-Verrière « Chaume» et Monsieur Benoît Rieufort, demeurant à Dijon (21000) 1 bis Quai Galliot, ont décidé de transférer son siège social à La Grande-Verrière (71190) «Chaume», à compter du 10 mai 2012, date de sa création.Et de modifier corrélativement l'article 4 de ses statuts. En conséquence, la société, qui était immatriculée au RCS de Dijon fera l'objet d'une nouvelle immatriculation au RCS de Chalon sur Saône.
Pour avis,
La gérance

AL21039769

GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

SCP NOURISSAT MISSEREY STRIFFLING VIARD
23 rue Buffon à Dijon

SARL «LE PETIT DELICE»

Capital: 1000 €
Siège: Dijon, 39 Bd des Martyrs de la Résistance
RCS Dijon 528 250 277

Suivant délibération des 12 et 13 décembre 2012, l'associé unique a décidé la nomination de M Rachid Lougrini dt à Dijon (21000), 2 Rue du Jardin des Plantes, en qualité de gérant sans limitation de durée indéterminée, en remplacement de M. Zakaryae Midad, démissionnaire.
Pour avis et mention

AL21039770

ENTOUR'AGE 21

Société à responsabilité limitée
au capital de 3.000 euros
Siège social : 76, rue Maxime Guillot
21 300 Chenôve
502 225 956 RCS Dijon

Par un procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 29 octobre 2012, Madame Sonia Jerbi demeurant 20E, rue Louis Jouvet, 21 240 Talant a été nommée co-Gérante à compter de ce jour en remplacement de Monsieur Patrice Henri, 11, rue de Beaune, 21 220 L'étang- Vergy, démissionnaire. Le nom des Gérants a été retiré des statuts sans qu'il y ait lieu à un remplacement et l'article 16 des statuts a été modifié en conséquence.
Mention au RCS de Dijon.

AL21039767

Suivant acte SSP du 17/12/2012, la société TOTAL RAFFINAGE MARKETING au capital de 318 822 302 €, dont le siège social est 24 Cours Michelet 92800 Puteaux, immatriculée au RCS de Nanterre sous le n° 542 034 921, a confié sous contrat de location-gérance pour une durée de 3 ans à compter du 01/02/2013 à la société DFIEVET, société à responsabilité limitée au capital de 8 000 € dont le siège est 169 avenue Roland Carraz 21300 Chenôve en cours d'immatriculation au RCS de Dijon, un fonds de commerce de station-service et activités annexes dénommé RELAIS CHENOVE EST sis 169 avenue Roland Carraz 21300 Chenôve.

AL21039760

Suivant acte SSP du 19/11/2012, la Société TOTAL RAFFINAGE MARKETING S.A. au capital de 318 822 302 €, dont le siège social est 92800 Puteaux TOUR TOTAL 24, Cours Michelet, immatriculée au RCS de Nanterre sous le n° 542 034 921, a confié sous contrat de location-gérance pour une durée de 3 ans à compter du 20/11/2012 à la SAS SODIGEST au capital de 450 000 € dont le siège social est à Jonage (69330) 2 Impasse Maurice Ravel, immatriculée au RCS de Lyon sous le n° 383 324 449 un fonds de commerce de station-service et activités annexes, sis à Boulevard du Champ aux Métiers 21800 Quétigny dénommé Relais QUETIGNY.
Cette location-gérance a été faite aux conditions ordinaires à la SAS SODIGEST, seule responsable à l'exclusion de la société bailleresse, de tous engagements quelconques qu'elle pourrait prendre à l'égard des tiers.
Pour unique insertion.

AL21039763

CESSION

Suivant acte reçu par Maître Philippe DEBORDES, Notaire Associé de la Société Civile Professionnelle «Philippe Debordes », titulaire d'un Office Notarial à Mirebeau- sur-Bèze (Côte-d'Or), 5, Rue du Bocanon, le 07 janvier 2013 enregistré à Dijon-Nord, le 10 janvier 2013, bordereau 2013/86 case numéro 3, a été cédé par :
La Société dénommée BUVETTE DE L'AVENUE, SARL unipersonnelle au capital de 5.000,00 eur, dont le siège est à Dijon (21000), 61, Avenue Aristide Briand, identifiée au SIREN sous le numéro 513586529 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Dijon.
Représentée par Monsieur Yannick Sauvagere, agissant en qualité de seul et unique associé, ayant tous pouvoirs à l'effet des présentes.
A :
Monsieur Etienne Jean Germain, Demandeur d'emploi, demeurant à Sombernon (21540) 10, Rue Sainte Barbe.
né à Dijon (21000), le 5 août 1967. Célibataire.
Un fonds de commerce de BAR BRASSERIE exploité à Dijon(21000), 61, Avenue Aristide Briand, lui appartenant, connu sous le nom commercial «BUVETTE DE L'AVENUE», et pour lequel le cédant est immatriculé au registre du commerce et des sociétés de Dijon, sous le numéro 513586529.
Le cessionnaire est propriétaire du fonds vendu à compter du jour de la signature de l'acte.
L'entrée en jouissance a été fixée au jour de la signature.
La cession est consentie et acceptée moyennant le prix principal de cinquante sept mille euros (57.000,00 eur), s'appliquant :
- aux éléments incorporels pour quarante deux mille huit cent trente cinq euros (42.835,00 eur),
- au matériel pour quatorze mille cent soixante-cinq euros (14.165,00 eur).
Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en la forme légale dans les dix jours de la dernière en date des insertions prévues par la loi, au siège de l'étude de Maître Philippe DEBORDES où domicile a été élu à cet effet.
Pour insertion
Le Notaire.

AL21039775

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Dijon du 3 Janvier 2013, enregistré auprès du SIE de Dijon Nord le 7 Janvier 2013, Bordereau n°2013/24 Case n°20, la société BIOACT, SARL au capital de 25.000 €, dont le siège social est à Quétigny (21800) - Rue du Commerce - ZAC des Charrières, et immatriculée au RCS de Dijon sous le n°515 249 050, a cédé à la société PARAMED EXPRESS, SARL au capital de 7.500 €, dont le siège social est à Quétigny (21800) - Rue du Commerce - ZAC des Charrières, et immatriculée au RCS de Dijon sous le n°790 169 601, le fonds de commerce de transport scientifique (avec véhicules de moins de 3,5 T) et commercialisation de produits scientifiques, transports de marchandises (avec véhicules de moins de 3,5 T), messagerie et petits colis, sis et exploité à Quétigny (21800) - Rue du Commerce - ZAC des Charrières, sous l'enseigne BIOACT, moyennant le prix de 1.737,00 € s'appliquant pour 1.000,00 € Euros aux éléments incorporels, et pour 737,00 € aux matériels, mobiliers et agencements. La date d'entrée en jouissance a été fixée au 1er Janvier 2013. Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues dans les dix jours suivant la dernière en date des publications légales au cabinet d'avocats FILEAS sis à Chenôve (21300) - Immeuble Le Dionysos - 1, rue Jean Monnet, pour la validité et où domicile est élu à cet effet.
Pour Avis

AL21039755

S.C.P Didier Nourissat
Hugues Misserey, Ivan Striffling
et Maël Viard
Notaires associés
23 rue Buffon - 21000 Dijon

Suivant acte reçu par Me Didier Nourissat, notaire à Dijon, le 05/12/2012, enregistré au SIE Dijon Nord le 11/12/2012, Bordereau 2012/2 821, case 1, contenant cession par Mme Laure Yin, épouse de Monsieur Julien Chobert, dt à Dijon (21000), 34 bis rue des Perrières au profit de Mr Laurent Briffaut, dt à Chenôve (21300), 11 Place Naudot d'un fonds de commerce de mise à disposition d'outils informatiques internet(cybercafé), sis et exploité à Dijon (21000), 29 rue Chabot Charny,
Moyennant le prix de 6.000€ s'appliquant aux éléments corporels à hauteur de 3.000€ et aux éléments incorporels à hauteur de 3.000€
Entrée en jouissance fixée au 01/01/2013.
Oppositions chez le notaire dans les 10 jours suivant la dernière en date de la présente insertion et de la publicité au B.O.D.A.C.C.
Pour unique insertion.
Le notaire.

AL21039756

Notre site
AgriBourgogne.fr

NIÈVRE

MODIFICATION DE STATUTS

SCEA BOUCHE FRÈRES

L'Huis Bouché - 58140 Brassy
RCS Nevers : 410 676 944
Capital social : 3 048,98 euros

Entrées d'associés
Par procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire à effet du 10 décembre 2012, il a été procédé à l'entrée de deux associées : Melle Bouché Ludivine, demeurant 93 rue de La Noue, appartement 6 - 89000 Auxerre et Mme Bouché Michèle, demeurant avec M. Bouché Robert, nouveau cogérant, l'Huis Bouché, 58140 Brassy.
Pour avis, la gérance

AL58039910

EARL - SIMON

Les Marlots - 58310 Bouhy
RCS Nevers - 380196378
Capital social : 78 419,77 euros

Par acte sous seing privé en date du 21/12/2012 et à effet du 31/12/2012, il a été procédé à l'entrée d'un nouvel associé, gérant, M. Laurent Simon, demeurant 51 rue du Banlay - 58000 Nevers et au retrait de l'associée gérante, Mme. Ghislaine Simon.
Pour avis, la gérance

AL58039906

VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

Notaires
SCP Alain VERRIER, Notaire
8 Boulevard Dupin
58210 Varzy 58210

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES SUR LICITATION

Jeudi 24 Janvier 2013 -à 14 H 30 à Nevers,
Chambre des Notaires de la Nièvre
3 avenue Pierre Bérégovoy
Par le Ministère de Maître Alain Verrier,
Notaire à Varzy.

En trois lots :
1er lot :
Garages avec terrain attenant à **St Benin d'Azy**, AY n° 101 pour 5a 32ca.
2nd lot :
Les parcelles à **St Benin d'Azy** : Taillis : AI n° 10 pour 68a 90ca ; AI n° 109 pour 31a 75ca, AM n° 68 pour 66a 15ca - Pré : AN n° 46 pour 67a 70ca, AN n° 74 pour 27a 67ca. - Lande : AN n° 67 pour 18a 04 ca. - Terre : AO n° 77 pour 2a 40c, AO n° 118 pour 6a 75ca, AO n° 120 pour 13a 50ca. Total : 3ha 02a 86ca.
3ème lot :
Les parcelles à Bona : Pré : D n° 319 pour 45a 20ca, ZI n° 2 pour 3ha 56a 48ca - Terre : ZM n° 5 pour 3ha 55a 48ca. Total : 7ha 57a 16ca.
Mises à prix :
1er lot : 20.000 € - 2nd lot : 3.888 € - 3ème lot : 12.500 € - Frais en sus.
Faculté de baisse pour chacun des biens, du tiers puis de la moitié, à défaut d'enchères.
Aux requêtes, poursuite et diligences de :
- Mme Isabelle Gauthe, demeurant à St Benin d'Azy, 10 rue de la Fontaine,
- M. Jean-Louis Gauthe, demeurant à St Benin d'Azy Y, 5 rue de la Fontaine,
Ayant pour avocat la SELAS EXEXIA - BLANCH - MONTEIRO, avocats à Nevers.
En présence ou lui dûment appelé de :
- Monsieur Pierre Monvoisin, demeurant à St Saulge (58330) 6 rue Marceau,
En vertu de : la copie exécutoire d'un jugement rendu par le TGI de Nevers le 15 février 2012, signifié et définitif.
Conditions de la vente : Cette vente aura lieu aux enchères publiques, aux charges et conditions du cahier des charges dressé par Maître Alain Verrier, notaire à Varzy, le 31 octobre 2012.
Enchères : les enchères ne pourront être inférieures à :
- 1.000 € pour le 1er lot. - - 100 € pour les 2nd et 3ème lot.
Toute personne désirant enchérir devra avant les enchères, justifier de son identité au notaire sus nommé et consigner entre ses mains une somme de :
- 3.000 € pour le 1er lot. - 300 € pour les 2nd et 3ème lot
En un chèque certifié à l'ordre dudit notaire.
Pour tous renseignements, s'adresser à : Maître Alain Verrier, notaire à Varzy (58210) 8 boulevard Dupin. Tél. : 03.86.29.40.08 - rédacteur et dépositaire du cahier des charges.

AL5803787

CHANGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL

Notaires
SCP J.P JACOB et C.THEVENY
Notaires Associés
14 rue du Maréchal leclerc
58200 Cosne Cours sur Loire

Suivant acte reçu par Me Théveny, Notaire à Cosne Cours sur Loire, le 17/12/2012
Monsieur André Marcel Chevillard, retraité, et Madame Mireille Roussiau, retraitée, demeurant ensemble à Cosne Sur Loire; 11 Avenue du 85ème; Mariés sous le régime de la communauté de biens réduite aux acquêts aux termes de leur contrat de mariage reçu par Me Le Lann, Notaire à Polisy(Aube), le 20 janvier 1946 préalable à leur union célébrée à la mairie de Polisy, le 22 janvier 1946; Ont déclaré conjointement convenir, dans l'intérêt de leur famille, de changer entièrement de régime matrimonial et d'adopter le régime de la communauté universelle.
Les oppositions pourront être faites dans un délai de trois mois et devront être notifiées par lettre recommandée avec avis de réception à Me Théveny, Notaire à Cosne Cours sur Loire.
Pour Insertion
Me THEVENY, Notaire..

AL58039930

AVIS DE CONSTITUTION

Avis de constitution
Par acte sous seing privé, il a été constitué un GAEC sous la dénomination de Groupement Agricole d'Exploitation en Commun FOURRE Père et Fils dont le siège social est fixé « Le Montat » 58120 St André en Morvan.
Le groupement a été reconnu par le Comité d'Agrément des GAEC le 12 octobre 2012.
Le GAEC sera immatriculé au Greffe du Tribunal de Commerce de Nevers.
Pour avis, les fondateurs

AL58039949

Aux termes d'un acte SSP en date du 25 décembre 2012 il a été constitué une société
Dénomination sociale : COFFEE PRESSE DEVELOPPEMENT
Siège social : 22 allée du Moulins , lieu dit Pont Saint Ours, 58660 Coulanges Les Nevers
Forme : SARL
Capital : 1000 €
Objet social : Achat et vente de tous produits et principalement d'espaces publicitaires.
Gérance : Monsieur Sébastien Basoge, 22 allée du Moulins , lieu dit Pont St Ours, 58660 Coulanges les Nevers
Cogérant : Monsieur Michel Alou, 161 faubourg du Mouesse, 58000 Nevers
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Nevers

AL58039938

Notaires
Société Civile Professionnelle
«JOËL GAUTHIER ET EMMANUEL CLERGET»
La-Charité-sur-Loire (58402),
37 Ter avenue Maréchal Leclerc,
B.P. 47 La-Charité-sur-Loire (58402)

Avis est donné de la constitution, aux termes d'un acte reçu par Me Emmanuel CLERGET, notaire à La Charité sur Loire, le 2 janvier 2013, enregistré à la Recette des impôts de Nevers le 7 janvier 2013, bordereau 2013/10, case 2 :
Dénomination sociale : B.S.L
Siège social : Prémery (58700) 88 route de Lurcy
Durée : 99 ans années à compter de l'immatriculation au R. C. S.
Objet social : - l'acquisition, la gestion et, plus généralement, l'exploitation par bail ou autrement, des biens et droits sociaux immobiliers à quelque endroit qu'ils se trouvent situés, et, plus généralement toutes opérations, de quelque nature qu'elles soient, pouvant être utiles directement ou indirectement à la réalisation de l'objet social ou susceptibles d'en favoriser le développement, pourvu qu'elles ne modifient pas le caractère civil de l'objet de la société; la société peut, notamment constituer hypothèque ou toute autre sûreté réelle sur les biens sociaux.
Capital social : cinq cents euros (500,00 euros)
Gérant : Madame Françoise Louveau, domiciliée à Prémery (58700) 88 route de Lurcy
La société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés tenu par le greffe du Tribunal de commerce de Nevers .
Pour avis et Mention.
Me Emmanuel CLERGET, notaire.

AL58039937

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 1er décembre 2012 à Luthenay-Uxeloup (58), il a été constitué une Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée présentant les caractéristiques suivantes :
Dénomination : EARL DE ROSEMONT
Forme : Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée
Capital : 550 000 euros
Siège social : Château de Rosemont 58240 Luthenay-Uxeloup
Objet : activités agricoles
Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS
Gérance : M. Laurent Bisson, demeurant Château de Rosemont 58240 Luthenay-Uxeloup
Immatriculation : RCS Nevers
Agrément de cessions de parts soumis à l'assemblée générale extraordinaire
Pour avis

AL58039925

DISSOLUTION LIQUIDATION

SCI DES ARBRISSEAUX SARMENTEUX

Société civile au capital fixe de 457,35 euros
Siège social :
4 rue Einstein, 58640 Varennes Vauzelles
RCS Nevers - 429 911 175

Dissolution
Suivant délibération d'assemblée générale extraordinaire en date du 3 janvier 2013, il est décidé la dissolution anticipée de la SCI «DES ARBRISSEAUX SARMENTEUX» à compter du 3 janvier 2013 et sa mise en liquidation amiable.
M. Lachot Yves, 4 rue Einstein, 58640 Varennes-Vauzelles, quitte ses fonctions de gérant et est nommé liquidateur. Il dispose des pouvoirs les plus étendus pour les opérations de liquidation.
Correspondance adressée au siège de la liquidation fixé 4 rue Einstein, 58640 Varennes-Vauzelles.
Dépôt au Greffe du Tribunal de Commerce de Nevers
Pour avis, le liquidateur

AL58039951

TRIBUNAL DE COMMERCE DE NEVERS

Extrait des minutes du greffe

• sur le site www.infogreffe.fr
• par minitel 3617 Infogreffe*
• par téléphone 0 899 70 22 22**
* 0,02 € + 0,86 € TTC/mn
** 1,349 € TTC/appel + 0,337 € TTC/mn
INFOGREFFE
Les Greffes des Tribunaux de Commerce L'Information Légale sur les Entreprises.

Par jugement en date du 09/01/2013, le Tribunal de Commerce de Nevers a prononcé la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif de :
Debros Lionel
13 ter, rue Francis Garnier - 58000 Nevers
RM 58 : 502 339 997
Le Greffier

AL58039944

Par jugement en date du 09/01/2013, le Tribunal de Commerce de Nevers a prononcé la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif de :
Chantereau Gérard
9,rue des Marguerites appartement 37
58400 La Charité-sur-Loire
RM 58 : 479 231 094
Le Greffier

AL58039943

AVIS DE LA SAFER

safer Bourgogne Franche-Comté

SAFER DE LA NIÈVRE

Appel à Candidatures
La SAFER Bourgogne Franche Comté (département 58) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :
Cmne de Achun (AA 12/89)
Forêt:
20 ha 59 a 45 ca
- Bois de bussy: B-338[67] - Bois de l hate d ougny: C-290-296-309 - Bois du lac: C-232 - Mougnien: B-40
Cmne de Saint-Parize-le-Chatel
Forêt :
7 ha 34 a 50 ca
- Bois du pommier: B-78-80
Cmne de Montigny-aux-Amognes (AA 12/090)
Forêt :
53 ha 58 a 35 ca
- Forêt aux moines : A-612-613-614-615-616-617-618 - La fosse ragot: A-694
Cmne de Dun-sur-Grandry (AA 13/02):
3 ha 46 a 45 ca
- Champ blanc: ZI-13 - Grandry: A-243 - La picherotte: A-295 - Le haut du montier: ZA-52
Cmne de Saxi-Bourdon (AA 12/097):
1 ha 51 a 54 ca
- Champs de maintin: ZL-30-31
Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit au plus tard le 04/02/2013 à Safer Bourgogne Franche Comté, 6 rue du Ravelin 58000 Nevers , Tél.: 03 86 21 40 00 où des compléments d'information pourront être obtenus.

AL58039952

SARL OZKA

1 Rue du Petit Sablon
58000 Nevers

Les associés ont décidé la dissolution anticipée à compter du 31 janvier 2013 et sa mise en liquidation. L'assemblée générale susvisée a nommé comme liquidateur Mr Karadas Ihsan demeurant 1 rue du Petit Sablon 58000 Nevers avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.
Le siège de la liquidation est ainsi fixé chez Mr Karadas Ishan, demeurant 1 rue du Petit Sablon 58000 Nevers adresse à laquelle toutes correspondances devront être envoyées, actes et document relatifs à la liquidation devront être notifiés.

AL58039947

FIDUCIAL SOFIRAL

A.A.C.

SARL en liquidation
au capital de 21 037,96 euros
25 bd. de la République
58000 Nevers
Nevers 312 671 126

Décision en date du 21/12/2012 : L'associé unique, en sa qualité de liquidateur, a établi les comptes de liquidation et a prononcé la clôture de la liquidation. Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de Nevers, en annexe au RCS.
Pour avis

AL58039945

FIDUCIAL SOFIRAL

Société d'Avocats
20 rue du Maréchal de Lattre de Tassigny
41000 Blois

EURL LOI-OCE

Société à Responsabilité Limitée en liquidation
au capital de 1 000 euros
Siège : 6 rue Jean Jaurès,
58200 Cosne Cours sur loire
509 319 851 RCS Nevers

Avis
Aux termes d'une décision en date du 5 décembre 2012,l'associée unique a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter rétroactivement du 1er octobre 2012 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel.
Madame Claudine Trannin, demeurant 5 rue Jean Jaurès 58200 Cosne Cours sur Loire, associée unique, exercera les fonctions de liquidateur pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.
La correspondance et les actes ou documents concernant la liquidation devront être adressés ou notifiés à Cosne Cours sur Loire (58200) 5 rue Jean Jaurès, siège de la liquidation.
Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de Nevers, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.
Pour avis
Le Liquidateur

AL58039946

FIDUCIAL SOFIRAL

DESSOUS CHICS

SARL en liquidation
au capital de 7 500 euros
34 Rue François Mitterrand
58000 Nevers
R.C.S. Nevers 484 819 545

L'Assemblée Générale du 21/12/2012 a approuvé le compte définitif de liquidation arrêté au 14/12/2012, déchargé Mme Karine Pessin de son mandat de liquidateur, donné à cette dernière quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation.
Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de Nevers, en annexe au RCS.
Pour avis

AL58039942

LES ROSES BLANCHES

SARL au capital de 12000 Euros
57 rue de Marzy,
58000 Nevers
534837265 R.C.S. Nevers

Par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 1 novembre 2012 les Associés ont décidé la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation amiable à compter du 31 décembre 2012, nommé en qualité de liquidateur monsieur Delorme Laurent, 57 rue de Marzy, 58000 Nevers et fixé le siège de liquidation et l'adresse de correspondance au siège de la société.
Mention en sera faite au RCS de Nevers

AL58039928

G-STONE

SASU en liquidation
Au capital de 5000 euros
Siège social
114 route d'Avallon - 58140 Lormes
534 625 868 RCS Nevers

Aux termes d'une décision en date du 20/12/2012, l'AG Extraordinaire a approuvé les comptes de liquidation, a donné quitus au liquidateur, l'a déchargé de son mandat et prononcé la clôture des opérations de liquidation à compter du 20/12/2012.
Les comptes de liquidation seront déposés au RCS de Nevers

AL58039919

EUROBEST

SARL Unipersonnelle
au capital de 7622,45 Euros
les Fontaines , - 58140 lavault
418385340 R.C.S. Nevers

Par décision du gérant en date du 30 novembre 2012 les Associés ont :
- approuvé les comptes définitifs de la liquidation,
- donné quitus au Liquidateur, la société Daniel Bergeon les Fontaines, 58140 Lormes, pour sa gestion et décharge de son mandat,
- prononcé la clôture des opérations de liquidation à compter du jour de ladite Assemblée.
Radiation au Registre du Commerce et des Sociétés de Nevers

AL58039932

Société d'Avocat Gilbert MARTIN
14 rue Georges Dufaud
58000 Nevers

Cession de Fonds de Commerce
Suivant acte SSP en date à Nevers (Nièvre) des 04 et 07 janvier 2013, enregistré au Pôle Départemental d'Enregistrement de Nevers le 08 janvier 2013, bordereau n°2013/18, Case n°15 , Extrait 60, la SELARL AURELIE LECAUDEY, Mandataire Judiciaire à la liquidation judiciaire de la société dénommée SARL LA SALADERIE ayant son siège social Zone Commerciale Carrefour, 58180 Marzy, a cédé à la société dénommée LA SALADERIE ayant son siège social Centre Commercial Nevers, Marzy, 58180 Marzy, immatriculée 789 161 163 Nevers
Un fonds de commerce de « saladerie, pâtisserie, croissanterie, boissons à emporter ou à consommer sur place » sis et exploité Zone Commerciale Carrefour, 58180 Marzy dépendant de la liquidation judiciaire de la Société SARL LA SALADERIE pour l'exploitation duquel cette dernière est immatriculée 420 298 184 RCS Nevers.
Cette cession a eu lieu moyennant le prix principal, hors marchandises, de 64.500 € s'appliquant aux éléments incorporels pour 37.050 €, aux matériel et mobilier servant à son exploitation pour 27.450 €.
L'entrée en jouissance est intervenue le 13 novembre 2012 par la prise de possession réelle et effective de la cessionnaire.
Les oppositions seront reçues dans les dix jours de la dernière date des publications légales au cabinet de la SELARL AURELIE LECAUDEY, Mandataire judiciaire, 14 avenue Marceau, 58000 Nevers
Pour unique insertion

AL58039923

Nuit de Folie SARL au capital de 38112 euros, 1005, rue ambroise Croizat 58600 Garchizy. RCS Nevers 440043719. A compter A.G.E du 08-01-2013: Dissolution anticipée et mise en liquidation volontaire. Liquidateur durée liquidation: Baglain Jean-Michel, 13, rue du roulis, 77460 Souppes sur Loire. Siège liquidation: siège social. Mention au RCS Nevers.

AL58039920

ORDI SERVICE

Sarl en liquidation, capital 7.622,45 euros, Siège social : 72 rue de la Préfecture 58000 Nevers
411377377 RCS Nevers.

1/ L'AGE du 14/12/2012 (10h) a décidé la dissolution amiable de la Sté pour inactivité depuis le 31/12/2005. Siège de liquidation : Lambersart 59130 119 avenue Marceau pour toute correspondance et notification. Liquidateur avec tous pouvoirs : Mme Marie-Martine Bisiaux, Vve Delbert, dt 8 rte de la tête de chat - les Planchards - 58400 Narcy.
2/ Les associés réunis en AGO le 14/12/2012 (11h) au siège de liquidation ont approuvé les comptes de liquidation arrêtés au 31/12/2005, donné quitus et décharge de son mandat au liquidateur, et prononcé la clôture de la liquidation. Dépôts des actes et comptes de liquidation: Greffe du Tribunal de commerce de Nevers

AL58039897

TRANSFERT DE SIÈGE

GFA DU DOMAINE DU GUE

Au capital de 265 263,00 euros
Siège social à Oulon (58700)
Le Domaine du Gué
RCS Nevers 318 476 033

Aux termes d'un procès verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 8 janvier 2013, il a été décidé de transférer le siège social à Prémery (58700) 2 rue des Jardins à compter du 8 janvier 2013.
Mention en sera faite au RCS de Nevers
Pour avis

AL58039922

GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

LEGALYS CONSEILS
Me Benoît MARTY
3 rue du Bengy
58640 Varennes-Vauzelles

SARL AUDIO TELEVISION SERVICE

A.T.S
Société à responsabilité limitée
Au capital de 15 400 euros
ZAC de Marzy - CD 40
58180 Marzy
RCS Nevers 305 065 575

Modification des dirigeants
Décision: Assemblée Générale Ordinaire du 4 janvier 2013.
Objet: Nomination d'un nouveau gérant
Ancienne mention:
Gérant: Monsieur Dominique Liotier
Nouvelle mention:
Gérant: Monsieur Roland Dubillard demeurant 2 place Saint Laurent à Nevers (Nièvre).
Pour avis.

AL58039940

SCM KINES HOTELLERIES

Société Civile de Moyens
au capital de 7 500 €
Siège social : 49, rue des Hôtelleries,
58400 La Charité Sur Loire
488 212 440 RCS Nevers

Suivant acte sous seing privé du 21/12/2012, Mme Angélique Bettin dt à Pouilly sur Loire (58), 8, Place des Frères Mollet, a été nommée co-gérante de la société à compter du 01/01/2013 en remplacement de Mlle Caroline Grandjean, démissionnaire.
Pour avis
La Gérance

AL58039933

LE MANOIR DE CHAMPIGNOLLES

SC au capital de 243 918,43 €
Siège social
Champignolles le Chaut
Bazoches du Morvan 58190 Tannay
418 531 000 RCS de Nevers

L'AGE du 09/09/2012 a nommé en qualité de Cogérant M. Baste Morand Emmanuel, demeurant 10 rue Martial Boudet, 92370 Chaville à compter du 09/09/2012 en remplacement de M. Baste Morand Claude, décédé le 13 novembre 2003.
Modification au RCS de Nevers

AL58039929

SCI DE LA BOULLERIE

SCI au capital de 70000 €
Siège social :3 Bis impasse de la Boullerie,
58000 Nevers
501 333 124 RCS de Nevers

L'AGE du 30/10/2012 a pris acte de la démission des fonctions de co-gérant de M. Darmagnac Serge et a nommé en qualité d'associé M Bleuse Vieira Alexis, 12 rue Saint Martin 58000 Nevers à compter du 30/10/2012.
Modification au RCS de Nevers

AL58039950

CESSION

Étude de Maître Sophie Kreicher
2, Place du Docteur Bondoux
58120 Château-Chinon

Vente de fonds de commerce par la société Le Goupil Remplile/Mr. Yves-Philippe Prégermain

Suivant acte reçu par : Maître Stéphane Sandelli, Notaire en l'Office Notarial de Maître Sophie Kreicher dont le siège est à Chateau-Chinon (Nièvre), 2 place du Docteur Bondoux. le dix huit décembre deux mille douze enregistré au Pôle d'Enregistrement de Nevers le 27/12/2012, bordereau n' 2012/1751, Case n' 4.
La Société dénommée Le Goupil Rempile, Société à Responsabilité Limitée au capital de 100,00 € ayant son siège social à Montigny-en-Morvan (58120 Nièvre) Le Bourg identifiée sous le numéro SIREN 512 685 835 immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés Nevers (58000 Nièvre).
A cédé à :
Monsieur Yves-Philippe Prégermain, restaurateur, époux de Madame Sylvie Haim demeurant à Lormes (58140 Nièvre) 3 Rue Paul Barreau.
Né à Paris (75020) le 30 avril 1955.
Un fonds de commerce de Café, Bar, Restaurant, situé au Bourg de Montigny-en-Morvan (Nièvre), connu sous le nom commercial 'Le Goupil', pour lequel le cédant est identifié sous le numéro SIREN 512 685 835 et immatriculé au Registre du Commerce et des Sociétés de Nevers sous le n° 512 685 835 n°gestion 2009 B 135.
Et pour le Répertoire des Entreprises et des Etablissements, le fonds de commerce vendu est identifié à l'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques sous le numéro SIRET : 512 685 835 00013.
Prix : Trente trois mille euros (33.000,00 €) s'appliquant savoir :
- aux éléments incorporels pour dix neuf mille euros (19.000,00 €)
- aux éléments corporels pour quatorze mille euros (14.000,00 €)
Prise de possession à compter de ce jour.
Les oppositions devront être faite en l'office notarial de Maître Stéphane Sandelli, notaire où domicile est élu dans les dix (10) jours de la dernière en date des publications légales par acte extrajudiciaire.
L'insertion prescrite par la loi au B.O.D.A.C.C. a été ordonnée en temps utile.
Pour avis unique

AL58039941

Notaires

Société Civile Professionnelle
«JOËL GAUTHIER ET EMMANUEL CLERGET»
La-Charité-sur-Loire (58402)

Avis de cession
Suivant acte reçu par Maître Emmanuel CLERGET, le 2 janvier 2013, enregistré à Nevers le 7 janvier 2013, bordereau 2013/10, case 1, aux droits de 25,00 €, Madame Françoise, Jacqueline Poirier, commerçante, demeurant à Chevannes Changy (58420), 1 route de Brinon, veuve de Monsieur Christian Chauve,
A cédé à :
Monsieur Frédéric, Georges, Louis Wargnier, chocolatier, demeurant à Verquigneul (62113), 17 domaine du Haras, époux de Madame Catherine, Jacqueline, Thérèse Gits.
Le fonds de commerce de Café-bar, débit de tabac, épicerie et petite restauration, lui appartenant, exploité à Chevannes Changy (58420), Lieu-dit Le Bourg ayant fait l'objet d'une immatriculation au Registre du commerce et des sociétés de Nevers sous le numéro 520 664 855, comprenant tous les éléments corporels et incorporels dudit
Moyennant le prix de 15 000,00 euros, savoir :
- éléments incorporels :13 960,00 euros
- matériel et mobilier commercial : 1 040,00 euros.
L'entrée en jouissance a été fixée au 2 janvier 2013.
Les oppositions s'il y a lieu seront reçues dans les dix jours suivant la dernière en date des publications légales en l'étude de Me Aurélie Lecaudey, liquidateur judiciaire à Nevers 14 Avenue Marceau, où domicile a été élu à cet effet.
Pour Insertion.
Me Emmanuel CLERGET, notaire.

AL58039936

VENTE

SCP J.P Jacob et C. Théveny
Notaires Associés
14 rue du Maréchal Leclerc
58200 Cosne Cours sur Loire

Suivant acte reçu par Me Jean-Paul Jacob, Notaire Associé à Cosne Cours sur Loire, le 29 décembre 2012, enregistré à Nevers le 07/01/2013, Bord 2013/13 case n°1 ext 29.
Mr Lepage Patrice et Mme Santerre Isabelle, son épouse, dt à Marcy (Nièvre),
ONT VENDU A :
L'EURL RESTAURANT LA PATTE D'OIE, au capital de 7.600 euros dont le siège social est à Oudan (Nièvre) La Patte d'Oie, RN 151, en cours d'immatriculation au RCS de Nevers,
Un fonds de commerce de «Pizzeria, grill, bar, préparation de plats à emporter (sédentaire), exploité à Oudan (58210) La Patte d'Oie RN 151, lui appartenant, et pour lequel le cédant est immatriculé au RCS de Nevers (Nièvre) sous le n° 447.976 044,
Ensemble tous les éléments corporels et incorporels en dépendant.
Moyennant le prix ppal de 30.000 Euros.
L'entrée en jouissance a été fixée au 29/12/2012.
Les oppositions s'il y a lieu, seront reçues en la SCP J.P Jacob et C. Théveny, Notaires Associés à Cosne Cours sur Loire (Nièvre) 14 rue Mal Leclerc, domicile élu, par acte extra-judiciaire, dans les 10 jours de la dernière en date des insertions légales.
Pour unique insertion
Me J.P Jacob, Notaire.

AL58039927

YONNE

MODIFICATION DE STATUTS

SCP D'AVOCATS DE METZ - RIZZO DE METZ - DAUDE

Société Civile Professionnel
capital de 53 550 euros
Siège Social : 15, rue Pasteur
89100 Sens
410 048 201 RCS Sens

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale mixte du 30 novembre 2012, il a été décidé de remplacer la dénomination sociale « de METZ - RIZZO de METZ - DAUDE » par « de METZ - RIZZO de METZ - DAUDE - BUFFIERE » et en conséquence de modifier l'article 3 des statuts.
Pour avis,
La gérance

AL89039948

MARTIN BATIMENT

Société à responsabilité limitée
au capital de 7 500 €
RCS Paris, sous le numéro
SIREN 538 677 501
Siège social : 25 rue Villiot
Paris 75012

Avis de modification
Aux termes d'une décision en date du 26 décembre 2012, l'associé unique et seul gérant a décidé :
- de nommé comme nouvelle gérante Melle Eon Kris demeurant 41 B rue de l'Ile d'Yonne, 89100 Sens pour une durée indéterminée, qui remplace M. Martin Bruno démissionnaire.
- de transférer le siège social à Sens 89100, 41 B rue de l'Ile d'Yonne et ce à compter du 26 décembre 2012 ;
En conséquence, la société qui est immatriculée au RCS de Paris fera l'objet d'une nouvelle immatriculation auprès du RCS de Sens ;
Pour avis

AL89039942

Le 30/10/12, l'associé unique de la SARL TBSMAC, capital de 1.000 €, siège social à Moneteau (89) Centre Commercial CORA - RN 6 Les Grandes-Haies, 488 631 722 RCS Auxerre, a décidé d'étendre son objet social aux activités de vente d'épicerie fine.
Anciennes mentions publiées
Objet social : Services de talons-clés «minute», cordonnerie, plaques-auto, tampons, gravures, imprimerie, affûtage, plastification de documents.
Nouvelles mentions
Objet social: - Services de talons-clés «minute», cordonnerie, plaques-auto, tampons, gravures, imprimerie, affûtage, plastification ;
Commerce de détails alimentaires : épicerie fine, salon de thé, vente de vaisselle, objets décoratifs, vêtements.

AL89039935

SOCIETE DU DOCTEUR BOUCHIE

Société d'exercice libéral à responsabilité limitée
de Médecins, au capital de 7 500€
Siège social : Polyclinique Sainte Marguerite,
Avenue de la Fontaine Marguerite, 89000,
Auxerre
449 581 107 RCS Auxerre

L'AGE en date du 21.12.2012 a décidé :
- de nommer, à compter du 1er 01.2013, en qualité de cogérant, M. Nordine Deffar, demeurant à Dijon (21000) 6A Rue Galoche
- de modifier, à compter de ce jour, la dénomination sociale qui devient SELARL DES UROLOGUES DE SAINTE MARGUERITE.
- de modifier notamment les articles 2 et 7 des statuts en conséquence.

AL89039933

ETABLISSEMENTS QUENTIN

S.A. au capital de 100.000 euros
Siège social : Rue Olympe de Gouges 89400 Migennes
506 450 097 RCS Sens

Lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 17 Décembre 2012, il a été décidé :
- de proroger la durée de la société de 50 années à compter du 11 Mars 2014 soit jusqu'au 10 Mars 2064 ;
- de modifier l'objet social qui sera ainsi rédigé : L'achat et la propriété, l'administration, l'exploitation par voie de location ou autrement, de tous biens et droits immobiliers acquis par la société. L'achat et la vente de tous immeubles en tant que marchand de biens ;
- de modifier la dénomination sociale de la société qui sera désormais «SAS QUENTIN»
- de transformer la société en société par

Actions Simplifiée sans création d'un nouvel être moral ;
- d'adopter les statuts sous leur nouvelle forme, ceux-ci ne prévoyant pas de nomination d'administrateurs.
- de nommer en qualité de président de la société sous sa nouvelle forme Monsieur Paul Roger Quentin.
- de confirmer les mandats des commissaires aux comptes titulaire et suppléant.
Les articles des statuts ont été modifiés en conséquence.

AL89039931

La société ART GRAND PRIX, SAS au capital de 500.500 €, Siège Social : Zone Artisanale la Garenne à Villeneuve la Guyard (89340), RCS Sens n°409.776.655, a par AGO du 20/04/12, nommé en qualité de commissaire aux comptes titulaire : Patrick Massoutre, 3, allée Saint Martin à Etiolles (91450), en remplacement de Olivier Tauzin, démissionnaire, et en qualité de commissaire aux comptes suppléant : la SARL AECS, représentée par Catherine Pouquet-Vassort, immatriculée au RCS d'Evry sous le numéro 519.155.782, siège sociale : 91 rue Eugène Pereire à Ballancourt sur Essonne (91610), en remplacement de Catherine Gaulin, démissionnaire.
Mentions en seront faites au Registre du Commerce et des Sociétés de Sens.
Le Président.

AL89039932

Le 19.12.2012, l'AGE de la SCP d'avocats P.BAZIN - E. PERSENOT-LOUIS - C. SIGNORET au capital de 30.000 €, siège social à Auxerre (89) 7, rue Alexandre Marie, 488 037 920 RCS Auxerre, a modifié la dénomination sociale et a nommé un nouveau gérant.
Anciennes mentions publiées : Dénomination sociale P. BAZIN - E. PERSENOT-LOUIS - C. SIGNORET ; Gérants : Me Christelle Signoret - 27, route d'Auxerre - Villefargeau (89) et Me Evelyne Persenot - 14, rue Haute Moquette - Auxerre (89).
Nouvelles mentions : Dénomination sociale P. BAZIN - E. PERSENOT-LOUIS - C. SIGNORET - B. CARLO VIGOUROUX ; Gérants : Me Christelle Signoret - 27, route d'Auxerre - Villefargeau (89), Me Evelyne Persenot - 14, rue Haute Moquette - Auxerre (89) et Me Béatrice Carlo Vigouroux - 21, rue du Pressoir - 89240 Lindry.

AL89039920

EARL DE L'ERABLE

Entreprise agricole à responsabilité limitée
au capital de 257 500 euros
Siège social : 5 route de Fulvy
89160 Chassignelles
RCS / Auxerre 534 473 301

En vertu des décisions de l'assemblée générale des associés réunis en date du 31 octobre 2012, il a été pris acte, à effet du 31/10/2012,
- de la démission de Monsieur Joël Bon de ses fonctions de cogérant,
- du transfert du siège social du 5 route de Fulvy, 89160 Chassignelles au 1 rue Emile Proudhon, 89160 Chassignelles,
L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence.
RCS : Auxerre
Pour avis

AL89039923

Le 31.12.12, les associés de la SAS Société Bource, capital de 8 000 €, siège social à St. Mammes (77) 140, rue grande, 529 904 773 RCS Melun, ont décidé de transférer le siège social de la société à compter du même jour, de nommer des Commissaires aux comptes, et d'augmenter le capital social de 72 000 € par incorporation de réserves. Le président est
M. Noël Masson, demeurant 1 rue St. Blaise 89140 Evry, le directeur général est M. Jean-Philippe Urvoy demeurant à Serris (77) 25, rue Émile Cloud. La société sera désormais immatriculée au RCS de Sens.
Anciennes mentions publiées :
Siège social : St. Mammes (77) 140, rue Grande.
CAC : néant
Capital : 8 000€
Nouvelles mentions :
Siège social : Évry (89) 1, rue Blaise
CAC Titulaire : M.Jacques Foulhouze demeurant à Vanves (92) 108, avenue Victor Hugo.
CAC Suppléant : M.Jean- Jacques Haim, demeurant à Paris (12ème), 5, rue du Colonel Oudot,
Capital : 80 000 €

AL89039908

Suivant l'A.G.E du 01.01.2012 de la Sté EURL CEPIA RCS de Auxerre 530 796 978 siégeant au 3, le Montoir, 89630 St Léger Vauban, il a été décidé à l'unanimité de changer la forme juridique de la société qui devient SASU CEPIA. Les modifs seront enregistrées au RCS de Auxerre.

AL89039865

➜ APPEL D'OFFRES

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

Marché à Procédure Adaptée

Maître d'Ouvrage: MAIRIE DE COUTARNOUX (89440)
Objet du marché: **Réhabilitation de l'ancien Présbythère Réhabilitation 2 Logements 89440 Coutarnoux**
Personne responsable du marché: M. CAPO - Maire de Coutarnoux
Procédure de passation : marché public passé en procédure adaptée suivant l'article 28 du Code des Marchés avec possibilité de négociation
Nombre de lots : Huit (08 lots)
LOT N°01 GROS-≈íUVRE -- CANALISATIONS
LOT N°02 CHARPENTE - COUVERTURE - ZINGUERIE
LOT N°03 MENUISERIES - EXTERIEURES ET INTERIEURES
LOT N°04 PLATRERIE - ISOLATION
LOT N°05 CARRELAGES - FAIENCES
LOT N°06 PLOMBERIE - SANITAIRES - PRODUCTION ECS - CHAUFFAGE CENTRAL
LOT N°07 ELECTRICITE - VMC
LOT N°08 PEINTURES - REVETEMENTS DE SOLS
Les options sont obligatoires
Début prévisionnel des travaux : mai 2013
Délai d'exécution des travaux : 12 mois (douze) mois
1.Critères de sélection des candidatures :
Les candidatures seront examinées selon les critères ci-dessous :
moyens humains et techniques
garanties financières et professionnelles
références sur projets similaires et certificats de capacité de moins de 3 ans
2.Règlement de la négociation :
Les négociations sont menées par le Maître d'œuvre
Le déroulement de la négociation peut se dérouler en phases successives à l'issue desquelles certains candidats sont éliminés.
Si négociation il y a, les entreprises seront contactées soit par téléphone, soit par écrit, soit seront reçues.
Les nouvelles propositions seront obligatoirement écrites et adressées au Maître d'œuvre.
3.Critère de jugement des offres : Les offres devront être conformes aux prescriptions du C.C.T.P. Ce jugement sera effectué dans les conditions prévues à l'article 53 du Code des Marchés Publics
Sur la base de critères ci-dessous énoncés, le pouvoir adjudicateur choisit l'offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-après
prix des prestations pondération 70%
valeur technique des prestations pondération 20%
délais pondération 10%
4.Modalités d'envoi ou de dépôt des dossiers de candidature et des offres : les candidatures et les offres devront être transmise en double exemplaire, soit sous pli recommandé avec avis de réception postale ou remise contre récépissé accompagnées des justifications ci-après, au plus tard le mardi 08 mars 2013 avant 18 heures à l'adresse suivante :
MAIRIE de Coutarnoux - 24 Grande Rue - 89440 Coutarnoux
Les offres seront rédigées en langue française.
L'enveloppe extérieure devra porter la mention : Réhabilitation de l'ancien Présbythère Réhabilitation 2 Logements
Mairie de Coutarnoux
Les offres devront obligatoirement être rédigées en langue française
5.Retrait des dossiers de consultation
le dossier de consultation (gratuit) sera à retirer directement auprès de l'Architecte : HOGE_VINCENT-ROSI, 12, rue du Poids du Roy - 89310 Noyers sur Serein - Tel : 03.86.82.63.04 ou envoyé par courrier. Frais d'envoi à la charge du demandeur (4,20 €)
Chèque à l'ordre de : D. VINCENT-ROSI
6.Justifications et documents à produire quant aux qualités et capacités du candidat conformément à l'article 45 du code des marchés publics :
Lettre de candidature (formulaire DC1)
Déclaration du candidat dûment remplie par une personne ayant pouvoir d'engager l'entreprise (formulaire DC2)
Si le candidat est en redressement judiciaire, copie du ou des jugements prononcés à cet effet
Déclaration sur l'honneur qu'il a satisfait aux obligations fiscales et sociales dûment datée et signée (article 45 du C.P.M.)
Déclaration sur l'honneur qu'il n'a pas fait l'objet d'une interdiction de concourir
Attestation sur l'honneur du candidat qu'il n'a pas fait l'objet, au cours des cinq dernières années d'une condamnation inscrite au bulletin n° 2 du casier judiciaire pour les infractions visées aux articles, L324-9, L324-10, L341-6, L125-1 et L125-3 du Code du Travail ;
Copie des attestations d'assurances responsabilité civile, biennale et décennale en cours de validité ;
Certificats de qualifications professionnelles ;
Description des moyens techniques de l'entreprise et des ressources humaines ;
Références sur projets similaires et certificats de capacité de moins de 3 ans.
7.renseignements complémentaires
renseignements administratifs et visite
MAIRIE de Coutarnoux
89440 Coutarnoux
tél. 03 86 33 93 01
fax. 03 86 33 84 15
renseignements techniques
ATELIER D'ARCHITECTURE HOGE-VINCENT-ROSI
12, rue du Poids du Roy
89310 Noyers sur Serein
tél. 03 86 82 63 04
fax. 03 86 82 63 04
courriel : davidvincentrosi@wanadoo.fr
Date d'envoi de l'avis à la publication : le 15 janvier 2013

AL89039918

Notre site
AgriBourgogne.fr

➜ VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

le Mardi 26 février 2013 à 11 H
au Palais de Justice de Sens,
1 rue du Palais de Justice

Un pavillon à Malay-le-Grand (89)
2 rue des Charonnes
de 170 m² environ (sous-sol compris). Dans l'Ilot n° 1, de **5/6 pièces principales**
Avec Garage, buanderie, cellier, Cour, Jardin, Terrasses.
Lot n° 128 de l'ensemble immobilier. Le bien est occupé
Mise à prix : 85.000 Euros (outre les charges)
Pour consulter le cahier des conditions de vente, s'adresser : au Greffe du Juge de l'Exécution du Tribunal de Grande Instance de SENS, où il a été déposé, à la **SCP d'Avocats RÉGNIER - SERRÉ - FLEURIER - FELLAH**, Avocats au Barreau de Sens, demeurant 9 boulevard Maupéou, 89100 Sens, Tél. : 03 86 65 81 35
Visite sur place le Mercredi 13 février 2013 à 11 H

AL89039950

➜ CHANGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL

Changement de régime matrimonial.
Information préalable (article 1397 al 3 du c.civ.)
Suivant acte reçu par Maître Nadia Arcangeli-Zerr notaire soussigné, membre de la Société Civile Professionnelle «Jean Michel Beguin & Nadia Arcangeli-Zerr, notaires associés, titulaire d'un Office Notarial à Clamecy (Nièvre), 24 rue Marie Davy, le 29 décembre 2012.
Monsieur Jean Edouard Marcos et Madame Liliane Geneviève Cécile Lassy son épouse, demeurant ensemble à Clamecy (Nièvre) 3, chemin de la côte d'or mariés sous le régime de la séparation de biens pure et simple aux termes de leur contrat de mariage reçu par Maître Pierre Barjot notaire à Ancy le Franc (Yonne) le 26 février 1975 préalable à leur union célébrée à la mairie de Ancy le Franc (Yonne) le 26 février 1975, ont adopté pour l'avenir le régime de la communauté universelle.
Les oppositions pourront être faîtes dans un délai de trois mois et devront être notifiées par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par acte d'huissier de justice à Maître Nadia Arcangeli-Zerr notaire à Clamecy où il est fait élection de domicile.
En cas d'opposition, les époux peuvent demander l'homologation du changement de régime matrimonial au tribunal de grande instance.
Pour avis

AL89039939

➜ AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous seing privé en date du 1er janvier 2013 a été constituée une société présentant les caractéristiques suivantes :
Dénomination : JOËL PIAT PRESTATIONS
Forme : Société par actions simplifiée à capital variable
Siège social : 2 rue du Gravon - Linant 89570 Turny
Objet : les prestations de travaux agricoles, l'achat et la vente de tous produits agricoles.
Durée : 99 ans
Capital : le capital social est variable d'un montant minimal plancher de 2 000 euros avec un maximum de 1 000 000 d'euros. Le capital social initial est de 2 000 euros.
Président : Monsieur Joël PIAT, demeurant 2 rue du Gravon - Linant 89570 Turny.
Cession de parts : toutes les cessions d'actions, y compris entre associés, sont soumises à l'agrément du Président.
Immatriculation : au RCS de Sens.
Pour avis

AL89039947

Suivant acte sous seing privé à ROUVRAY du 28 Décembre 2012, il a été constitué la société suivante :
Forme : SARL
Dénomination : ENTREPRISE DEVILAINE-GILLARD
Siège : 22 Grande Rue, 89230 Rouvray
Objet : Charpente, couverture, zinguerie, rénovation intérieur, extérieure, terrassement,
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS d'Auxerre
Capital social : 7 900 euros
Gérance : Christophe Devilaine, 21 Rue de Migennes, Les Baudières, 89550 Héry
Joël Gillard demeurant 22 Grande Rue, 89230 Rouvray

AL89039945

Etude de Maître Dany François
Notaire à Pourrain

Avis de constitution
Aux terme d'un acte reçu par Maître François, notaire à Pourrain (89240), le 8 janvier 2013, enregistré au Service des Impôts de Auxerre le 9 janvier 2013, bordereau 2013/38, case 1, extrait 95, il a été constitué une société civile immobilière ayant les caractéristiques suivantes :
Dénomination sociale : SCI LES CONVERTS
Siège : 4 A rue de la Liberté, Orgy, 89240 Chevannes
Durée : quatre-vingt dix neuf années
Objet : acquisition, propriété, gestion de biens immobiliers
Capital social : Mille euros (1000,00 euros)
Gérants : Mme Sylvie Godard épouse Girault, demeurant à Chevannes, 4A rue de la Liberté, Orgy et M. Cyril Girault demeurant à Chevannes, 8 rue des Glycines, Orgy
La société sera immatriculée au R.C.S de Auxerre
Pour avis et mention
Me Dany François

AL89039940

SOCIÉTÉ STEPHANIE COIFFURE

Société à responsabilité limitée
unipersonnelle au capital de 500 €
Siège social
Sis au 3, rue Tour du magasin
89200 Avallon

Aux termes d'un acte sous-seing privé en date du 4 janvier 2013, il a été constitué, sous la dénomination sociale STEPHANIE COIFFURE une société à responsabilité limitée unipersonnelle ayant pour objet la coiffure mixte. Le siège social a été fixé à Avallon, 3, rue Tour du magasin. La durée de la société qui prendra cours à dater de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés est fixée à 99 années. Le capital social s'élève à la somme de 500 €. La société est gérée et administrée par Madame Stéphanie Do Fundo née Anciaux, demeurant 1, route de buissonnières, 58530 Brèves, associée unique.
La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés tenu au greffe du Tribunal de commerce d'Auxerre. Pour avis et mention, Maître Jean-Yves Jourdain, Avocat au barreau d'Auxerre.

AL89039930

Constitution SSP à Appoigny en date du 08-01-2013 de la SARL BIG BAT SERGIU . Capital: 500 Euros Siège: 140 Route de Paris, 89380 Appoigny. Durée: 99 ans. Gérance: Sergiu Ionut Ciocan, 140 Route de Paris 89380 Appoigny. Objet: Agencement intérieur. RCS: Auxerre.

AL89039922

Aux termes d'un acte SSP en date du 8 janvier 2013 il a été constitué une société
Dénomination sociale : GROUPE 168
Siège social : 58 Grand Rue , 89100 Sens
Forme : SARL
Capital : 8888 €
Objet social : Commerce de détail d'habillement
Gérance : Monsieur Guoxin Lin , 16 Rue Roger Poujol , 93700 Drancy
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Sens

AL89039927

Par acte sous seing privé en date du 11 janvier 2013, il a été constitué une société à responsabilité limitée aux caractéristiques suivantes :
Dénomination sociale : HB Travaux Publics
Capital : 8 000 €, divisé en 800 parts de 10 €.
Siège social : Centre des Affaires des Brémonts - Bâtiment 3 - Lot n° 6, 89100 Paron
Objet : Terrassement pour la mise à disposition de chacun des réseaux d'électricité, de gaz et d'eau potable ainsi que les réseaux de télévisions et vidéocommunications, etc. et assainissement éclairage public, etc.
Durée : 99 ans.
Co-Gérants : Monsieur Rachid Hamzaoui demeurant à Sens (89100), 6 rue Racine et Monsieur Mohamed Bourfiss demeurant à Nailly (89100), 4 rue des Crayolots.
La société sera immatriculée au RCS de Sens.

AL89039928

Par acte sous seing privé en date du 10/01/2013 à Coulanges la Vineuse (Yonne), il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : SCI
Dénomination : SCI GAMBETTA
Siège : 53 Rue André Vildieu, Coulanges la Vineuse (89580)
Objet : acquisition, construction, propriété, gestion, location et administration de tout immeuble bâti ou non bâti et de tous biens ou droits immobiliers
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS d'Auxerre
Capital : 10.000 € en numéraire
Gérant : M. Jérôme Chaufournais demeurant 53 Rue André Vildieu, 89580 Coulanges la Vineuse
Parts sociales : Agrément par l'AG dans tous les cas sauf entre associés.

AL89039952

Par acte sous seing privé en date du 07 janvier 2013, il a été constitué une société à responsabilité limitée aux caractéristiques suivantes :
Dénomination sociale : PRO CONSEIL HABITAT
Capital : 5 000 €, divisé en 500 parts de 100 €.
Siège social : 1, boulevard des Noyers Pompons 89100 Sens
Objet : Maçonnerie générale, menuiserie, ébénisterie, assainissement des charpentes, isolation et entretien des façades et des toitures.
Durée : 99 ans.
Gérant : Monsieur Gaëtan Santini demeurant à Courtenay (45320), 62 Route de Savigny.
La société sera immatriculée au RCS de Sens.

AL89039770

➜ CONVOCATION

CONVOCATION EN ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

Les Associés de la Coopérative Agricole des Naisseurs Engraisseurs du Centre Nord et de l'Aube - C.A.N.E.C.A. - sont convoqués le jeudi 24 janvier 2013 à 14 h 30, 7 rue Jules Rimet 89400 Migennes avec l'ordre du jour suivant :
Ordre du jour Assemblée Générale Ordinaire :
1 - Compte rendu d'activité,
2 - Comptes de résultats et bilan,
3 - Rapport du Conseil d'Administration,
4 - Rapport des Commissaires aux Comptes,
5 - Renouvellement des Administrateurs sor-

safer Bourgogne Franche-Comté

➜ AVIS DE LA SAFER

SAFER DE L'YONNE

La SAFER Bourgogne Franche-Comté (département 89) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :
EPINEUIL - bois-taillis
28 a 00 ca 'Les girevaudes': ZH- 11
LAVAU - taillis
42 a 30 ca - Pres de battereau: N-198
VENIZY - propriété bâtie à rénover avec dépendances
4 ha 59 a 30 ca - De la grande fontaine: AB-206 - La grande fontaine: B-16-945[17] ZD-4(J)-4(K)-
FONTAINES-LES-SECHES (dpt 21) - terre et bois-taillis
84 a 90 ca - Le bois au loup: ZI-18-51[6]-52[6]
GIGNY - terre - fonds occupé
58 a 70 ca - Noyers millon: ZD-35
RAVIERES - bois-taillis
99 a 85 ca - Le vault: E-141
SENNEVOY-LE-BAS - terre, bois taillis et hangar - bien occupé en partie
5 ha 78 a 53 ca - Basses terres: ZD-24 - Bel air: B-160-161-205[160] - Dessus du margouillis: B-139 - La croisette: C-130-131-133-134-138-147-148-153-154-156-161-163-164 - Le gros fou: B-116 - Le val bruchon: C-72-73-78-88-92 - Le village: A-374[158] - Les mouillieres: ZH-48[30]-49[30] - Val giraut: D-37 ZA-25
VERGIGNY - étang
1 ha 89 a 90 ca - Grande folie: ZT-22-23 - Pre medard: ZT-21
CRAVANT - landes
1 ha 00 a 43 ca - La lault: A-100(B)-100(C)-181-214(A)-217-242 - Le dessus du vau falleau: A-99(B)-99(C) - Le vau falleau: A-298-300
IRANCY - vigne en AOC, terre, bois-taillis, sol, landes - bien occupé en partie
3 ha 26 a 55 ca - Haut champreux: F-842-843-844-857-858-859-860-861-1546[842] - La voie des vaches: E-607-608(J)-608(K)-609(J)-609(K)-989
SAINT-BRIS-LE-VINEUX - vigne A.O.C., terre, verger et bois taillis - bien occupé en totalité
3 ha 69 a 69 ca - Chanoy: ZV-2-3(J)-3(K) - Cote des rosiers: ZR-53 - Les hourdons: ZT-204(J)-204(K)-205-207[F1]-207[F2] - Mainciau: ZT-190
DIXMONT - terre et bois - parcelles de terre louées
5 ha 05 a 53 ca - Cotat besancon: G-620-621 - Le chalonge: I-11 - Le grand vaulois: ZC-49-50 - Le ponceau: I-101-113 - Le soucy: G-560 - Les terriers: D-691 - Massouillard: ZP-62 - Sablons de vaulois: ZD-85[1]-90[1]
SAINT-AGNAN - terre louée en partie
5 ha 24 a 26 ca - Croix de montbeon: YE-37
VILLEFARGEAU - terre et bois - parcelles de terre louées
5 ha 38 a 23 ca - Le champ rocard: B-253-260-261 - Les chailleux: AE-21 - Les matrus: B-220-221 - Les petits usages: X-77-82-98 - Les grands usages: X-151
VILLENEUVE-SUR-YONNE - bois
19 a 80 ca - Hameau de la vernade: G-593
VINCELLES - bois
1 a 25 ca - Sur le gue: A-159(E)
Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit au plus tard le 4 février 2013 à Safer Bourgogne Franche-Comté, 18 rue Guynemer - CS 30128 89002 Auxerre cedex , Tél.: 0386469974 où des compléments d'information pourront être obtenus.

AL89039953

Etude de Maître Dany François
Notaire à Pourrain

Avis de constitution
Aux terme d'un acte reçu par Maître François, notaire à Pourrain (89240), le 8 janvier 2013, enregistré au Service des Impôts de Auxerre le 9 janvier 2013, bordereau 2013/38, case 1, extrait 95, il a été constitué une société civile immobilière ayant les caractéristiques suivantes :

tants,
6 - Vote des résolutions.
Le Conseil d'Administration.

AL89039958

C.E.C.N.A.

Société Coopérative Agricole
d'Elevage du Centre Nord et de l'Aube
3 rue Jules Rimet
89400 Migennes
Agrément n° N223
RCS Sens : 775 718 356

CONVOCATION AUX ASSEMBLEES DE SECTION
Les adhérents de la coopérative sont convoqués en assemblées générales de section qui auront lieu :
Jeudi 7 février 2013
Troyes - Brienne - Bar sur Seine
Salle de réunion CECNA à Moussey (10) à 10 heures
Vendredi 8 février 2013
Gien - Montargis - Cher
Maison de l'Agriculture : rue Gutenberg à Gien (45) à 10 heures
Lundi 11 février 2013
Auxerre - Tonnerre - Sens - Avallon
Au restaurant « Le Mercure » à Appoigny (89) à 10 heures
Mardi 12 février 2013
Nièvre
Salle Pierre Roblin 1er étage à la Mairie de Varzy (58) à 10 heures
Vendredi 15 février 2013
Seine et Marne
Ferme Auberge de la Recette (M. Dufour) à êchouboulains (77) à 10 heures
L'ordre du jour :
- Information et discussion sur l'ordre du jour à l'assemblée générale plénière ordinaire du mardi 19 mars 2013 dont la convocation est ci-dessous,
- êlection des représentants de la section à l'assemblée générale plénière ordinaire du mardi 19 mars 2013.

CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE PLENIERE ORDINAIRE
Les délégués élus aux assemblées de section sont convoqués en assemblée générale plénière ordinaire qui aura lieu le :
Mardi 19 mars 2013 à 10 heures Restaurant «Le Mercure» 89. APPOIGNY
Ordre du jour :
Assemblée Générale Plénière Ordinaire
- Rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 2011/2012,
- Rapport général et spécial du commissaire aux comptes,
- Approbation des comptes et constatation des variations du capital social,
- Affectation du résultat de l'exercice 2012,
- Quitus aux administrateurs,
- Renouvellement du tiers sortant des administrateurs,
- Indemnités allouées aux administrateurs,
- Pouvoirs au Président pour formalités,
- Questions diverses.

Les associés ont la faculté à partir du 15ème jour précédant la date fixée pour les assemblées de section de prendre connaissance, au siège social de la coopérative, des comptes annuels, des rapports du conseil d'administration et des commissaires aux comptes et du texte des résolutions proposées.
Le Président du Conseil d'Administration
Pascal Beets

AL89039929

➜ DISSOLUTION LIQUIDATION

e-B.E.

SARL au capital de 2 260 euros
3 Rue de Montillot, 89660 Châtel Censoir
507 633 592 RCS Auxerre

Par décision du 31/12/2012, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la Société et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel. Eric Walrave, demeurant 77 Rue Armand Carrel 75019 Paris, associé unique, exercera les fonctions de liquidateur pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci. Le siège de la liquidation est fixé 3 Rue de Montillot, 89660 Châtel Censoir. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de Auxerre, en annexe au RCS.

AL89039937

JEANNET-DOUCHIN

SARL Au capital de 7 622,45 euros
40 Avenue de la Paix,
89000 St Georges sur Baulches
431 965 490 RCS Auxerre

L'AGE du 31/12/2012 a décidé la dissolution anticipée de la Société et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée. Elle a nommé comme liquidateur Marc Douchin, demeurant 45 Rue Théodore de Bèze 89000 Auxerre, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisée à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.
Le siège de la liquidation est fixé 40 Avenue de la Paix 89000 Auxerre. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de Auxerre, en annexe au RCS

AL89039938

SOCIÉTÉ CABINET CONSEIL FIGUEIREDO

S.A.R.L en liquidation dont le liquidateur est
Monsieur Juan Figueiredo
Au capital de 38112 euros
Siège Social : 19 Grande rue 89140 Villenavotte

Suivant délibération en date du 28 décembre 2012, les associés, après avoir entendu le rapport du liquidateur Monsieur Juan Figueiredo ont approuvé les comptes de liquidation, ont décidé de la répartition du produit net de la liquidation, et après avoir donné quitus au liquidateur et déchargé de son mandat ont prononcé la clôture des opérations de liquidation.
Les comptes de liquidation ont été déposés au greffe du tribunal de commerce de Sens le 9 janvier 2013.
Le liquidateur

AL89039919

L'A.G.E. du 31/12/12 de la SARL FOUCHER-MILOT, au capital de 7 622,45 €, dont le siège social est à Sens (89100), 64, grande Rue, 392 299 731 RCS Sens, a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du même jour.
A été nommé comme liquidateur Mme Béatrice Milot, domiciliée à Dormelles (77130), 16 bis, rue des Moulins, La Vallée.
Le siège de liquidation est fixé au siège social.
Le dépôt légal sera effectué au RCS de Sens.

AL89039924

BOATS IN France & EUROPE

SARL au capital de 10.160,00 €
Siège social : 49 Grande Rue, 89300 Champlay
504.900.036 RCS Sens

AGE du 19/12/2012 : Les associés ont décidé la dissolution anticipée de la Société avec effet au 27 Décembre 2012 et sa mise en liquidation, M. Daniel Charousset sis 49 grande rue à Champlay (89300) a été nommé, à compter du 27/12/2012 comme liquidateur avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci - Le siège de la liquidation est fixé au 49 grande rue à Champlay (89300), adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée, et, actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés - Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de Sens.
Mention sera faite au RCS de Sens.

AL89039870

➜ MODIFICATION DE CAPITAL

KEP TECHNOLOGIES INTEGRATED SYSTEMS

SASU au capital de 1 500 000 €
Siège - ZA Les Pelletiers
89100 Soucy
319 948 576 RCS Sens

Par décision de l'associé unique en date du 06/12/2012, le capital social a été augmenté d'une somme totale de 7 000 000 € pour être porté à 8 500 000 €. Les statuts ont été modifiés en conséquence.
Pour avis

AL89039925

➜ TRANSFERT DE SIÈGE

Avis de modification
Dédoublé, SARL au capital de 6000 €, Siège social 8 rue Martineau des Chesnez 89000 Auxerre, 513797886 RCS Auxerre. Aux termes d'une AG extraordinaire du 15/12/12, les associés ont décidé de transférer à compter du 15/01/13 le siège social à l'adresse suivante : 18 rue d'Egleny 89000 Auxerre. L'article 4 des statuts a été mis à jour. Le dépôt légal sera effectué au RCS d'Auxerre. Pour avis et mention, H. Decultot et A.Dagueret co-gérants.

AL89039951

SCP «LENDAIS & Associés»
Notaires à Villeneuve sur Yonne (89500)
8 Quai du Commerce,

ETABLISSEMENTS MARINELLI

Société à responsabilité limitée
au capital de 7.625,00 Euros
Siège social : 26 rue du Bois Frileux
89330 Saint-Julien-du-Sault
452.324.346 RCS Sens

Avis de transfert de siège
Par décision prise en assemblée générale extraordinaire du 21 décembre 2012, les associés ont décidé de transférer le siège de la société sis à Saint-Julien-du-Sault (89330), 26 rue du Bois Frileux, à Sens (89100), 17 boulevard de Verdun, et ce à compter du 1er janvier 2013.
Et décidé en conséquence la modification de l'article 4 des statuts.
Mention sera portée au RCS de Sens.
Pour avis et mention.
Me LENDAIS

AL89039949

Par décision du 13/08/12, le Président de la SAS SERDIN PNEUS, au capital de 250 000 €, dont le siège social est à Sens (89100), 14, avenue Georges Pompidou, 323 235 069 RCS Sens, a décidé le transfert du siège social à Malay Le Grand (89100), 2, rue des Bas Musats, à compter du 13/08/12. Il a modifié l'article 4 des statuts en conséquence.

AL89039934

EARL A.A.D. WAUTERS

Aux Artisans Dépanneurs Wauters
Société à responsabilité limitée
Au capital de 2 000 euros
Siège social - 21 rue du Port
89340 Villeblevin
R.C.S. Sens 534 869 714

Aux termes d'une délibération en date du 1er janvier 2013, l'associé unique a décidé de transférer le siège social et de modifier corrélativement l'article 5, des statuts.
A compter de ce jour, le siège social :
- qui était au : 21 rue du Port 89340 Villeblevin
- est désormais au : 23 Domaine de Bel Abord 91380 Chilly-Mazarin.

En conséquence, la société, qui est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Sens sous le numéro 534 869 714, fera l'objet d'une nouvelle immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés d'Evry désormais compétent à son égard.
La gérance

AL89039926

GLAZING BUS & TRUCKS IDF

SARL au capital de 5.000 Euros
Siège social : 5 rue des Pêcheurs,
89140 Gisy les Nobles
751 773 664 RCS Sens

Aux termes des décisions de l'associé unique en date du 15 décembre 2012, il a été décidé à compter du même jour, de transférer le siège social Rue Albert Einstein, 77480 Bray-sur-Seine.
Radiation du RCS de Sens et immatriculation au RCS de Melun

AL89039921

➜ NOMINATION

SOCIÉTÉ CIVILE «GFA DU DOMAINE DE POMMARD»

Capital au 588 890,44 €
Siège : Chablis (Yonne), 9 rue Robert Schumann
RCS n° 504 364 837

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire en date à Chablis du 4 décembre 2012.
Les associés de la société civile dénommée du «GFA du Domaine de Pommard»
Ont nommé comme co-gérantes de cette société :
Madame Micheline Mathiot née Tardivot demeurant à Chablis (Yonne), 9 rue Robert Schumann
Madame Jocelyne Thevenin née Mathiot, demeurant à Maligny (Yonne), 9 rue du Docteur Heiss
Mademoiselle Maryse Mathiot, demeurant à Chablis (Yonne) Les êpinottes,
Sans limitation de durée en remplacement de Monsieur Louis Mathiot, décédé le 17 septembre 2010 et Monsieur André Mathiot décédé le 13 novembre 2012.
En conséquence, ladite société sera à compter du 4 septembre 2012
Gérée par :
Madame Micheline Mathiot née Tardivot demeurant à Chablis (Yonne), 9 rue Robert Schumann
Madame Jocelyne Thevenin née Mathiot, demeurant à Maligny (Yonne), 9 rue du Docteur Heiss
Mademoiselle Maryse Mathiot, demeurant à Chablis (Yonne) Les êpinottes,
Pour avis : le gérant

AL89039946

Cession de fonds de commerce
Suivant acte reçu par Me Anthony Vaccaro, notaire à Villeneuve La Guyard (Yonne), 52 rue du Général de Gaulle, le 4 janvier 2013, enregistré à Sens le 10 janvier 2013 bordereau 2013/20 case 1 extrait 81, perçu 5 310,00 €.
La SARL ID Tendance, capital de 3 000,00 €, siège Sens (Yonne) Sainte Colombe les Sens, Lot 23 parc d'activité, SIREN 47915190 RCS Sens
a cédé à la SAS A.M.G MARQUES, capial de 1 000,00€ siège Sens (Yonne)46, Grande Rue, SIREN 788477669 RCS Sens.
Un fonds de commerce de vente de textile et chaussures homme, femme et enfants au détail situé et exploité à Sens (Yonne) 46 Grande Rue.
Prix : 200 000,00 € s'appliquant aux éléments incorporels pour 199 500,00 € et aux éléments corporels pour 500,00 €.
Prise de possession à compter du 4 janvier 2013.
Les oppositions seront reçues en l'étude de Me. Anthony Vaccaro, notaire à Villeneuve La Guyard (Yonne) où domicile est élu dans les dix jours de la dernière en date des publications légales.
L'insertion prescrite par la loi au B.O.D.A.C. C. a été ordonnée en temps utile.
Pour avis unique.

AL89039943

ENTREPRISE LUC RAT

Société par actions simplifiée
au capital de 50 300 euros
Siège social : Saint Martin du Tertre (89100)
52 rue des Caves
En cours de transfert à Saint Valérien (89150)
39 rue d'Enfer
348 087 735 RCS Sens

Aux termes d'une délibération en date du 14 décembre 2012, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés de la société par actions simplifiée ENTREPRISE LUC RAT a décidé de transférer le siège social de Saint Martin du Tertre (89100) 52 rue des Caves à Saint Valérien (89150) 39 rue d'Enfer, à compter de ce jour et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.
Pour avis,
Le Président

AL89039941

➜ CESSION

Aux termes d'un acte reçu par Maître Christian Rave, notaire à Paris (12ème), 11 rue Michel Chasles, en date du 12 décembre 2012, enregistré Paris RPI, 12ème (Bel Air), le 18/12/2012, bordereau n° 2012/662 Case n°2.
La société TUI France, SAS, au capital de 162 280 474,00 €, dont le siège social est à Montreuil (93100), 74 rue de Lagny, immatriculée au RCS de Bobigny sous le numéro 331 089 474.
A vendu à :
La société l'Esprit du Voyages, SARL à associé unique, au capital de 7 500 €, dont le siège social est à Sens (89), 84, rue de la République, immatriculée au RCS de Sens sous le numéro 514 111 665.
Un fonds de commerce d'Agence de voyages exploité dans des locaux situés à Sens (89100), 84, rue de la République.
L'entrée en jouissance a été fixée à compter du 12 décembre 2012.
La présente vente a été consentie et acceptée moyennant le prix principal de 40 000,00 €
Les oppositions s'il y a lieu, seront reçues dans les dix jours de la dernière en date des publications prévues par la loi, en l'office notarial dénommé en tête des présentes, pour la correspondance et au fonds vendu pour la validité.

AL89039957

Aux termes d'un acte reçu sous seing privé en date à Paris du 7 janvier 2013, enregistré à la recette des Impôts de Sens, le 9 janvier 2013. Bord. 2013/4, case n°7, Ext. 65.
La société MAINTELEC, SARL au capital de 7 622,45 €, siège social 5 rue du Moulin - 89300 Chamvres- RCS Sens B 383 943 933,
A cédé à :
La société ESPACE SANTE ORTHOPEDIE, SARL au capital de 7 622,45 euros, siège social 48 avenue Franklin Roosevelt - 77210 Avon - RCS Melun B 352 613 319,
Un fonds de commerce de vente en gros de matériel dentaire, vente, dépannage et installation de matériel dentaire, médical, électrique, informatique, électronique, pneumatique et hydraulique sis et exploité 5 rue du Moulin - 89300 Chamvres - RCS Sens 383 943 933, et ce à l'exclusion du droit au bail.
Moyennant le prix de : 50 000 euros
Entrée en jouissance : 7 janvier 2013
Les oppositions s'il y a lieu seront reçues dans les 10 jours de la dernière en date des publications légales pour la validité par la société cédante en son siège social et pour la correspondance par maître Olivier Achache avocat à la Cour 7 boulevard Raspail 75007 Paris.
Pour avis

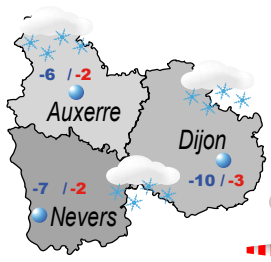
AL89039944

Sur notre site
AgriBourgogne.fr
Saisissez
votre annonce en ligne
et obtenez votre devis
instantanément

Terres de Bourgogne
Abonnement 2013
Pour renouveler celui-ci, renvoyez au plus vite votre bulletin !
«Les Jardins d'Octobre»
4, rue Davout BP 77409
21074 Dijon Cedex
Tél. 03 80 78 90 40
abonnement @terres-de-bourgogne.net

▶ Prévisions **météo** du 18 au 20 janvier

Vendredi 18 Janvier



Neige

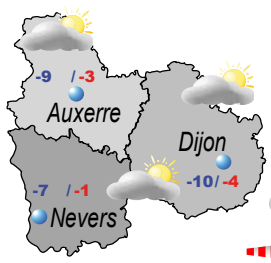
Ce vendredi se déroulera sous un ciel nuageux et de nombreuses chutes de neige. Les vents seront modérés.

T° mini : -11 à -9 °C
T° maxi : -3 à -1 °C

Vents : Est 20 km/h

Ste Prisca
Soleil : 08:36 - 17:54
Lune : 11:47 - 00:50

Samedi 19 Janvier



Variable

Passages nuageux et timides éclaircies se partageront le ciel. Les vents resteront modérés.

T° mini : -11 à -9 °C
T° maxi : -2 à 0 °C

Vents : Est-Sud-Est 20 km/h

St Marius
Soleil : 08:35 - 17:55
Lune : 12:17 - 01:52

Météo de la Bourgogne

AGATE FRANCE — AIDE À LA GESTION ADAPTÉE AU TEMPS ET À L'ENVIRONNEMENT

Prévisions Météo à 8 jours
0892 46 38 36
0,34 € ttc/min.
www.agate-france.com

Dimanche 20 Janvier



Perturbé

Des chutes de neige sont attendues et seront localement mêlées à des précipitations. Les températures seront en hausse.

T° mini : -4 à -2 °C
T° maxi : 1 à 3 °C

Vents : Sud-Ouest 20 km/h

St Sébastien
Soleil : 08:35 - 17:56
Lune : 12:50 - 02:52

Prévisions à 7 jours

Lundi 21 au Mercredi 23 Janvier :

De faibles précipitations sont attendues pour ce début de semaine.

Vents : Ouest-Sud-Ouest à 20 km/h
T° mini. : 1 à 6 °C T° maxi. : 4 à 6 °C

Jeudi 24 au Dimanche 27 Janvier :

De nombreuses précipitations en perspective pour ces prochains jours.

Vents : Sud-Ouest à 30 km/h
T° mini. : 0 à 4 °C T° maxi. : 2 à 4 °C

Terres de Bourgogne

Éditeur : SEP DE BOURGOGNE (Société d'édition et de publication de Bourgogne).
SARL au capital de 139 231 E (Création 1989, pour une durée de 99 années) RCS B. 351 475 504
• Gérante : Mauricette Besançon • Directeur de publication : Jean-Luc Berthomé •

Les Jardins d'Octobre
4 rue Davout - BP 77409
21 074 Dijon cedex
Tél. 03 80 78 90 40 - Fax. 03 80 70 08 02 - mail : contact@terres-de-bourgogne.net

Rédaction
• Responsable de la rédaction : Jean-Luc Berthomé mail: jl.berthome@terres-de-bourgogne.net
• Rédactrice en chef : Anne-Marie Klein mail: am.klein@terres-de-bourgogne.net
• Secrétaire de rédaction : Frédéric Duclos mail: f.duclos@terres-de-bourgogne.net
Publicité
• Locale et régionale: Jean-Yves Blondat mail: pub@terres-de-bourgogne.net
• Nationale: SAS Réussir 94 266 Fresnes - Tél. 01 49 84 03 30

• Commission paritaire des journaux et publication • 0516 T 88045 - ISSN : 1969-8232 • Dépôt légal : mois de parution •
• Tirage moyen par numéro : 6 500 ex. • Prix au numéro : 2,00 € • Imprimeries: IPS - ZA du Chant des Oiseaux - 80800 Fouilloy

▶ Sudoku

7						8	4	
		5			4			7
	3		8			1		
4				9	5			
2		9				5		
			2					
					2		3	
			3	1		2	8	
				7		4	1	5

Le Sudoku est composé de 81 cases réparties en 9 régions de 9 cases.
Le but du jeu consiste à remplir les cases vides avec des chiffres (de 1 à 9) de manière à ce que :
1. chaque colonne de la grille contienne TOUS les chiffres de 1 à 9
2. chaque ligne de la grille contienne TOUS les chiffres de 1 à 9
3. chacune des neuf régions (carrés 3x3) contienne également TOUS les chiffres de 1 à 9.

Résultats du précédent numéro

7	5	4	2	8	9	1	3	6
2	9	3	1	5	6	4	7	8
8	6	1	3	4	7	5	9	2
1	3	7	8	2	5	9	6	4
6	8	2	9	1	4	3	5	7
5	4	9	6	7	3	8	2	1
4	2	5	7	9	8	6	1	3
9	1	6	4	3	2	7	8	5
3	7	8	5	6	1	2	4	9

▶ **Télévision** Sélection du 19 au 25 janvier

Samedi 19

TF1
20.50 Samedi soir, on chante Goldman. Divertissement avec Jean-Jacques Goldman, Alizée, Chimène Badi, Amel Bent, Lorie, M. Pokora, Shym, Natacha St Pier, Johnny Hallyday, Jenifer, Patricia Kaas, etc.
23.25 Les experts. Série ⓾.

FRANCE 2
20.45 … À la française ! Théâtre de et avec Édouard Baer (2h). En direct du théâtre Marigny.
22.50 On n'est pas couché. Magazine de Laurent Ruquier.

FRANCE 3
20.45 Commissaire Magellan «Le manoir maudit» ★. Téléfilm avec Jacques Spiesser. *Très moyen.*
22.20 Bienvenue à Bouchon. Téléfilm avec Francis Perrin. *Bébête.*
00.20 Appassionata «Le tour d'écrou». Opéra de B. Britten.

ARTE
20.45 L'aventure humaine «Münchhausen : Le baron du mensonge» ★★. *Intéressant et cocasse.*
21.40 L'aventure humaine «La ruée vers l'os». Documentaire.
22.35 The Nomi song.

M6
20.50 Once upon a time. Série avec Jennifer Morrison ⓾.

CANAL +
20.55 Sécurité rapprochée ★★. Thriller (2012) de D. Espinosa, avec Denzel Washington, Ryan Reynolds (1h50) ⓬. *Excellent, mais violent.*

Dimanche 20

TF1
20.50 Le jour d'après ★★★. Science-fiction (2004) de R. Emmerich, avec Dennis Quaid, Jake Gyllenhaal (1h59) ⓾. *Très spectaculaire.*
23.05 Les experts, Manhattan ⓾.

FRANCE 2
20.45 Erin Brockovich, seule contre tous ★★. Comédie (2000) de S. Soderbergh, avec Julia Roberts, Albert Finney (2h06). (voir Sélection)
22.55 Non élucidé «L'affaire Picard-Creton». Magazine.

FRANCE 3
20.45 Jackson Brodie, détective privé (1 et 2/6) «La souris bleue» ★★. Série avec Jason Isaacs ⓬. *Très prenant, mais pénible.*
22.55 Inspecteur Gently «Un lieu de perdition» ★★. Série avec Martin Shaw, Lee Ingleby ⓾. *Pas mal.*

ARTE
20.45 Témoin à charge ★★★. Policier en NB (1957) de Billy Wilder, avec Charles Laughton, Marlène Dietrich (1h55). *Très brillant.*
22.40 Un amour impossible «Marlène Dietrich et Jean Gabin» ★★. *Émouvant.*

M6
20.50 Capital «La crise ? Eux, ils l'adorent !». Magazine.
23.00 Enquête exclusive «Polices municipales...». Magazine.
00.20 Zemmour et Naulleau.

CANAL +
21.00 Football «Bordeaux/PSG».

Lundi 21

TF1
20.50 Doc Martin (1 et 2/6). Série avec Thierry Lhermitte, Natalia Dontcheva, Doudi.
22.35 New York, unité spéciale ⓬.
01.00 Au Field de la nuit, avec D. Foenkinos, C. Locandro, P. Besson, Emmanuelle Devos, Idit Cebula.

FRANCE 2
20.45 Castle ★★. Série. *Excellent.*
22.55 Mots croisés. Magazine présenté par Yves Calvi.

FRANCE 3
20.45 Le mystère des jumeaux ★★★. Documentaire. (voir Sélection)
22.50 La face cachée de Hiroshima ★★★. (voir Sélection)

ARTE
20.50 La vie des autres ★★★. Drame en VO (2006) de F. Henckel von Donnersmarck (2h08). *Poignant.*
23.00 Bonjour tristesse ★★★. Drame en NB et VO (1957) de Otto Preminger, avec Deborah Kerr, David Niven, Jean Seberg (1h33). *Une remarquable adaptation de Sagan.*

M6
20.50 Sister act ★★. Comédie (1992) de E Ardolino, avec W. Goldberg (1h36). *Amusant, mais lourd.*
22.40 Sister act 2 ★. Comédie (1993) de Bill Duke, avec Whoopi Goldberg (1h43). *Mineur.*

CANAL +
20.55 Le vol des cigognes (1/2) ★. Téléfilm avec Harry Treadaway (1h32) ⓬. *Très moyen et pénible.*

Mardi 22

TF1
20.50 Dr. House ★★. Série avec Hugh Laurie. *Drôle.*
23.20 24 heures aux urgences (2/6) «Accidents en série».

FRANCE 2
20.45 Rouge Brésil (1/2) ★★. Téléfilm d'après Jean-Christophe Rufin, avec Théo Frilet, Juliette Lamboley (1h28) ⓾. (voir Sélection)
22.15 Infrarouge : «Parloirs», «Années 80 : Les cabossées».
00.55 Gueule d'amour ★★. Drame en NB (1937) de J. Gremillon, avec Jean Gabin, Mireille Balin (1h30). *Prenant, mais le film a vieilli.*

FRANCE 3
20.45 Après vous… ★★. Comédie (2003) de Pierre Salvadori, avec Daniel Auteuil, José Garcia, Sandrine Kiberlain (1h46). *Excellent.*
23.00 Ce soir (ou jamais).

ARTE
Journée spéciale traité de l'Élysée
21.05 De Gaulle et Adenauer «Une amitié franco-allemande» ★★. *Très intéressant.*
22.00 Le long chemin vers l'amitié «En route vers le traité de l'Élysée».
23.10 Elysée 63, le show. Théâtre.

M6
20.50 Recherche appartement...

CANAL +
20.55 The lady ★★. Biographie (2011) de L. Besson, avec Michelle Yeoh (2h07) ⓾. *Un beau portrait.*

Mercredi 23

TF1
20.50 Unforgettable : «Voix de femme», «Démasqués», «Jeu de construction». Série avec Poppy Montgomery, Dylan Walsh ⓾.
23.10 Chase. Série avec Kelli Giddish ⓾.

FRANCE 2
20.45 Rouge Brésil (2/2) ★★. Téléfilm d'après Jean-Christophe Rufin, avec Théo Frilet, Juliette Lamboley (1h41) ⓾. (voir Sélection)
22.30 La parenthèse inattendue. Magazine avec Danièle Évenou, Kev Adams, Franck Provost.

FRANCE 3
20.45 Football «Coupe de France : PSG/Toulouse (16e de finale)».
23.25 L'ombre d'un doute «Robespierre : Bourreau de la Vendée ?». Magazine de Franck Ferrand ⓾.

ARTE
20.50 Il y a longtemps que je t'aime ★★★. Drame (2007) de P. Claudel, avec Kristin Scott Thomas, Elsa Zylberstein, Serge Hazanavicius (1h52). (voir Sélection)
22.45 Walter Benjamin «Des histoires d'amitié». Documentaire.

M6
20.50 Cauchemar en cuisine «Corte». Magazine.

CANAL +
20.55 Et si on vivait tous ensemble ? ★. Comédie (2011) de S. Robelin, avec Guy Bedos, Jane Fonda (1h32) ⓾. *Laborieux et assez cru.*

Jeudi 24

TF1
20.50 RIS police scientifique. Série avec Michel Voïta ⓾.
23.30 New York, section criminelle. Série avec V. D'Onofrio ⓾.

FRANCE 2
20.45 Des paroles et des actes «Arnaud Montebourg». Magazine présenté par David Pujadas.
23.05 Grand public. Magazine présenté par Aïda Touihri.

FRANCE 3
20.45 Le déshonneur d'Elizabeth Campbell ★★. Policier (1999) de S. West, avec John Travolta, Madeleine Stowe (1h56) ⓬. *Prenant.*
23.15 Payback ★★. Thriller (1998) de B. Helgeland, avec Mel Gibson (1h40) ⓾. *Prenant, mais très violent.*

ARTE
20.50 Retour à Whitechapel (5 et 6/6) ★★. Série en VO avec Rupert Penry-Jones. *Excellent.*
22.25 Du bébé au baiser (2/2) «De l'adolescent à l'adulte».

M6
20.50 Millénium 3 «La reine dans le palais des courants d'air» ★★. Policier (2010) de D. Alfredson, avec Michael Nyqvist, Noomi Rapace (2h25) ⓬. *Excellent, mais affreux.*
23.20 Instincts meurtriers ★. Policier (2003) de P. Kaufman, avec Ashley Judd (1h33) ⓬. *Morbide.*

CANAL +
20.55 Game of thrones (5 et 6/10) ★★ ⓬. *Excellent, mais affreux.*

Vendredi 25

TF1
20.50 Koh-Lanta. Divertissement présenté par Denis Brogniart.
22.40 En musique, tout est permis. Divertissement présenté par Arthur, avec Pascal Obispo, Shy'm, Alice Taglioni, A. Kavanagh, Nikos Aliagas, Virginie Hocq, A. Ducret.

FRANCE 2
20.50 Dame de pique ★★. Téléfilm avec Thierry Godard, Muriel Combeau, Charley Fouquet, Micky Sebastian (1h43) ⓾. *Bien fait, mais invraisemblable.*
22.30 Concert unique «Laurent Voulzy». Concert en l'église Saint-Eustache.

FRANCE 3
20.45 Faut pas rêver «Le grand sud américain». Magazine présenté par Tania Young.
23.05 Enquêtes de régions.

ARTE
20.50 Harcèlement ★. Téléfilm avec Susanne Wolff, Tobias Moretti, Andreas Lust (1h29). *Interminable.*
22.20 Elle ne pleure pas, elle chante ★★. Téléfilm avec Erika Sainte, Laurent Capelluto (1h18). *Émouvant, mais terrible.*

M6
20.50 NCIS, enquêtes spéciales : «Le chemin de la guérison», «Haute trahison», «Agent embarqué», «Semper Fi». Série avec Mark Harmon ⓾.

CANAL +
20.55 Rugby «Toulouse/Biarritz».

SÉLECTION


FTV - Nils Tavernier - Dock en Stock

Le mystère des jumeaux - Ils ont grandi ensemble, dès les premières heures de leur vie, bien au chaud dans le ventre de leur mère. Après la magnifique «Odyssée de la vie», Nils Tavernier récidive avec ce documentaire fascinant qui tente de percer la singularité des jumeaux. Comme toujours, le documentariste s'est appuyé sur des études scientifiques, qui ont servi de base aux superbes images en 3D, reconstituant la vie intra-utérine. Et l'on regarde avec émotion le ballet de ces deux fœtus qui s'embrassent, se bagarrent et ont même le hoquet. Sarah et Olivier, déjà parents de deux enfants, nous font partager la grossesse de Sarah, qui attend des jumeaux. Enfin, plusieurs «couples» de jumeaux racontent, avec simplicité, leur vie quotidienne, leur relation fusionnelle, et ce qu'ils appellent «le nous avant d'être je». C'est remarquablement bien fait, et aussi fascinant qu'émouvant. ***Lundi 21, sur France 3, à 20h45.***

Erin Brockovich, seule contre tous - Julia Roberts crève l'écran, grâce à sa beauté et à son talent. Cette réjouissante comédie retrace une histoire vraie. Comme la véritable Erin Brockovich, Julia Roberts a adopté un franc-parler assez ordurier (mais souvent hilarant) et elle arbore des tenues sexy invraisemblables. Cette histoire édifiante et classique est très divertissante, et les moments comiques sont nombreux. ***Dimanche 20, sur France 2, à 20h45.***

La face cachée de Hiroshima - Ce passionnant documentaire retrace avec clarté l'histoire de la fabrication de la bombe atomique, ainsi que des secrets qui l'ont émaillée. La thèse défendue (à charge !) est que les USA n'avaient pas besoin de larguer la bombe sur le Japon pour mettre fin à la guerre. Si cette thèse peut être discutée, le fait d'avoir, par la suite, fait des expériences sur des êtres humains est proprement scandaleux. ***Lundi 21, sur France 3, à 22h50.***

Rouge Brésil - Au XVIe siècle, Colombe et son frère embarquent pour le Brésil. Cette coproduction internationale est une adaptation du roman de Jean-Christophe Rufin, qui retrace la tentative française d'implantation au Brésil. Les paysages sont magnifiques, et l'histoire est intéressant. Mais on regrette que l'ensemble manque un peu de rythme et de souffle. L'interprétation est excellente. Des violences. ***Mardi 22 et mercredi 23, sur France 2, à 20h45.***

Il y a longtemps que je t'aime - Juliette a purgé une peine de 15 ans de prison. Le romancier Philippe Claudel signe là son premier film. L'alliance entre une mise en scène inspirée, et une histoire bien écrite est réussie. Kristin Scott Thomas apporte beaucoup de sensibilité à son personnage. Le dénouement est contestable, mais le cinéaste l'aborde à la bonne distance, et la richesse du film repose sur la façon dont l'héroïne se reconstruit. ***Mercredi 23, sur Arte, à 20h50.***

Voyage Interbev en Bavière et en Rhénanie

Une «modèle» pas si modèle que cela...

Rien de tel qu'un déplacement sur le terrain pour saisir toute la différence de vue, d'approche et donc de résultats entre les opérateurs français et les opérateurs allemands, qu'ils soient producteurs, distributeurs ou industriels en viande bovine. Une délégation de la filière bovine française, emmenée par Interbev s'est donc rendue outre-Rhin pour *«s'informer, échanger et au final mieux comprendre»* ce qui différencie la France de l'Allemagne. Choc culturel garanti.



Une montagne de maïs pour nourrir un méthaniseur. Dans la région, les producteurs ont choisi la fermentation sèche, le lisier des bovins et les déchets issus du biogaz sont donc épandus dans les champs.

Ils étaient un vingtaine d'éleveurs, de représentants professionnels, d'industriels et de négociants, à partir Outre-Rhin visiter des exploitations et des abattoirs pour mieux comprendre ce qui fait la force de la production de viande bovine allemande.
Premier arrêt à Bad Sassendorf, bourgade où se situe la station de formation et d'expérimentation de la Chambre d'agriculture de Rhénanie et de Nord-Wesphalie. Le conseiller du président et de la direction du DVB (équivalent de la FNSEA, mais qui représente 95% des agriculteurs allemands) accueille la délégation et détaille les spécificités de l'élevage allemand. Premières surprises et premier choc culturel, chacun réagissant différemment en fonction de sa *«famille»* professionnelle (producteur, transformateur, industriel...)

Pragmatisme et adaptation

La PAC version allemande, c'est une organisation régionale et donc des disparités entre les régions qui déterminent leurs priorités. C'est aussi une prime unique à l'hectare de 360€ (dans cette région) et l'abandon des aides spécifiques à l'élevage allaitant. Ce qui favorise les céréaliers. 5 à 6% des exploitations sont bio et bénéficient pendant cinq ans d'une prime de 180€ à l'hectare. A ce régime là et compte tenu d'un prix du foncier extrêmement élevé, les restructurations vont bon train et et les exploitations s'agrandissent. 1% des surfaces sont disponibles à la vente, les locations sont la norme avec des loyers de plus en plus chers. Le maître mot c'est l'adaptation des structures aux exigences du marché. Dans ces conditions l'économie prime sur le social. Mais dans cette région industrielle, la double activité est souvent de mise et les petits exploitants ont tout à gagner, compte tenu du prix du foncier, à louer leurs terres à de plus grosses unités *«pour mener une autre vie»*. Ce pragmatisme s'exprime à tous les niveaux. Chez les producteurs, comme dans les structures d'abattage.

On ne consteste pas une réforme, on s'adapte, quitte comme cet éleveur, à doubler sa production de bovins engraissés en deux ans. Le prix du foncier décourageant l'élevage à l'herbe, les animaux sont élevés sur caillebotis. Les bovins croisés charolais, limousins et salers arrivent avec un poids de 200kg et ressortent entre 17 et 18 mois à 412-415 kilos de carcasse. Les veaux sont achetés en moyenne pour 900 euros et sont revendus à un abattoir rhénan à 4,15€/kg. Le coût d'un abattage est fixe : 42 euros quel que soit le poids de l'animal. Côté éleveur, le différentiel entre la TVA achat et vente permet aussi à l'exploitant de gagner 36 000€/an sur un bénéfice de 150 000 euros.

Un schéma économique où la rentabilité prime sur tout

La génétique française est très appréciée mais l'organisation commerciale et les grandes surfaces en particulier privilégient le 3D (nés, élevés et abattus en Allemagne). Dans une autre exploitation, l'activité d'engraissement cède le pas à la production de biogaz qui consomme 60t maïs d'ensilage/jour. Pour produire à l'horizon 2050, 80% de son électricité grâce aux énergies renouvelables, le gouvernement allemand ne lésine pas sur les moyens. Avec un prix de rachat de 16 cts/kw et des facilités bancaires, les unités se multiplient. Dans l'un des élevages visités, les 1000 kgwatt/h produits s'avèrent largement plus rentables que l'élévage bovin, dont le lisier n'est même pas utilisé dans le digesteur, mais épandu sur les surfaces. La *«vision écologique»* et l'interprétation des normes environnementales déroutent quelque peu les visiteurs.
Les visites de deux structures d'abattage ont aussi accusé des différences notables avec les abattoirs français. Ici tout est valorisé au maximum, la segmentation en fonction des marchés amènent les abattoirs à se spécialiser aussi. On travaille les têtes de bœuf pour exporter les joues vers la France, on exporte les tendons vers la Chine, les peaux partent au Danemark, les abats vers les Pays de l'Est. Rien ne se perd, partout c'est la chasse au gaspi et aux coûts les plus bas. En Bavière l'abattoir Vion recoure ainsi à des ouvriers en provenance des Pays de l'Est, payés par des sociétés de service polonaises ou roumaines. Mais l'activité d'abattage s'érode peu à peu, fortement concurrencée par la production énergétique.

Un modèle difficilement exportable

A l'épreuve des faits, le modèle allemand tant vanté dans l'hexagone n'apparaît pas si exemplaire quand on en analyse toutes les composantes. Emmanuel Bernard, secrétaire général d'Interbev observe d'abord *«qu'en Allemagne le pragmatisme est ancré dans les mentalités»*, au contraire de notre tempérament plus latin. *«Cela débouche sur une façon toute particulière d'approcher les normes et l'environnement. Quand on discute avec les responsables professionnels et les exploitants, aucun doute ne les effleure, l'écologie ça marche à condition de l'inscrire dans un schéma économiquement viable»*. Conséquence: *«il n'y a pas Outre-Rhin, les mêmes débats qu'en France. La clé de voûte du système c'est l'adaptation et la quête de la rentabilité économique, le tout soutenu par des compétences solides et un sens commercial hors pair. Mais, produire 130 ou 150 t/ha de maïs pour nourrir un méthaniseur, cela peut s'avérer risqué à terme»*. Sans parler des menaces que cela fait peser sur l'élevage bovin et la pérennité des outils économiques. En revanche, Emmanuel Bernard relève le dynamisme commercial allemand, la capacité d'adaptation aux marchés, la qualité du suivi client... *«Le collectif prime sur l'individuel et chacun est prêt à investir individuellement et à s'organiser collectivement pour aller à la conquête des marchés»*. Visiblement, pour le moment, ce modèle marche bien en Allemagne, mais pour le secrétaire général d'Interbev, cela reste *«un modèle ni durable, ni exportable en l'état»*.

ANNE-MARIE KLEIN



L'abattoir Vion perd chaque année 6 à 7% de son activité du fait de la concurrence avec le biogaz. Les agriculteurs préfèrent alimenter les digesteurs plutôt qu'engraisser les animaux. Les abattoirs s'adaptent en segmentant les produits et en les valorisant au maximum à l'export, du premier au cinquième quartier, vers l'Europe, la Chine et l'Afrique.



t

La délégation d'Interbev a pu comparer le modèle allemand au modèle français. Au-delà de certains tours de passe-passe en matières sociale et environnementale, c'est bel et bien un fossé culturel qui nous sépare et explique des orientations souvent opposées, sur le plan économique en particulier.